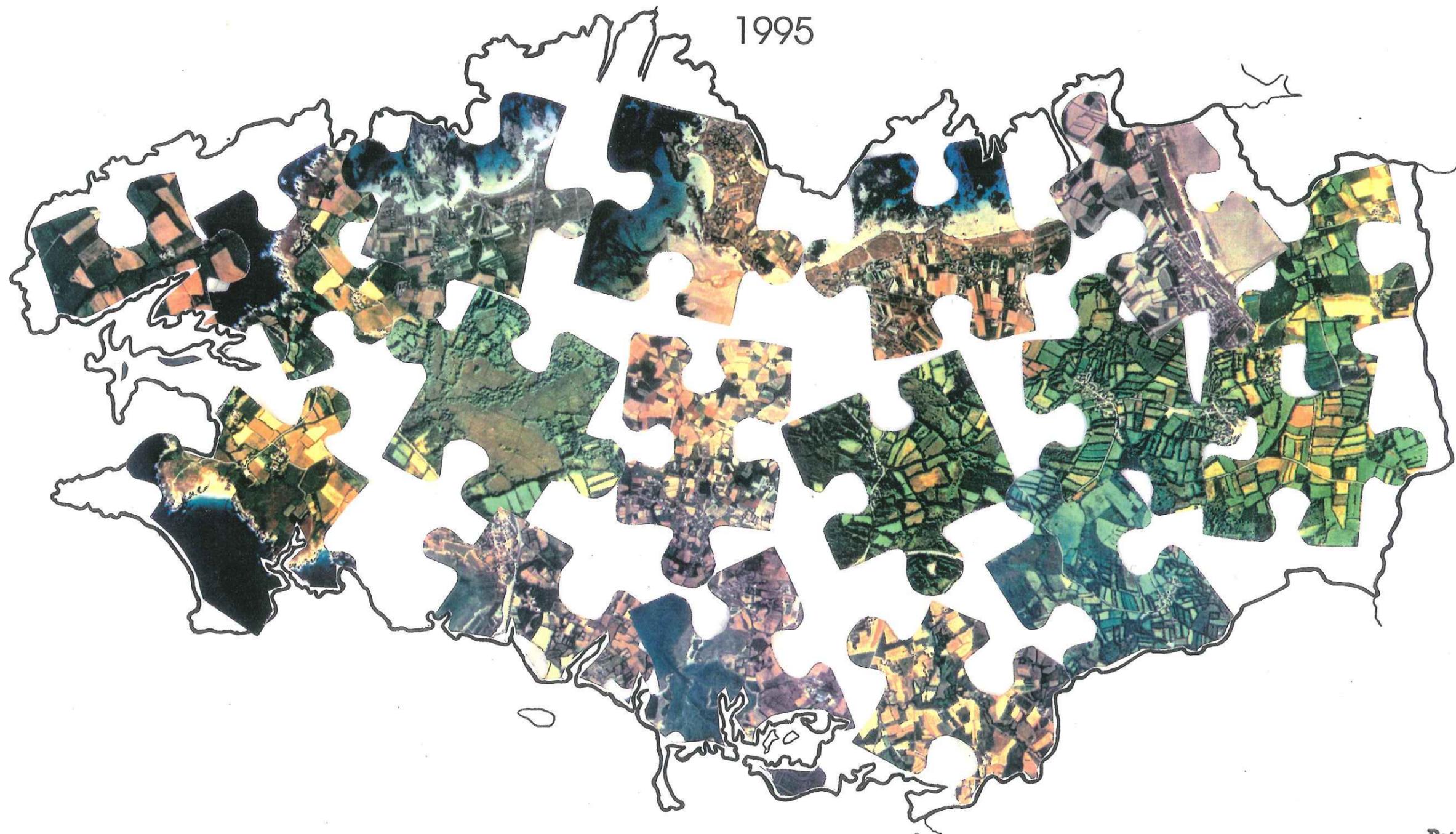


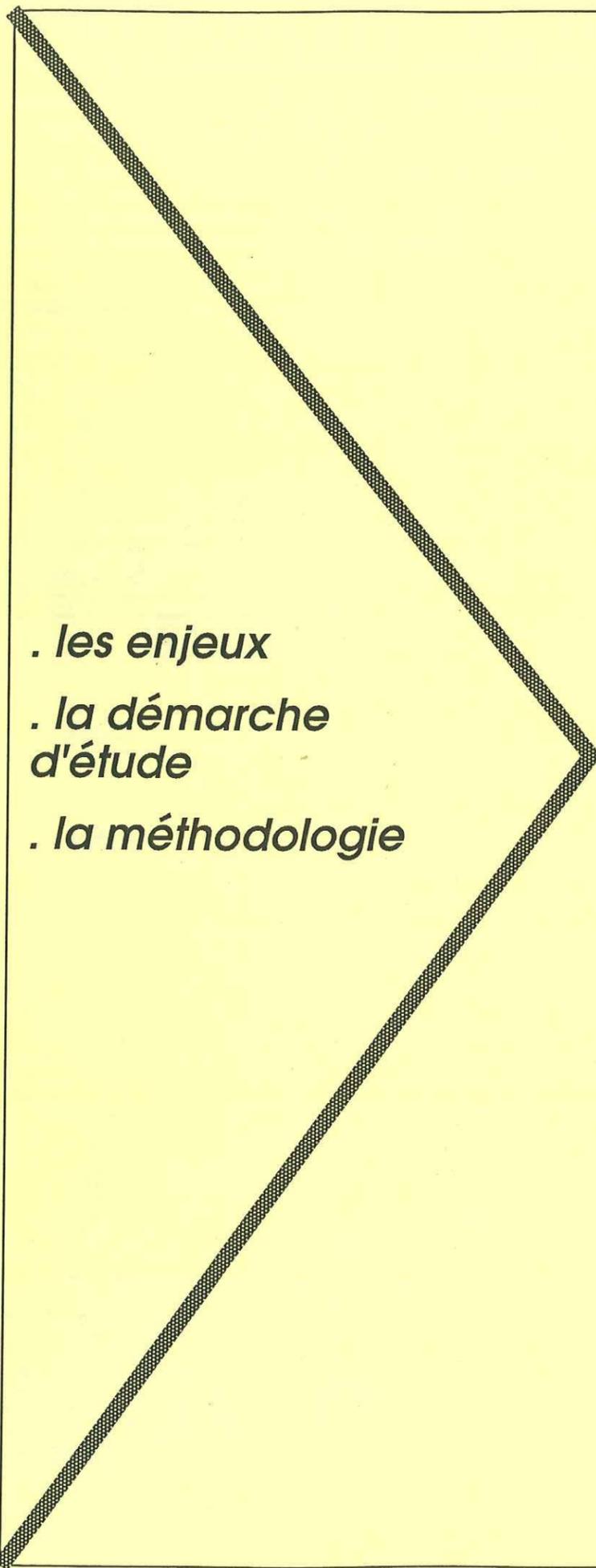
# REFLEXIONS POUR UNE POLITIQUE REGIONALE SUR LES PAYSAGES EN BRETAGNE



Patrick SINGELIN

## Sommaire

|   | Pages |  | Pages |
|---|-------|--|-------|
| <b>I. INTRODUCTION AU PAYSAGE</b>   | 3     | <b>III. LES THÉMATIQUES PAYSAGERES DE LA BRETAGNE</b>                                  | 38    |
| <b>A. LES ENJEUX DES PAYSAGES BRETONS</b>   | 4     | <b>A. LE BOCAGE BRETON</b>   | 39    |
| <b>B. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE</b>   | 5     | . Les haies à ragosses, les haies de grands fûts                                       | 41    |
| <b>C. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE</b>  | 6     | . Les haies de taillis et les cépées, le bocage à talus (non arboré)                   | 42    |
|   |       | <b>B. L'URBANISME ET L'HABITAT EN MILIEU RURAL</b>                                     | 43    |
| <b>II. LA GÉOGRAPHIE DES PAYSAGES BRETONS</b>   | 8     | . Les extensions urbaines des petites villes et des bourgs                             | 44    |
| <b>A. HOMOGENEITE ET DIVERSITE DES PAYSAGES BRETONS</b>                                       | 9     | . Les hameaux et maisons isolées   | 45    |
| <b>B. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX</b>                                | 13    | . Les bâtiments agricoles  | 46    |
| . Les régions des monts bretons en déprise  | 14    | <b>C. LES ZONES D'ACTIVITÉS</b>  | 47    |
| . Les régions rurales traditionnelles au bocage encore dense                                  | 16    | . La micro-zone artisanale   | 48    |
| . Les régions intensives et maraîchères du littoral Nord                                      | 18    | . La zone d'activité structurante (des villes et des "cantons")                        | 49    |
| . Les régions encore bocagères en forte mutation  | 20    | . La zone commerciale  | 51    |
| . Les régions particulièrement typées en mutation : la région de Lorient                      | 22    | A retenir : les problèmes des différents types de zones et les propositions d'actions  | 52    |
| . Les régions particulièrement typées en mutation : le paysage à ragosses du bassin de Rennes | 23    | Routes et paysages   | 53    |
| . Les régions nouvellement ouvertes d'agriculture intensive                                   | 24    | <b>D. LES PAYSAGES REMARQUABLES</b>  | 54    |
| <b>C. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES LITTORAUX</b>                             | 26    |  |       |
| . Les paysages des grandes falaises   | 28    | <b>IV. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS RÉGIONALES POUR LA GESTION DES PAYSAGES BRETONS</b> | 56    |
| . Les paysages des dunes, marais et plages douces   | 29    | Les interventions visant à une meilleure sensibilisation et connaissance des paysages  | 58    |
| . Les paysages des côtes basses et moyennes falaises  | 30    | Les interventions pour une gestion territoriale des paysages                           | 59    |
| . Les paysages portuaires   | 31    | Les interventions sur les thématiques paysagères                                       | 60    |
| <b>D. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES URBAINS</b>                               | 32    |  |       |
| . Le paysage de Rennes  | 33    | <b>Synthèse sur les thématiques paysagères</b>   | 62    |
| . Le paysage des villes côtières  | 34    | <b>Synthèse sur les propositions de gestion territoriale</b>                           | 63    |
| . Le paysage des villes moyennes de l'intérieur   | 35    |  |       |
| <b>E. CLASSIFICATION DES RÉGIONS PAYSAGERES SELON LEURS ENJEUX</b>                            | 36    |  |       |

- 
- . *les enjeux*
  - . *la démarche d'étude*
  - . *la méthodologie*

## I. INTRODUCTION AU PAYSAGE

**Les paysages sont le support du cadre de vie**

Les paysages sont le support du cadre de vie des habitants d'une région ; ils ont un rôle climatique et esthétique, ils rendent un lieu agréable à vivre et propice à la convivialité. L'équilibre humain dépend de la qualité des paysages et de l'environnement. Il est donc important de proposer à la population des politiques visant à maintenir la qualité du cadre de vie, voire à restaurer ce dernier quand il est dégradé.

**Les paysages sont l'expression d'une identité locale et d'un patrimoine**

Les paysages sont l'expression d'une identité locale et d'un patrimoine commun. Ils sont la mémoire du passé, le reflet du présent (cohérents ou incohérents) ; ils sont aussi le support de l'avenir. Il paraît donc nécessaire de préserver (au moins en partie) le patrimoine paysager local, qui témoigne, au même titre que le patrimoine architectural, d'une identité locale.

**Les paysages sont l'un des éléments majeurs du produit touristique**

Les paysages sont l'un des éléments majeurs du produit touristique effectivement consommé par les visiteurs. Le paysage d'une région est en général la première raison de choix d'une destination. Il est donc indispensable de maintenir la qualité paysagère (le capital paysager) d'une région touristique, qui permet, entre autre, une activité économique très importante et diversifiée.

**Les paysages de qualité font partie de l'image de marque d'une région**

Les paysages sont l'un des grands supports de l'image de marque d'une petite région. Ils contribuent à bonifier (s'ils sont beaux) ou à dégrader (s'ils sont laids) la carte de visite des entreprises du secteur. Dans la compétition internationale mais aussi régionale, chaque secteur doit mettre en valeur toutes ses cartes et en particulier celle qui devient de plus en plus importante, la qualité du paysage et du cadre de vie.

**A. LES ENJEUX DES PAYSAGES BRETONS****Des mesures nationales de protection ou de gestion du paysage en réponse à une demande sociale qui monte lentement en puissance**

La protection des milieux naturels et des sites qui font la richesse du territoire français ne date pas d'aujourd'hui. En effet, dès 1906 une loi a été votée, relative à la protection des sites et monuments.

D'autres lois ont été promulguées dans les décennies de ce siècle, mais elles sont surtout axées vers la protection des monuments, des grands sites et des milieux naturels.

Ce n'est qu'en 1993, qu'une loi prend en compte de façon explicite le paysage et qu'elle le considère comme un ensemble dynamique à protéger et à gérer.

Et dans la foulée, depuis deux ans, de nombreuses collectivités locales et diverses administrations s'intéressent aux paysages et commencent à mettre en oeuvre des actions à ce sujet.

**Un début de prise en compte des enjeux du paysage**

Cet intérêt pour le paysage semble répondre à diverses considérations :

- on trouve de plus en plus de groupes de citoyens qui sont attentifs à leur cadre de vie immédiat, qui ne souhaitent pas que des bouleversements intempêtes atténuent leur cadre de vie et qui, du coup, tentent de décrypter les éléments qui en font la qualité ;
- de nombreux élus et aménageurs ont pris conscience que le paysage était, non seulement le cadre de la vie courante des habitants, mais aussi constituant de l'image de marque d'une région, élément du produit touristique local, et patrimoine collectif des habitants du secteur.

**Des problématiques paysagères particulières qui suscitent des débats animés en Bretagne**

Comme beaucoup d'autres régions françaises, la Bretagne connaît de nombreuses problématiques de gestion de l'espace, générées par le développement urbain et industriel, par l'intensification des modes de productions agricoles, etc.

Celles-ci se manifestent néanmoins différemment suivant les lieux.

- Région à forte vocation agricole, la Bretagne a connu ces quarante dernières années une forte intensification suite à la modernisation des exploitations. Cela a nécessité un bouleversement des structures rurales et agricoles, et donc du paysage, notamment suite à la généralisation des procédures de remembrement, souvent accompagnées d'une déstructuration du bocage. L'implantation de nombreux bâtiments liés à l'élevage hors-sol a amplifié cette mutation du paysage rural. Aussi, de nombreuses associations de défense et de protection de la nature protestent contre les effets négatifs de ces aménagements. Notons que ces derniers sont devenus plus respectueux depuis une dizaine d'années.

- La Bretagne a misé sur un réseau routier particulièrement dense. Pour assurer des liaisons rapides entre les principales villes régionales, faciliter une accessibilité aux communes littorales, elle s'est dotée d'un réseau complet de voies express à 2x2 voies qui la contourne. Ce dernier a généré l'installation de nombreuses zones industrielles et artisanales particulièrement visibles autour des échangeurs, phénomène qui se poursuit actuellement parallèlement aux voies. Paysage quotidien pour des milliers de bretons et première image de la Bretagne pour les touristes, ce mitage industriel suscite de nombreux débats au sein des instances régionales et départementales.

- L'urbanisation qui a touché la Bretagne, soulève deux problématiques bien particulières ; le mitage urbain depuis les hameaux existants et le long des côtes, et la banalisation de l'architecture bretonne suite au développement du modèle néo-breton sur tout le territoire. Cette problématique inquiète les défenseurs de l'identité bretonne, c'est-à-dire les associations, écrivains, universitaires, etc.

- A la fois sous plus haute surveillance et sous plus haute protection, le littoral reste toutefois un espace particulièrement envié, par les activités, les équipements touristiques et par les constructions nouvelles.

## B. PRÉSENTATION DE LA DEMARCHE D'ETUDE

### Opportunité et objectif de l'étude

Conscients des enjeux présentés à la page précédente et souhaitant mettre un frein à la dégradation manifeste de certains paysages, tant ruraux qu'urbains, le Conseil Régional de Bretagne et l'Etat ont décidé, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, de développer des actions de préservation et de valorisation des paysages Bretons.

La connaissance insuffisante des paysages régionaux ne permettait pas d'envisager la mise en place d'actions sans conduire une réflexion au préalable. Aussi, il a été décidé de réaliser une étude, permettant de mieux évaluer l'état des paysages et d'en cerner les dynamiques.

Notons que les partenaires du Contrat de Plan devaient également trouver une échelle d'intervention adaptée à leurs niveaux de compétences, en apportant une valeur ajoutée aux politiques de leurs partenaires dans ce secteur, en particulier les Conseils Généraux.

Cette étude a également pour objectif de mettre en évidence les secteurs d'intervention potentiel du Conseil Régional et de l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Notons que des politiques spécifiques, telles que le Fonds d'Aménagement Urbain (FAUR), les Petites Cités de Caractère, ou les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) participent d'ores et déjà à la revalorisation des paysages des centres des bourgs et des petites villes, ces dernières restant cependant très ciblées ou sectorisées.

### Phasage de l'étude

L'étude régionale repose sur trois grandes phases bien distinctes :

\* La première phase intitulée "**Analyse des compétences, des politiques et des besoins en matière de paysage** (Avril 1995)" a pour but d'évaluer les dispositifs en place en matière de paysage, ainsi que les demandes et les besoins des acteurs bretons dans ce domaine.

Cette analyse a été réalisée à travers une enquête auprès d'acteurs bretons et par une analyse des dispositifs juridiques et institutionnels actuellement en place en Bretagne.

\* La seconde phase intitulée "**Etat et dynamique des paysages bretons** (Août 1995)" a pour objectif de montrer les mécanismes de formation et d'évolution des paysages régionaux, leurs atouts et leurs problèmes à partir de cas concrets.

Une première analyse de terrain a été réalisée sous la forme d'un balayage photographique à l'échelle de la région, au moyen de missions aériennes et de tournées au sol. Celles-ci ont permis d'identifier plusieurs régions paysagères distinctes, de vérifier et de valider la pertinence de leurs découpages et de leurs caractéristiques.

Huit études paysagères de cas exemplaires ont été réalisées, choisies dans les régions côtières, rurales et urbaines. Pour chaque cas, une analyse de l'évolution historique du paysage depuis cent cinquante ans et des enjeux actuels, a permis de définir les principes d'une gestion du paysage.

\* La dernière phase intitulée "**Quelle stratégie d'actions pour le niveau régional ?**" vise, quant à elle, à donner des orientations en vue de la définition d'une politique régionale des paysages.

Le document qui suit comprend :

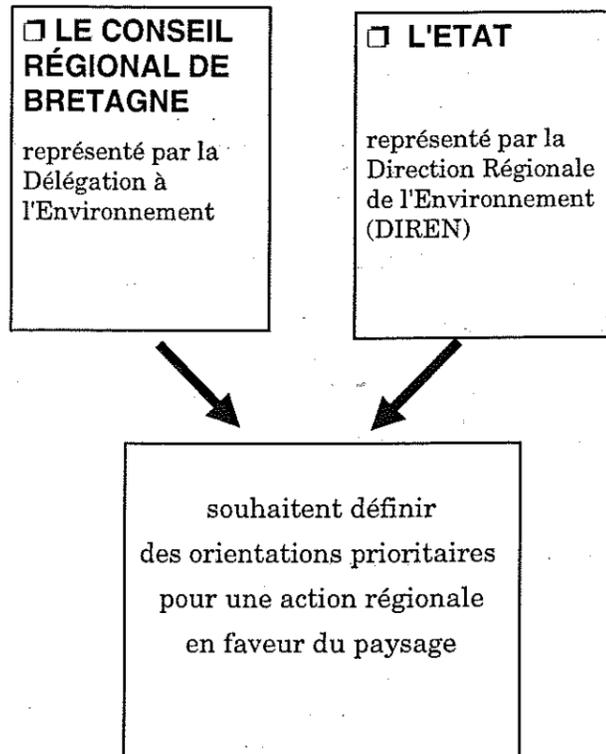
- Une introduction au paysage en terme d'enjeux, de démarche et de méthodologie.

- Une analyse de la géographie des paysages, à travers un bref rappel des conditions de formation de ces derniers et une identification des grandes régions paysagères. Chacun de ces types de paysages fait l'objet d'une présentation indiquant les grandes structures actuelles, les tendances d'évolution, les richesses et les problèmes paysagers majeurs, les enjeux et les principales recommandations pour une stratégie de gestion future.

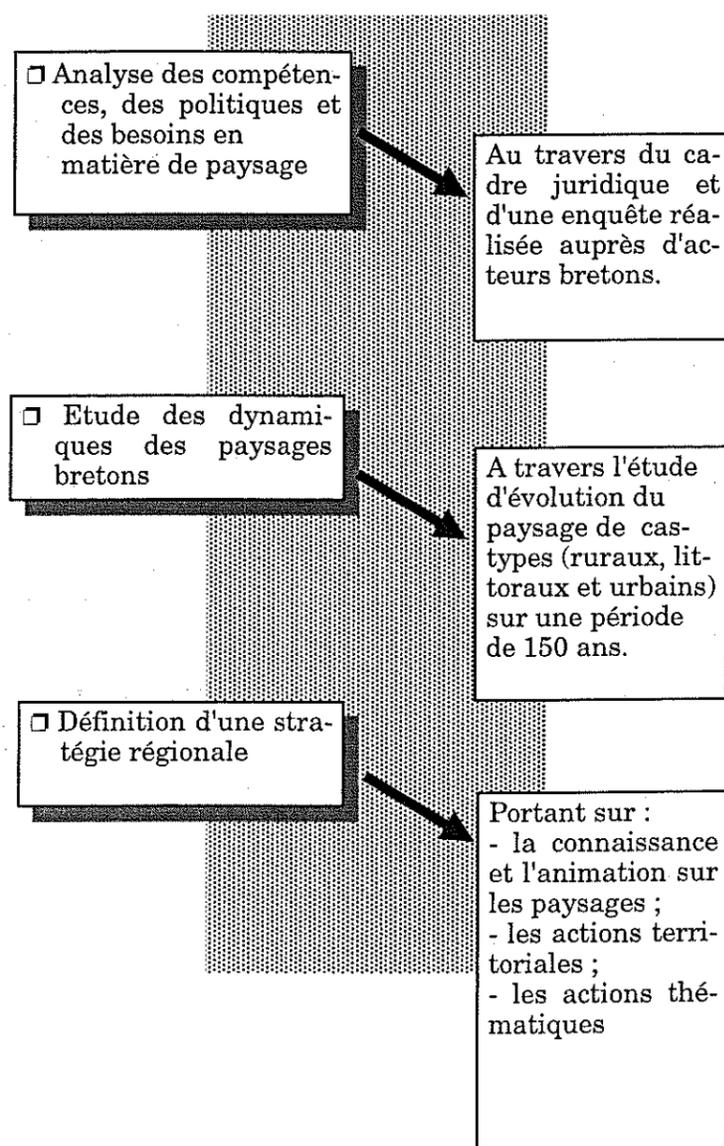
- Une analyse et des recommandations relatives aux grandes thématiques paysagères particulières à la Bretagne (bocage, urbanisme, zone d'activités).

- Des recommandations en vue d'une politique régionale sur les paysages bretons.

### Les partenaires de cette étude



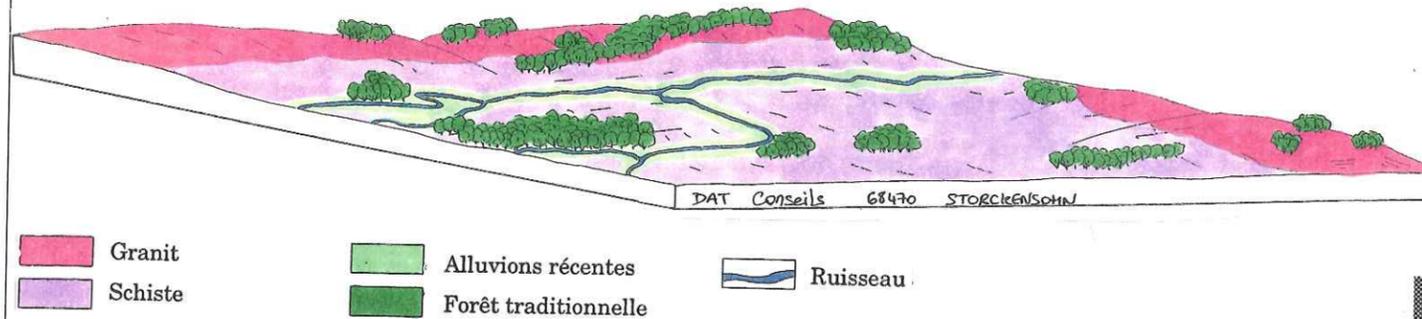
### Les grandes phases de cette réflexion



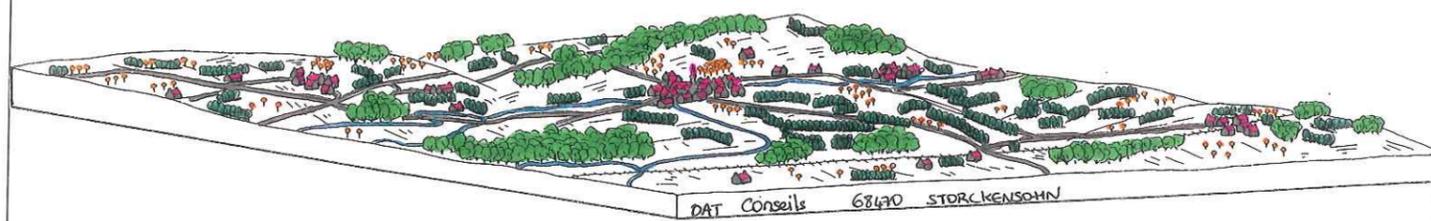
## LA FORMATION DES PAYSAGES CONTEMPORAINS :

Trois étapes bien identifiables

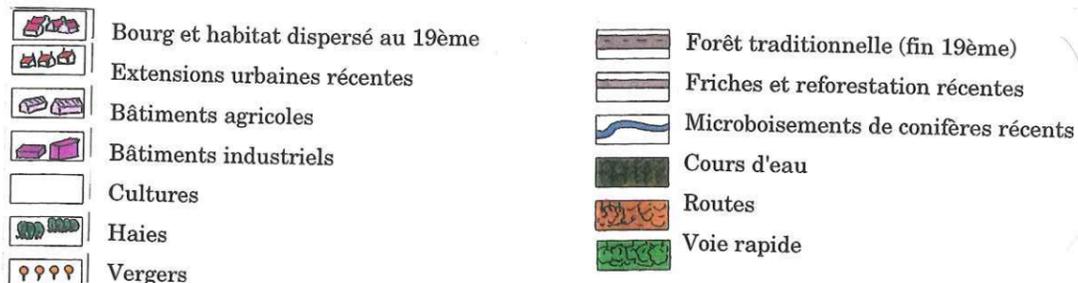
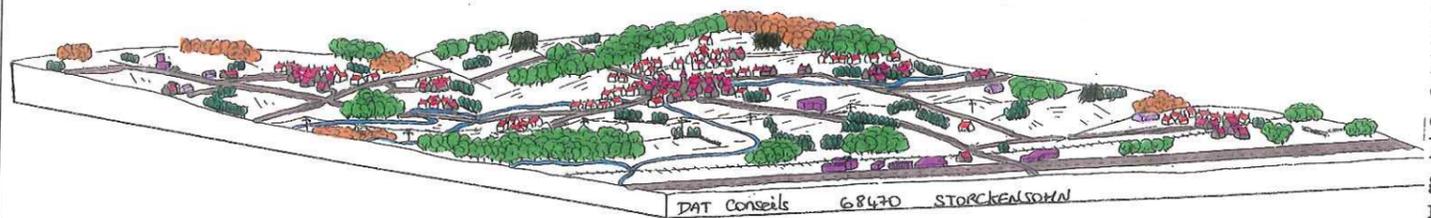
### La genèse des milieux naturels



### Les modes d'occupation du sol traditionnels (fin 19ème siècle)



### Les évolutions et pressions récentes



## C. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

### Qu'est-ce-qu'un paysage ?

Il existe, pour définir le paysage, un grand nombre de discours qui prennent plus ou moins en compte l'observateur, le territoire, la composition esthétique etc. Toutes ces définitions ont leur intérêt.

En raison de la diversité des approches, il nous semble indispensable de présenter notre façon de comprendre le paysage :

**"Un paysage est le fruit d'une histoire millénaire entre les activités de plusieurs communautés humaines successives (ayant chacune des coutumes et des modes d'activité économique particuliers), et un milieu naturel (caractérisé par sa géomorphologie, le climat, la végétation, le réseau hydrographique, etc.)"**

Les paysages ruraux "traditionnels" ont généralement prévalu jusque dans les années 1950 (et jusqu'à la fin du XIXème siècle dans les secteurs de fort développement industriel). Ils étaient marqués par une logique agraire forte et adaptée au lieu ; leur caractère typé résultait d'une vie communautaire très dépendante de l'espace local sur le plan économique et technologique, les habitants ayant une mobilité journalière réduite, utilisant essentiellement les atouts et les produits locaux ; les infrastructures extérieures étaient peu nombreuses.

Les évolutions paysagères récentes, qui se sont affirmées depuis les années 1960, résultent de comportements plus individualistes, d'une faible dépendance économique par rapport à l'espace local et d'une plus grande dépendance par rapport aux espaces économiques extérieurs, avec pour corollaire une mobilité journalière forte ; les technologies et les produits utilisés sont souvent extérieurs à la petite région d'origine, l'impact des infrastructures extérieures sur celle-ci est fort (autoroutes, voies TGV, lignes H.T. et T.H.T., etc.).

Face à la standardisation et au manque de cohérence (\*) de nombreux paysages qu'engendrent les évolutions récentes, face aux pressions que celles-ci exercent sur les richesses paysagères patrimoniales, une conscience accrue de la notion de qualité du cadre de vie s'est développée, accompagnée d'une réelle attente pour la préservation ou pour la reconstruction de paysages de qualité.

### Comment définir et délimiter une région paysagère ?

Dans un cadre géographique large, il est possible d'identifier, mais également d'expliquer, un certain nombre de régions paysagères répondant à une même structure et à une même logique d'évolution. Chacune d'entre elles correspond à autant de milieux naturels et de modes d'occupation du sol utilisés par l'homme à travers l'histoire passée et récente.

Ainsi, on trouve en Bretagne divers secteurs paysagers, dont on peut assez bien expliquer la Naissance et l'Histoire :

- en analysant les conditions naturelles initiales (géomorphologie, climat, réseau hydrographique, etc.) ;
- en étudiant les conséquences paysagères des pratiques sociales et techniques des communautés rurales anciennes qui ont utilisé ces milieux ;
- en identifiant les évolutions récentes plus ou moins cohérentes, dans la moitié du XXème siècle.

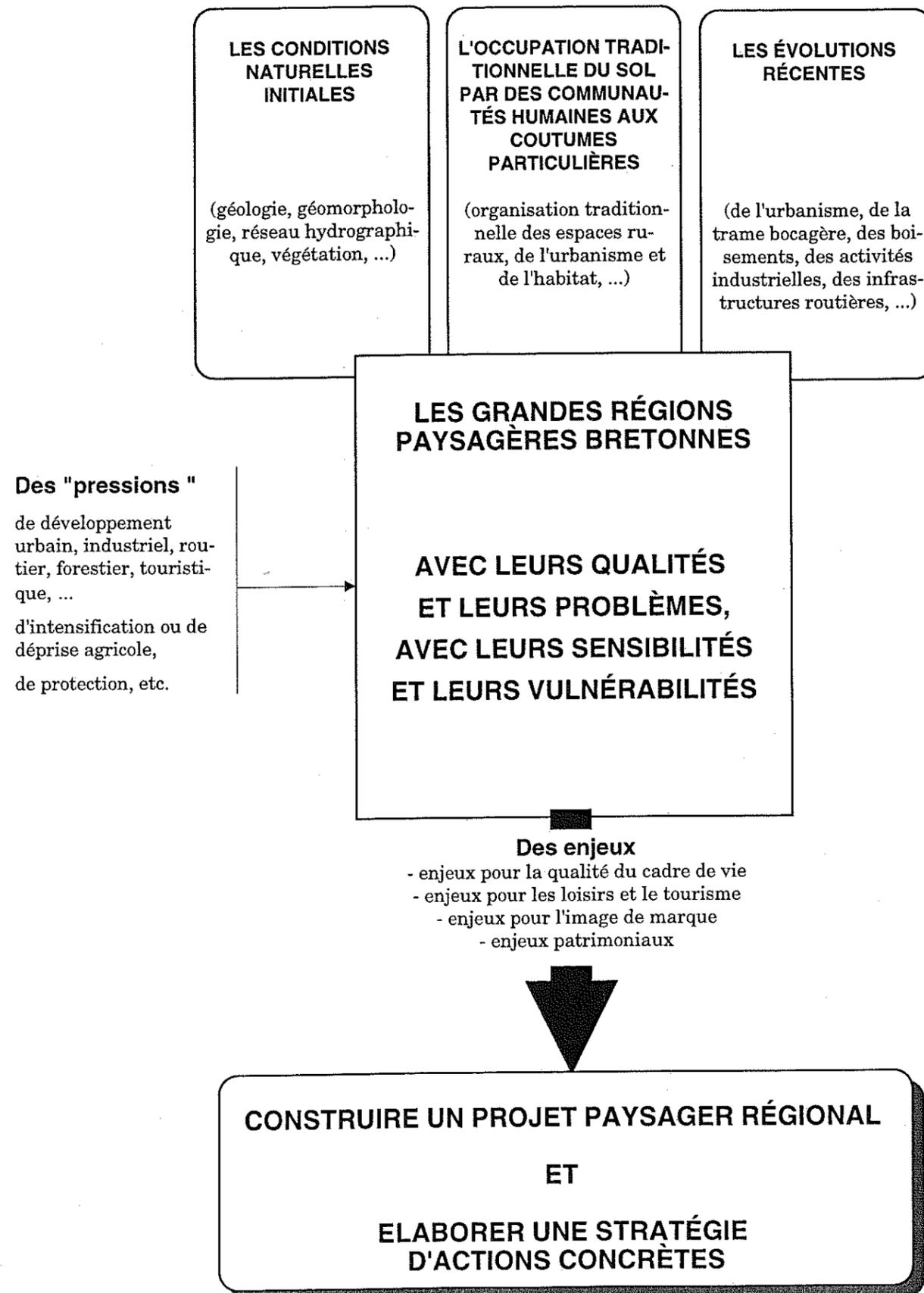
La cohérence des ensembles paysagers peut porter sur des échelles géographiques différentes.

Ainsi, on parlera de *région paysagère* pour le massif des Monts d'Arrée par exemple, et d'*unités paysagères* pour chaque sous-ensemble qui le compose.

L'étude qui suit se situe à l'échelle des régions paysagères, et vise davantage à mettre en évidence les problématiques de ces territoires qu'à décrire précisément les différents paysages. Cela n'aurait pu être correctement réalisé qu'à l'échelle des unités paysagères, ce qui aurait dépassé le cadre de cette étude.

(\*) Aujourd'hui, de nombreux acteurs agissent de façon individuelle dans l'espace, sans se soucier des aménagements voisins. Ces comportements individualistes génèrent un patchwork paysager difficilement lisible. En fait, c'est l'addition de micro-aménagements disparates (même s'ils sont chacun de qualité) qui fabrique des paysages incohérents, illisibles et finalement de faible qualité.

## LA MÉTHODE D'APPROCHE DES PAYSAGES



### Qu'est-ce qui fait la valeur d'un paysage ?

Tous les paysages possèdent une valeur pour les populations qui y vivent. Cependant certains d'entre eux peuvent avoir des caractéristiques originales qui expriment quelques traits marquant de l'identité régionale ; ils sont un patrimoine commun à la population régionale, qui se double souvent d'un intérêt pour le tourisme à l'échelle locale, voire nationale.

Ces paysages remarquables par leur cohérence et leur caractère typé peuvent être le fruit d'une communauté rurale, d'un pouvoir politique ou d'un pouvoir économique ; ceux qui sont le plus appréciés partagent généralement les caractéristiques suivantes :

- l'organisation du sol suit une logique bien identifiable, s'adaptant aux contraintes ou tirant profit des opportunités du milieu ; le paysage paraît alors ordonné, compréhensible, lisible ;
  - la cohérence esthétique est bien visible dans l'organisation des espaces ruraux, dans l'urbanisme, l'architecture et le mobilier urbain ;
- Bref, ces paysages sont déclarés "beaux" car ils sont porteurs d'une forte identité, exprimant une forte cohérence entre un milieu naturel et son humanisation.

Certains d'entre eux possèdent une valeur patrimoniale particulièrement affirmée car ils cumulent différents types de richesses paysagères : paysages naturels expressifs ou rares, patrimoine agraire riche, villages typiques d'un terroir, patrimoine préindustriel et patrimoine historique dense, points de vue et perspectives pittoresques, etc. De tels paysages portent l'identité de la Bretagne et jouent un rôle pour l'image de marque de la région et pour son attractivité touristique ; ils méritent tout particulièrement d'être préservés et valorisés.

D'autres paysages plus banaux possèdent un intérêt particulier du fait qu'ils sont "vus" ou fréquentés par un nombre important de personnes (espaces ruraux situés en bordure de grands axes de communication par exemple ou à la périphérie des grands centres urbains).

Les paysages de qualité ne se construisent plus spontanément.

Afin de remédier au manque de cohérence de tant de paysages régionaux, il apparaît fondamental d'initier un débat démocratique en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'histoire et des atouts du paysage local.

Les logiques communautaires d'aménagement et les contraintes naturelles qui s'imposaient aux communautés rurales traditionnelles n'existent plus dans notre société où la liberté individuelle prime sur les démarches collectives. Ainsi, l'aménagement de l'espace résulte souvent d'initiatives multiples et généralement sans cohérence.

Les paysages qui sont l'oeuvre d'un pouvoir politique ou économique fort sont également passés de mode, sauf dans des cas exceptionnels.

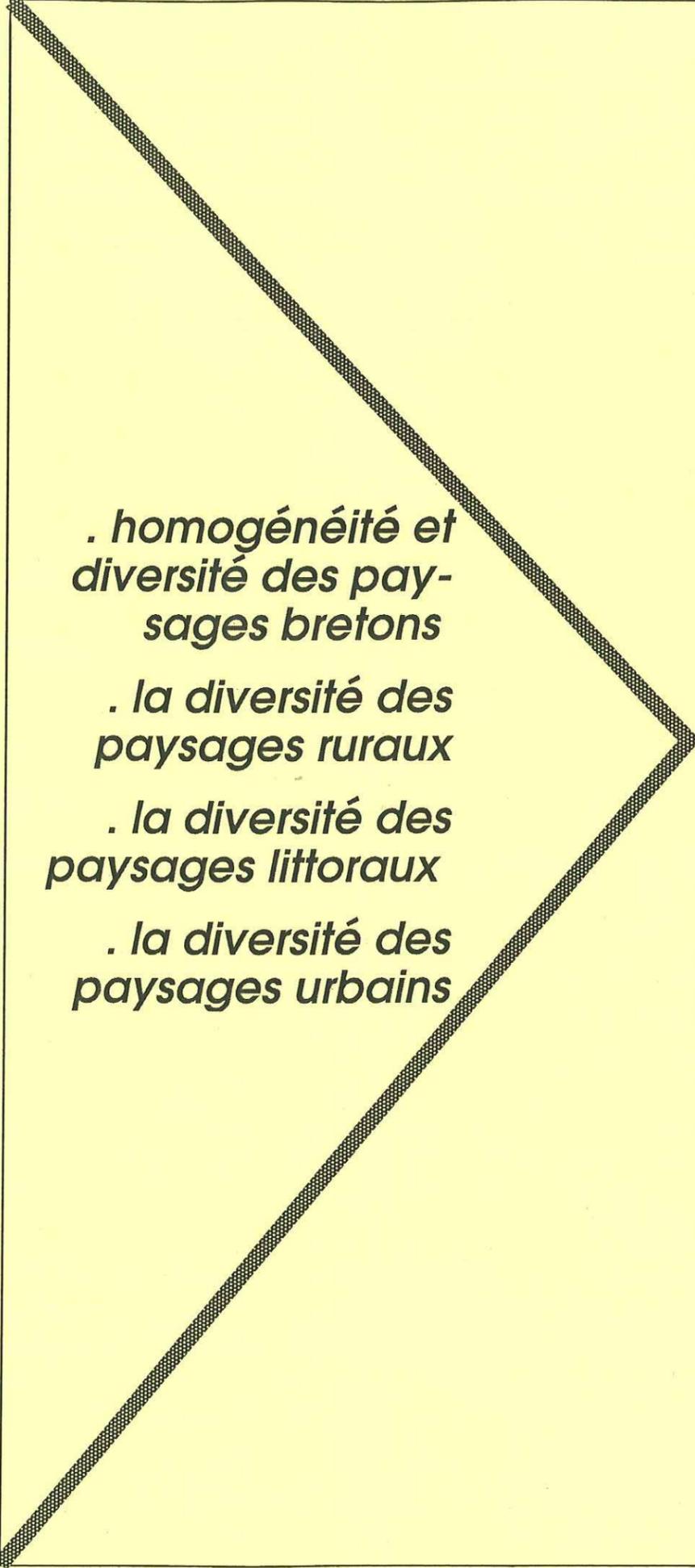
Il nous faut donc trouver une autre façon de "produire" des paysages de qualité, compatibles avec notre mode de vie et notre économie.

Les mesures, parfois contraignantes, en faveur d'un paysage de qualité ne pourront s'imposer par la seule voie réglementaire. Si elles ne rencontrent pas une compréhension et une approbation dans la population à qui elles s'appliquent, le risque est grand qu'elles soient contournées ; c'est alors le jeu des pressions foncières et des coûts qui, pesant sur les choix individuels, "dictent" le paysage collectif sans souci de cohérence a priori.

Pour que la problématique s'inverse et que les motivations collectives prennent le dessus sur les motivations individuelles, il est nécessaire d'engager un débat démocratique, et de faire surgir ainsi des consensus autour de la notion de projet paysager collectif, qui serait "le cadre de vie que l'on souhaiterait laisser à nos enfants".

Définir un mode d'occupation du sol à long terme qui respecte les richesses paysagères, promouvoir une cohérence esthétique particulière au lieu, et définir les moyens pour y parvenir, tels devront être les objectifs de chaque projet paysager collectif.

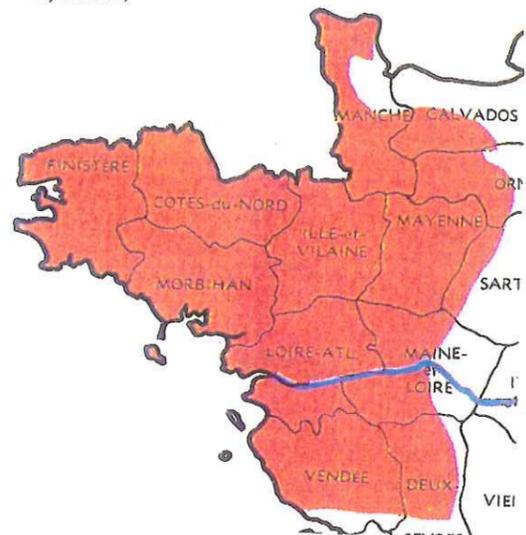
Un tel projet s'inscrit dans une "démarche patrimoniale", qui consiste à considérer le paysage comme un patrimoine collectif de la communauté locale et à n'engager, parmi les stratégies d'aménagement possible, que celles qui respectent ou qui remettent en valeur ce paysage.

- 
- . homogénéité et diversité des paysages bretons*
  - . la diversité des paysages ruraux*
  - . la diversité des paysages littoraux*
  - . la diversité des paysages urbains*

## II. LA GÉOGRAPHIE DES PAYSAGES BRETONS

**LE SOCLE GÉOLOGIQUE**

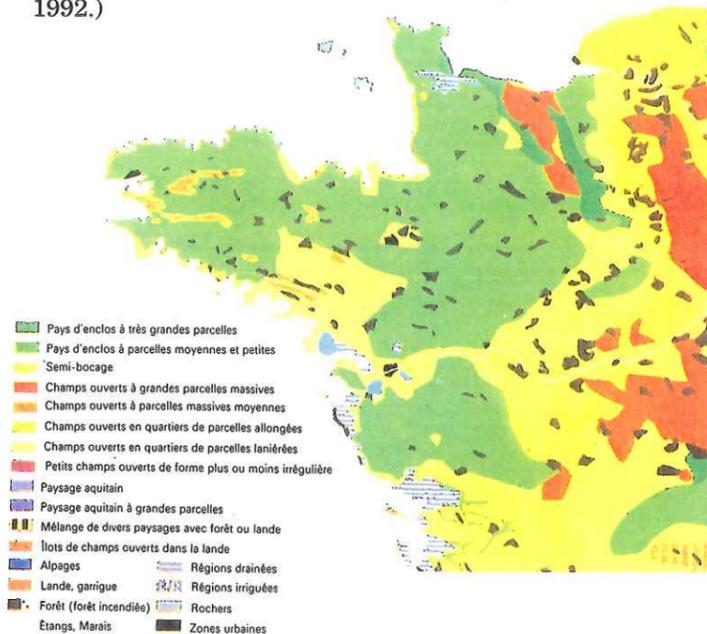
(Source : Géographie et aménagement de la Bretagne, Skol VREIZH, 1994.)



Répartition des sols primaires

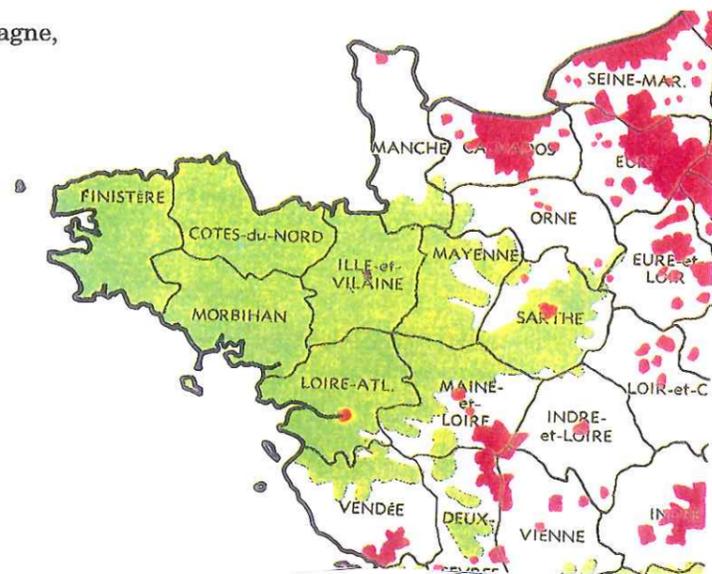
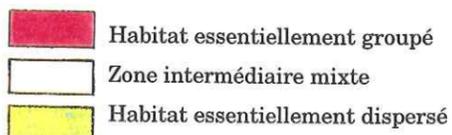
**LES PAYSAGES RURAUX AU MILIEU DU XXÈME SIÈCLE**

(Source : Atlas des paysages de France, J.P. MONZA, 1992.)



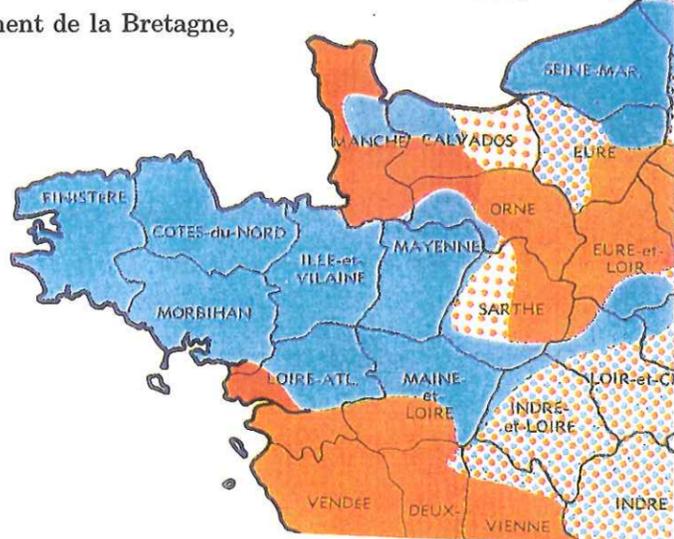
**LE MODE DE PEUPEMENT**

(Source : Géographie et aménagement de la Bretagne, Skol VREIZH, 1994.)



**LES TOITURES RURALES**

(Source : Géographie et aménagement de la Bretagne, Skol VREIZH, 1994.)



**A. HOMOGENÉITÉ ET DIVERSITÉ DES PAYSAGES BRETONS**

**Des paysages particuliers par rapport au reste de la France**

**Des éléments identitaires très marqués**

La Bretagne s'inscrit dans l'ouest armoricain, qui a des caractéristiques très particulières, différentes des autres régions françaises.

Ces différences concernent le climat océanique, le substrat géologique, le relief appalachien (unique en France), un littoral très présent avec des écosystèmes particuliers (linéaire de côtes important, falaises au tracé très découpé, caps parsemés de landes littorales, abers et rias de la côte nord), un maillage bocager très dense, un habitat traditionnel dispersé, des spécialisations agricoles particulières et très intensives (élevage hors-sol, maraîchage), tous éléments qui se distinguent nettement des autres paysages français.

Tout cela fabrique une forte identité régionale, faite d'une culture et d'un patrimoine commun vastes.

**Armor et Argoat**

Cette forte identité bretonne comprend néanmoins deux composantes bien distinctes, à la fois dans la documentation touristique de la région et dans les livres de géographie sur la Bretagne :

- l'Armor ("pays de la mer"), avec ses falaises, ses dunes, ses rochers mais aussi ses littoraux très jardinés ou au contraire très urbanisés ;
- l'Argoat ("pays de l'intérieur"), moins connu car caché par le bocage, illustré surtout par des photos de monuments civils ou religieux.

Il est d'ailleurs étonnant de constater que la littérature géographique sur la Bretagne s'arrête en général à ces grandes distinctions alors qu'une découverte de la Bretagne en voiture ou en avion permet d'identifier des secteurs paysagers très différents. Est-ce parce que les facteurs d'unité sont trop fortement ancrés dans les esprits ? Est-ce parce que les chercheurs ont été trop peu curieux ?

**Des éléments structurants du paysage organisés de façon concentrique**

La lecture de cartes régionales de la Bretagne fait apparaître une organisation concentrique de l'armature urbaine, les principales villes bretonnes étant implantées le long ou à proximité des côtes, à l'exception de Rennes.

Aussi, le réseau routier principal qui relie ces grandes villes contourne la Région.

C'est autour de ces voies de communication majeures que s'agrippe un grand nombre de zones d'activités, créant avec les villes et les routes d'accompagnement une bande circulaire d'une trentaine de kilomètres, urbaine et dynamique (mais au paysage souvent confus), à laquelle s'oppose l'intérieur rural de la Bretagne (au paysage plus patrimonial).

**Une réalité paysagère plus complexe**

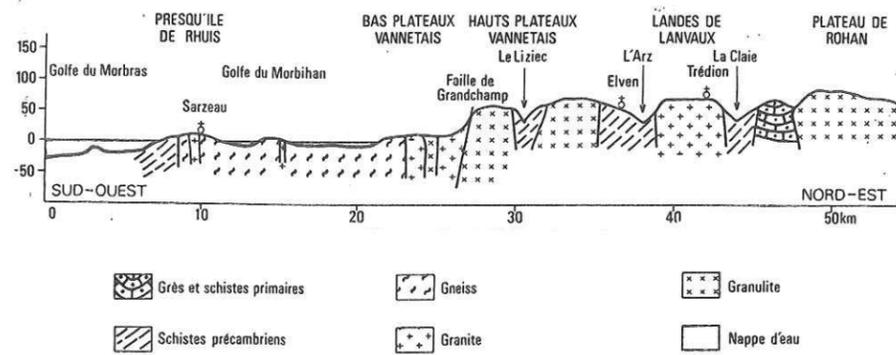
Les distinctions précédentes restent sommaires au regard de la variété des paysages que l'on peut trouver en parcourant la Bretagne. C'est pourquoi il a paru utile d'analyser les conditions de la formation des paysages bretons pour identifier leur diversité.



Un pays de terre et de mer

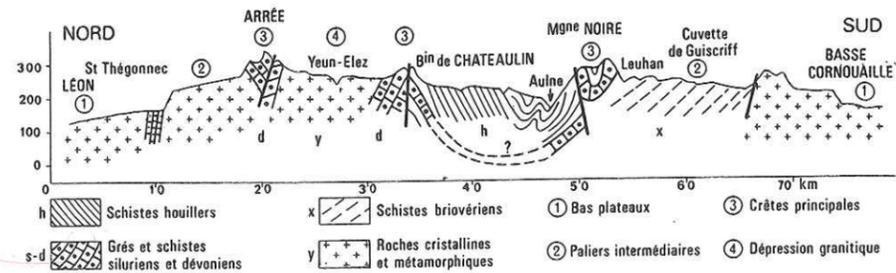
**COUPE DU MORBIHAN MÉRIDIONAL**

(Source : Atlas et géographie de la Bretagne, A. MEYNIER)

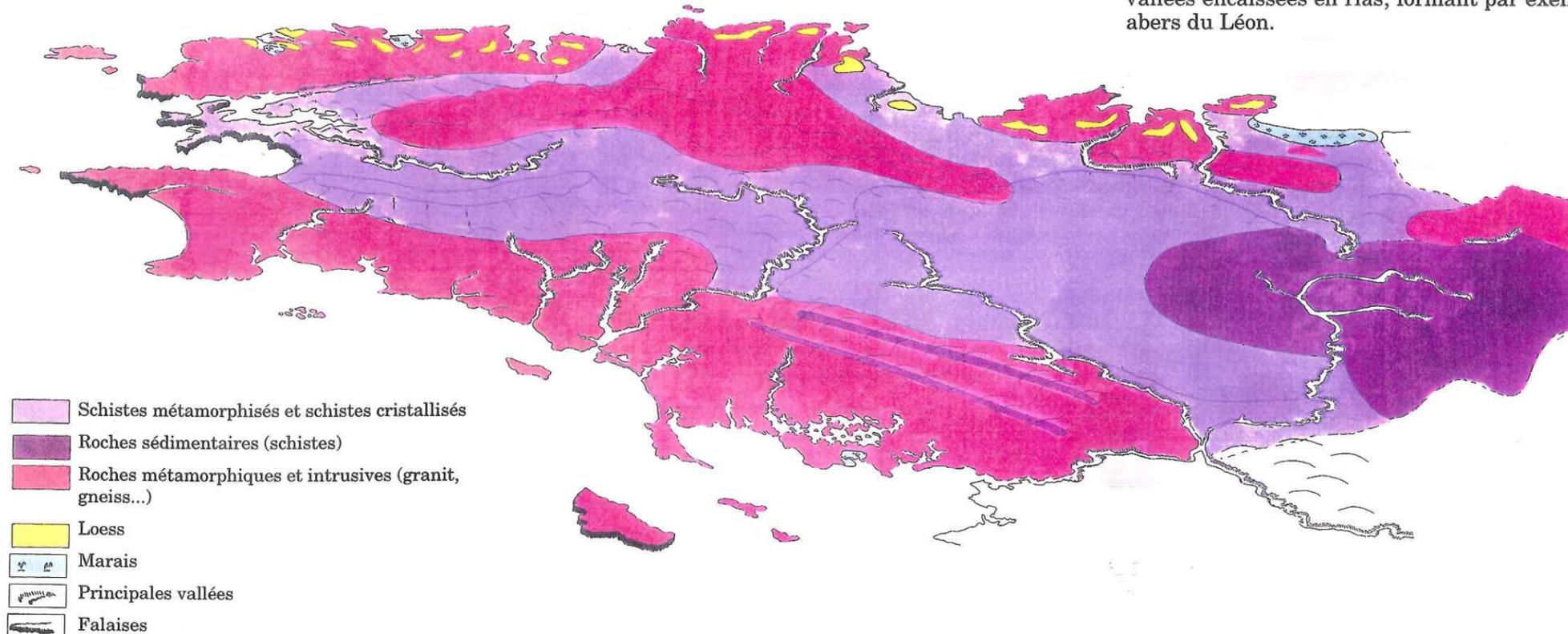


**COUPE NORD-SUD DE LA BANDE MÉDIANE FINISTÉRIENNE**

(Source : Atlas et géographie de la Bretagne, A. MEYNIER)



**LES GRANDS PAYSAGES GÉOMORPHOLOGIQUES DE LA BRETAGNE**



**Les conditions de formation naturelle et humaine des paysages**

**Une structure géologique et géomorphologique du Massif Armoricaïn qui a conditionné l'occupation humaine**

La Bretagne fait partie du Massif Armoricaïn, constitué par des roches très anciennes mises en place avant et pendant l'époque primaire. Les millions d'années d'érosion ont émoussé le relief, au profit de plateaux peu élevés, ce qui contribue à lui donner une altitude moyenne faible (104 m). Pourtant, le relief est loin d'être monotone. Après l'arasement des montagnes hercyniennes au secondaire et jusqu'au début du tertiaire, la péninsule a été disloquée par des mouvements tectoniques ; des blocs soulevés et basculés ont créé les massifs dissymétriques de la Montagne Noire, des landes de Lanvaux, tandis que d'autres secteurs s'affaissaient pour former des bassins (bassin de Château-lin, de Rennes...).

La reprise de l'érosion a provoqué le creusement de vallées encaissées et, dans les régions où l'aplanissement des plis hercyniens avait dégagé des affleurements de roches alternativement dures et tendres, un relief appalachien s'est dégagé, avec mise en saillie des grès durs. Enfin, les dernières retouches furent apportées au quaternaire par les changements climatiques entraînant des variations du niveau marin : recul de la mer pendant les périodes froides, tandis que, lors des phases chaudes, les transgressions transformaient les estuaires des vallées encaissées en rias, formant par exemple les abers du Léon.

Les quatre grandes formes géomorphologiques de la Bretagne sont les suivantes :

- Les **grands plateaux littoraux**, constitués principalement de roches granitiques, organisent le paysage périphérique de la région ; ce sont la Penthièvre, le Trégorrois, et le Léon au Nord, la Cornouaille et le Vannetais au Sud. Les conditions pédologiques sont particulièrement favorables (présence de loess) au développement d'une riche agriculture sur le littoral nord. Dans les secteurs littoraux aux rudes conditions climatiques et plus hostiles à l'occupation humaine, les premières marges sont occupées par des landes et des pelouses.

- Les **vastes bassins intérieurs schisteux**, mais vallonnés, sont propices aux régions de cultures intensives.

- Plus accidentés sont les **alignements ou crêtes de schistes durs et de quartzites** en Bretagne occidentale : Monts d'Arrée, au Nord, avec les plus hauts sommets de la péninsule (Roc'h Trévèzel : 384 m) ; Montagnes Noires, au Sud, plus étirées mais moins hautes (roc de Toullaéron : 326 m).

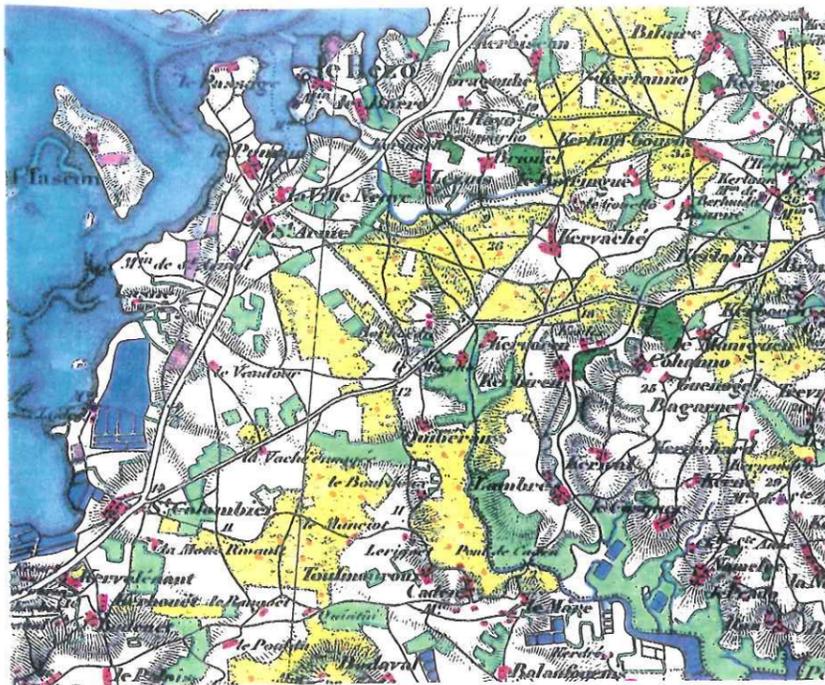
Les versants abrupts des plus hauts sommets conservent de belles parures de végétation naturelle : restes de la grande forêt armoricaine et la célèbre lande qui occupent de vastes surfaces dans les régions aux rudes conditions climatiques.

- Enfin, vient s'ajouter la **variété d'un littoral très découpé**. Ainsi, les alignements de caps et de falaises sont souvent interrompus par de profonds rentrants aux débouchés des vallées encaissées. Par opposition, des rivages bas, dunaires, offrent un tracé plus régulier ; dans le fond de la baie du Mont-Saint-Michel, des cordons littoraux délimitent des marais maritimes (le marais de Dol). Cette diversité est liée à la jeunesse du relief. Son morcellement et les principales découpes du littoral sont dues à des failles qui ont brisé tout récemment (à l'échelle des temps géologiques) le Massif Armoricaïn.

Comme partout, le type de substrat géologique oriente une certaine occupation des sols. Par exemple, la présence de loess sur le littoral nord est favorable à une riche agriculture maraîchère, les parties sommitales des monts et collines aux terres plus incultes favorisent un paysage de lande, les bassins schisteux et fertiles de l'intérieur conditionnent la formation des paysages agricoles intensifs.

**LES PAYSAGES BRETONS ONT CONTINUÉ À SE CONSTRUIRE JUSQU'AU DÉBUT DU 20ÈME SIÈCLE**

**Saint-Armel et Le Hézo en 1830**



Source : Carte d'Etat-Major de 1830

**Au paysage de 1830** caractérisé par deux systèmes agraires ouverts et bien distincts :

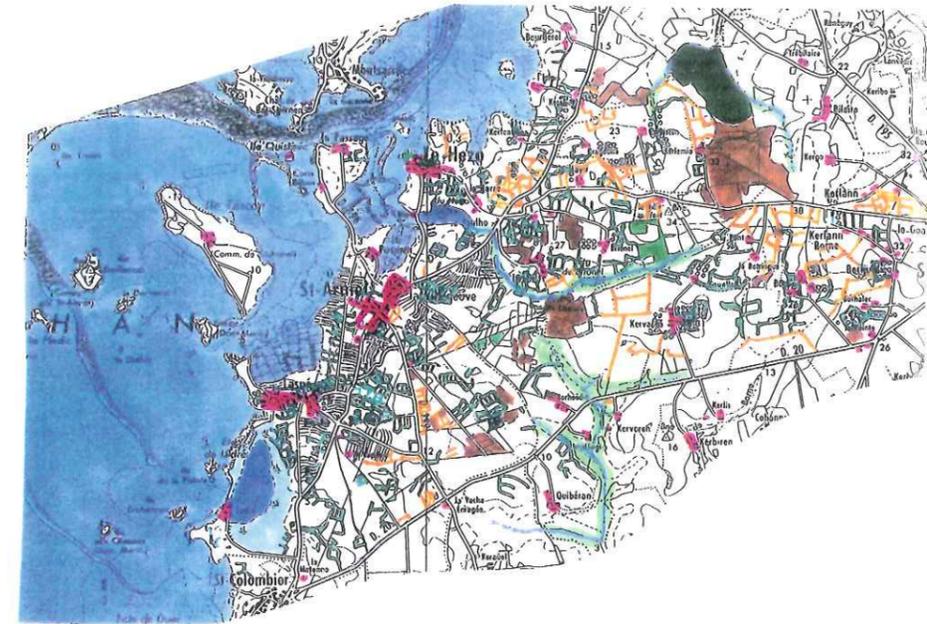
- un système de hameaux de pêcheurs en bord de mer qui exploitent de façon intensive la basse plaine, et des marais salants,
- un système de grandes fermes isolées dans l'arrière-pays, entourées de champs, de landes et de zones humides dans les bas fonds ;

**Succède en 1950**, un paysage plus cloisonné par l'apparition d'îlots bocagers autour des ensembles constitués par l'habitat, un réseau de talus et de boisements dans l'arrière pays.

|  |                            |  |                         |
|--|----------------------------|--|-------------------------|
|  | Bourg et habitat dispersés |  | Haies                   |
|  | Moulins                    |  | Lande littorale         |
|  | Cultures                   |  | Forêt traditionnelle    |
|  | Vignes                     |  | Friche et reforestation |
|  | Champs en lanières         |  | Plantations de résineux |
|  | Prés                       |  | Cours d'eau et étangs   |
|  | Vergers                    |  | Marais                  |
|  | Talus                      |  | Mer                     |

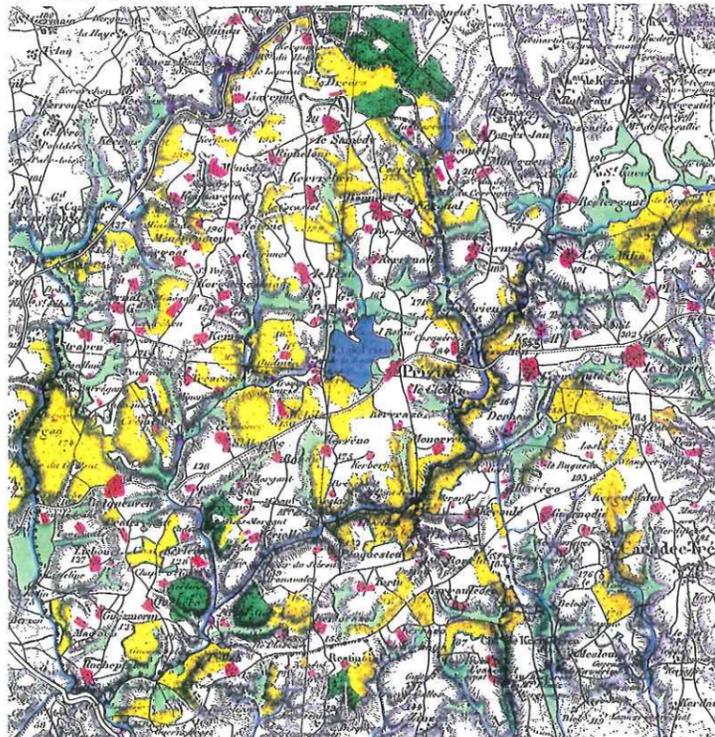
**Avertissement :** D'après la carte de 1830, il n'existe pas de trame bocagère à cette époque, à l'exception de rideaux bocagers qui limitent les prés de fauche de fonds de vallées. Est-ce parce que les limites de parcelles ne sont que des talus et non des bocages, les premiers n'étant pas représentés sur la carte d'Etat-Major? Ou est-ce parce que la carte ne représente qu'une trame incomplète du bocage? Ou alors est-ce parce qu'il n'y avait pas de bocage ni de talus ?

**Saint-Armel et Le Hézo en 1952**



Source : Photos aériennes de 1952 et fond de carte IGN.

**Priziac en 1830**



Source : Carte d'Etat-Major de 1830

**Au paysage de 1830** caractérisé par un système de landes (pâtures) sur quelques sommets, de versants de fonds de vallées exploités en prés de fauche (bordés de bocage), et de cultures sur les principaux plateaux ;

**Succède en 1950** un paysage de bocage dense, de talus sur les anciennes landes, de fonds de vallons entretenus et de vergers. L'habitat dispersé hiérarchisé (maisons isolées, hameaux et bourg) se densifie pendant cette période.

|  |                           |  |                           |
|--|---------------------------|--|---------------------------|
|  | Bourg et habitat dispersé |  | Vergers                   |
|  | Moulins/ Industries       |  | Forêt traditionnelle      |
|  | Cultures                  |  | Plantations de résineux   |
|  | Prés                      |  | Friche et reforestation   |
|  | Talus                     |  | Landes                    |
|  | Haies                     |  | Cours d'eau et plan d'eau |

**Priziac en 1952**



Source : Photos aériennes de 1952 et fond de carte IGN.



**LE PAYSAGE "TRADITIONNEL" BRETON (AUX ENVIRONS DE 1950) :**

- Bourgs et habitat dispersé en 1950
- Bocage de taillis
- Bocage de grands fûts
- Bocage à ragosses
- Forêt traditionnelle existante en 1950
- Microboisements de conifères installés au 20ème s.
- Bois et bosquets
- Landes
- Talus
- Principales dunes et plages douces
- Marais
- Activités aquacoles
- Cours d'eau
- Routes

De part sa configuration, la Bretagne a de tout temps connu deux grandes logiques d'occupation du territoire : une logique rurale et agricole à l'intérieur des terres, à peine tempérée par le développement d'une petite industrie au XIXème siècle ; une logique maritime, portuaire, plus urbaine et récemment plus industrielle, à proximité du littoral.

**Des paysages ruraux qui ont connu leur "apogée" au début des années 1950**

La Bretagne est l'une des régions de France où la colonisation s'est effectuée à travers un habitat dispersé. Des familles ou groupes de familles créaient des hameaux dans des zones de forêts et de landes, défrichaient les terres aux alentours de la ferme en manifestant leur occupation et leur droit par des clôtures de bocages et de levées de terre.

Jusqu'en 1850, les landes et les parcours situés

entre les hameaux étaient très étendus. Les terres labourées proches des fermes étaient réduites à de faibles étendues, les rendements de céréales étaient faibles et assuraient très modestement l'autosubsistance d'une population rurale dense.

Ce système a généré des structures agraires particulières, plus ou moins typées suivant la géomorphologie et les conditions climatiques : dans les Monts d'Arrée, par exemple, les landes sommitales étaient très développées, les hameaux entourés de terres cultivées (et enclos de bocages) étant situés sur des replats à mi-pente ; à l'inverse les secteurs de loess riches du Nord de la Bretagne étaient intensément cultivés et couverts d'un réseau dense de petites fermes isolées, les nombreux champs étant enclos de levées de terre souvent plantées d'ajoncs. Dans ces régions littorales, on trouvait également près des bords de côtes des secteurs de champs ouverts (appelés méjous ou gagneries).

Le XIXème siècle, mais surtout la première moitié de ce siècle voit ces structures agraires se transformer profondément, grâce à l'amélioration des voies de communication et aux chemins de fer qui permettent le transport des amendements, au défrichement des landes, et à la réduction ou disparition de la jachère. De nombreux terrains de parcours et de landes sont transformés en terres labourables et enclos par des levées de terre et des bocages. Les cultures fourragères sont peu à peu introduites et laissent entrevoir une augmentation

des cheptels. C'est désormais un système de polyculture-élevage qui assure à la population bretonne sa subsistance.

En fait, c'est au début des années 50 que les paysages ruraux bretons connaissent leur "apogée" : on trouve le réseau bocager le plus dense.

A ce moment-là, comme le montre le schéma ci-dessus, on observe une série de régions bien individualisées :

- la bande littorale densément peuplée où prospère une agriculture intensive aux champs quadrillés de talus ;
- des régions "montagneuses" où d'importantes landes sommitales dominent des petits hameaux entourés d'un maillage bocager très fin ;
- des régions au bocage dense, bocage de taillis pour certaines, bocage dense de grands fûts pour d'autres, bocages à ragosses dans la région de Rennes.

**Des paysages littoraux très marqués par leurs potentialités naturelles**

Certains sites côtiers de la Bretagne sont apparus très tôt dans l'histoire, favorables pour l'implantation de ports de pêche ou de commerce. C'est ainsi qu'un réseau de villes et de bourgs s'est développé le long du littoral, marquant fortement le paysage. La pêche artisanale trouve son apogée dans la première moitié du XXème siècle, plaçant la Bretagne en première région de pêche française par l'importance et la valeur des prises et par l'effectif des pêcheurs.

Les autres secteurs côtiers ont vu l'apparition de paysages correspondant à leur potentialité naturelle :

- paysages mytilicoles ou ostréicoles dans les zones de vasières et de pentes douces ;
- agriculture souvent intensive dans les marais et polders de bords de mer.

A l'inverse, les secteurs peu accessibles ou aux sols très pauvres ont gardé leurs paysages naturels, tels que les grandes falaises de l'ouest.

**LE PAYSAGE BRETON ACTUEL (1995) :**

-  Principales agglomérations et habitat dispersé (de 1950)
-  Mitage côtier de 1950 à 1995
-  Grands bâtiments agricoles implantés récemment
-  Zones industrielles implantées récemment
-  Bocage de taillis
-  Bocage de grands fûts
-  Bocage à ragosses partiellement remembré
-  Forêt traditionnelle existante en 1950
-  Microboisements de conifères installés au 20ème s.
-  Bois et bosquets
-  Landes
-  Talus
-  Friche basse
-  Friche arborescente et reforestation depuis 1950
-  Principales dunes et plages douces
-  Marais
-  Activités aquacoles
-  Carrières
-  Cours d'eau
-  Routes
-  Voie express

**Les paysages ruraux connaissent de grandes évolutions paysagères ces 40 dernières années avec l'intensification agricole dans certaines régions et la déprise dans d'autres**

Les régions paysagères bretonnes connaissent leur "apogée rurale" au tout début des années 50, avec les dernières constructions de réseaux bocagers.

Mais très rapidement de profonds bouleversements les modifient selon des degrés divers.

L'agriculture qui organise les 3/4 du territoire se modernise et se tourne vers l'élevage industriel. Ces mutations agricoles sont lourdes de conséquences sur le paysage :

\* L'amélioration des conditions d'exploitation par le remembrement déstructure fortement les différentes trames bocagères. Les réorganisations foncières touchent massivement un certain nombre de secteurs où le bocage n'a plus aujourd'hui qu'un aspect résiduel : le bassin de Pontivy ; le bassin de Châteaulin ; le bassin de Rennes où le bocage en ragosses s'est massivement déstructuré. D'autres régions connaissent des mutations moindres : on y trouve des petites zones remembrées ponctuant des territoires aux structures bocagères encore traditionnelles, mais dont l'entretien devient déjà plus problématique. Cette res-

tructururation est accompagnée par l'implantation de nombreux complexes agro-alimentaires, très prégnants dans les paysages des régions devenues ouvertes.

\* A l'inverse, les régions aux sols les plus pauvres, ou difficilement exploitables (montagnes, bords de falaises, fonds de vallées) sont partiellement abandonnées et progressivement gagnées par la friche ou reboisées (surtout de résineux), ce qui tend à masquer les structures paysagères traditionnelles.

**Le développement urbain, industriel et touristique bouleverse les paysages de la bande côtière**

Avec le développement des moyens de transport qui accrochent la Bretagne à la région parisienne, avec le développement agro-industriel et touristique, la région connaît à partir des années 50 une très grande mutation urbaine, principalement à proximité du littoral où sont situées depuis toujours les principales villes, mais également les voies routières et ferroviaires qui contournent la péninsule.

Les villes connaissent un dynamisme nouveau grâce à l'accroissement de la population et à l'exode rural, ainsi qu'au développement industriel.

Cette croissance se traduit par la construction massive de lotissements et d'ensembles pavillonnaires en périphérie des villes. Sur celle-ci vien-

nent se greffer avec plus ou moins de bonheur, d'importantes zones industrielles et commerciales.

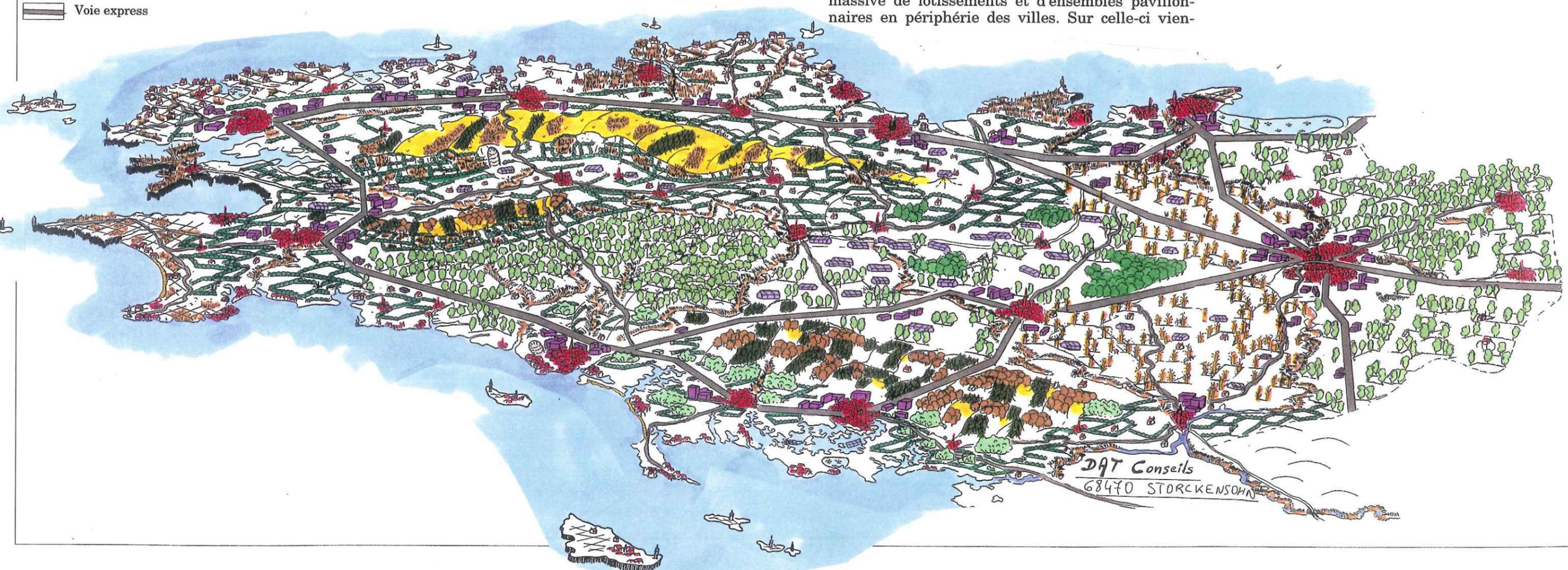
Les villes ou villages situés à proximité de la 4 voies contournant la Bretagne tentent également de profiter de ce dynamisme, en implantant dans le désordre, de nombreuses zones d'activités de qualité médiocre.

Quant au bord de côtes particulièrement attractif, il est l'objet de développement d'un cordon presque continu de résidences secondaires et d'équipements touristiques en tout genre totalement banalisés en certains endroits. Seuls échappent à cette pression, les secteurs difficilement accessibles (falaises, marais et quelques grands sites protégés).

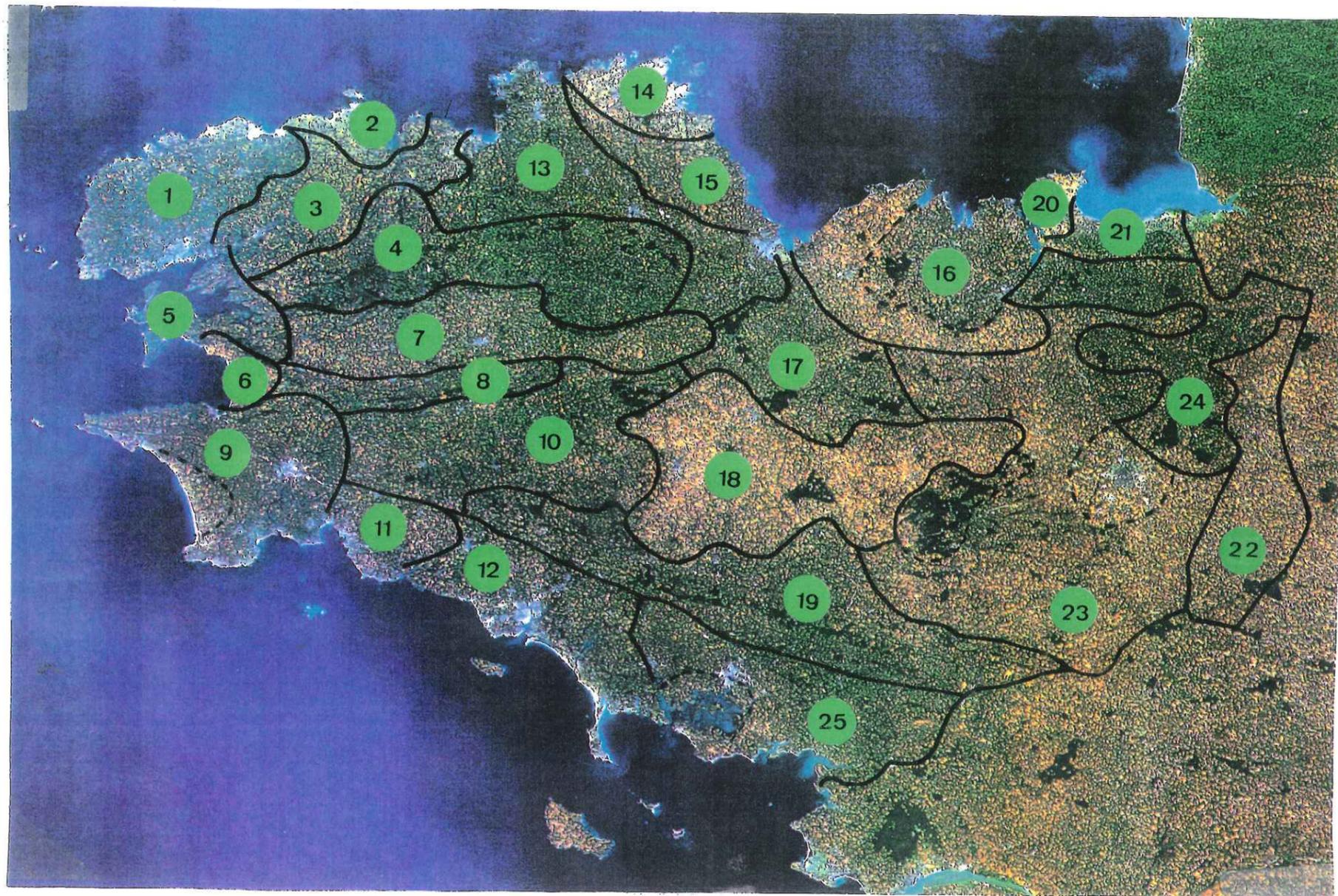
D'autres éléments plus ponctuels ajoutent à cette relative banalisation des paysages bretons : les carrières, les lignes électriques, etc.

**Ces évolutions "fabriquent" de nouvelles régions paysagères rurales, littorales et urbaines**

Ces grandes mutations d'aménagement et d'occupation du sol modifient assez profondément la structure paysagère de nombreuses régions bretonnes. C'est cette diversité que nous allons tenter de présenter dans les chapitres suivants.



## CARTE DE LOCALISATION DES RÉGIONS PAYSAGÈRES



1. Le Léon
2. Le Léon maraîcher
3. La région intensive de Landerneau et Landivisiau
4. La région des Monts d'Arrée
5. Les presque îles de Crozon et Plougastel
6. Le Porsay
7. Le bassin de Châteaulin
8. La Montagne Noire
9. La Cornouaille Ouest
10. La région du Faouët
11. La région de Quimperlé
12. La région de Lorient
13. Le Trégor Ouest
14. La zone maraîchère au Nord de Paimpol
15. Le Trégor Est
16. La région de Lamballe
17. La région du Méné
18. La bassin de Pontivy
19. Les landes de Lanvaux
20. La zone maraîchère de Cancale
21. Le Marais de Dol / Polders
22. La région intensive de Fougères-Vitré
23. Le bassin de Rennes
24. La région herbagère de Fougères à Dinan
25. La région de Vannes



### Source du fond de carte :

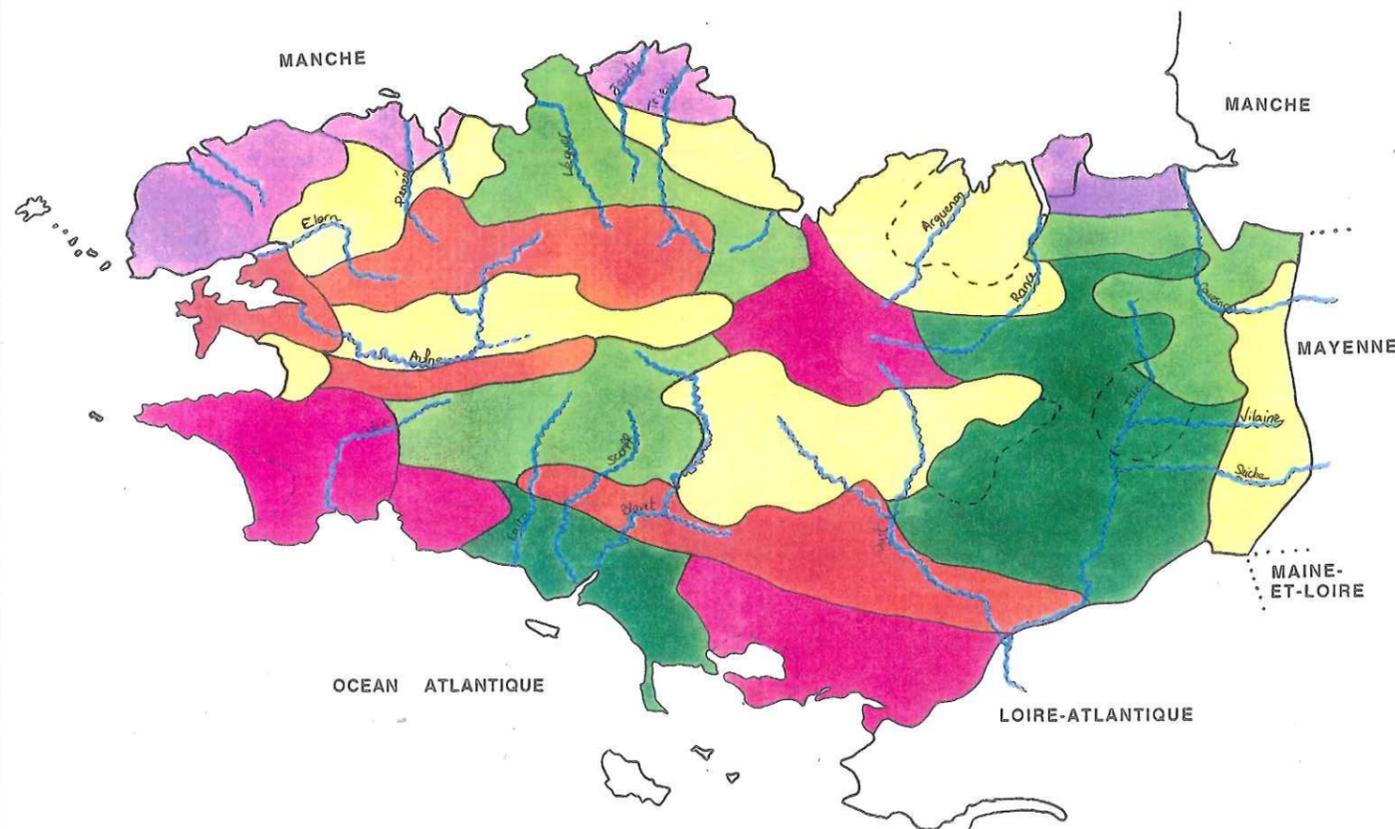
Image satellite Landsat 5, 1995, M.Sat Editions.

### Méthode de découpage utilisée :

Interprétation de l'image satellite et confrontation aux données bibliographiques et photographiques réalisées sur le terrain.

**Avertissement :** Cette délimitation des régions paysagères est le fruit de tournées de terrain (au sol et aériennes), et d'analyses de cartes et photos existantes. Elle reste cependant approximative et mériterait d'être précisée, notamment pour les zones de transition plus complexes.

## CARTE DES GRANDS TYPES DE RÉGIONS PAYSAGÈRES DE LA BRETAGNE :



- Les régions des monts bretons en déprise
- Les régions rurales traditionnelles au bocage encore dense
- Les régions de bocage en mutation
- Les régions intensives et maraîchères du littoral Nord
- Les régions nouvellement ouvertes d'agriculture intensive
- Les régions particulièrement typées en mutation

DAT Conseils, Storckensohn, 1995.

## B. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX

*Les paysages ruraux sont une des composantes principales de l'espace breton, en superficie et en richesse patrimoniale.*

*En décalage par rapport aux livres de géographie classique sur la région, qui mettent surtout en évidence l'unité des paysages ruraux bretons, notre travail a mis en évidence une grande diversité de paysages ruraux. La constitution d'un fichier photographique permet désormais d'illustrer cette variété mais surtout d'identifier une vingtaine de régions paysagères possédant chacune des caractéristiques géomorphologiques et d'occupation du sol bien particulières.*

### LES GRANDES RÉGIONS PAYSAGÈRES DE LA BRETAGNE

Un découpage en grandes régions paysagères et rurales de la Bretagne a été réalisé sur la base de données bibliographiques, cartographiques mais surtout de tournées photographiques au sol et par voie aérienne. Ce travail a permis d'identifier 25 entités paysagères régionales ayant chacune des caractéristiques et des problématiques spécifiques (mais qui sont pour l'instant peu connues).

La structuration générale de chacune de ces régions est surtout le fait du type de bocage et de son maillage qui y est établi et qui détermine l'aspect de celles-ci.

Dans un souci de simplification, nous avons regroupé ces grandes régions paysagères en six types bien distincts, en utilisant des critères liés à l'activité agricole, à l'ampleur du remembrement et au type de maillage bocager qui s'y maintient.

#### Les six types de régions

\* **Les régions des monts bretons en déprise** : il s'agit des Monts d'Arrée, des Montagnes Noires, des Presqu'îles de Crozon et de Daoulas, et des Landes de Lanvaux ;

\* **Les régions rurales traditionnelles au bocage encore dense** : Il s'agit de la région du Faouët, de la région de Lannion-Bégard (Trégor Ouest), et des poches herbagères de la région de Fougères à Dinan ;

\* **Les régions encore bocagères en forte mutation** : il s'agit de la Cornouaille Ouest, de la région de Quimperlé, de la région du Méné, et de la région de Vannes ;

\* **Les régions intensives et maraîchères du littoral Nord** : Il s'agit du Léon maraîcher et par extension du Léon dans sa globalité, de la région maraîchère au Nord de Paimpol, de celle de Saint-Malo et de Cancale, et de la région du Marais de Dol et des Polders ;

\* **Les régions nouvellement ouvertes d'agriculture intensive** : Il s'agit du Porzay, du bassin de Châteaulin, du bassin de Pontivy, de la région intensive de Fougères-Vitré, de la région de Lamballe, du Trégor Est, et de la région intensive de Landerneau et de Landivisiau.

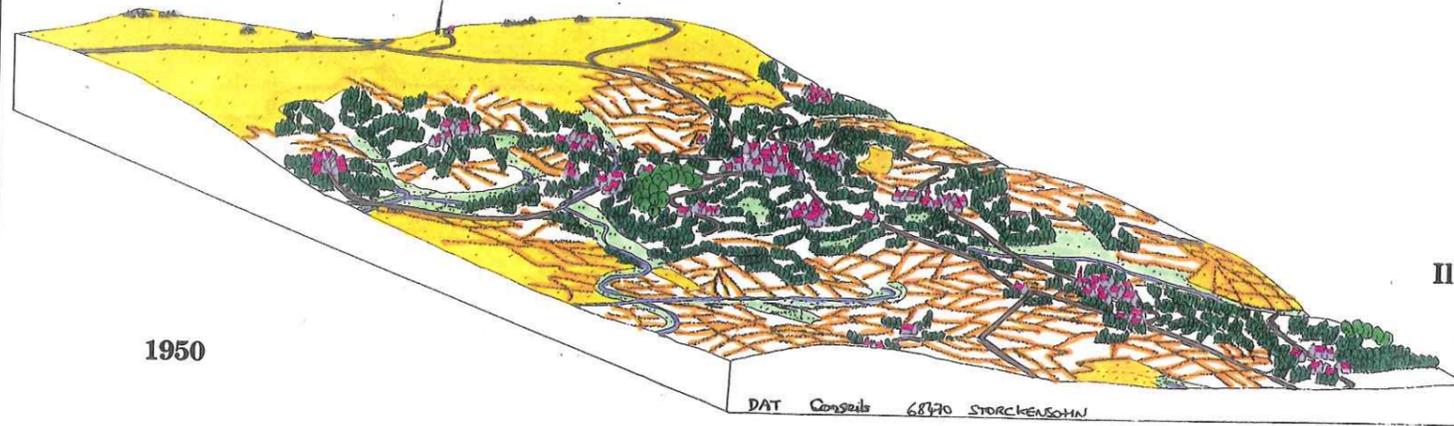
\* **Les régions particulièrement typées en mutation** : il s'agit de la région de Lorient et du bassin de Rennes.

#### Caractérisation des grands types de régions paysagères

Chacune de ces régions va faire l'objet, dans les pages qui suivent, d'une analyse spécifique concernant :

- le contexte géomorphologique général et l'organisation traditionnelle des paysages qui sont les éléments constitutifs du paysage vu et vécu aujourd'hui,
- les tendances d'évolution actuelles, pour bien comprendre les mécanismes qui ont et qui transforment toujours les paysages,
- les richesses paysagères qui résultent de l'histoire de cette configuration naturelle et humaine,
- les problèmes paysagers qui découlent en grande partie des mutations des années 70-80,
- les enjeux actuels propres à chaque région, qui peuvent orienter les choix et actions d'aménagement futur,
- et enfin, les premiers axes pour une stratégie de gestion de ces paysages..

EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE SUR 50 ANS DE LA FEUILLÉE DANS LES MONTS D'ARRÉE



1950

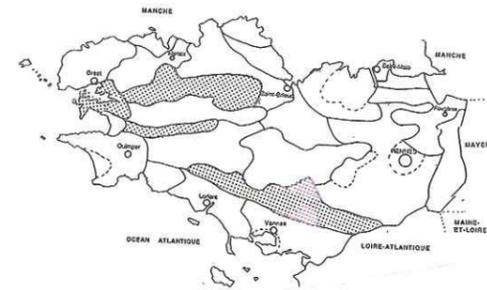
Le paysage de la Feuillee se caractérise en 1950 par un fort étagement de l'occupation du sol. Les sommets moins fertiles sont occupés par des landes pâturées collectivement. Une série de bourgs et de hameaux sont installés sur les replats en aval, autour desquels se développe un maillage bocager et de talus très fin. Quant aux fonds de vallons humides, leur ouverture visuelle est assurée par une exploitation en prés de fauche. Cette structuration de l'espace façonne un paysage cohérent et parfaitement lisible.

- Bourgs et habitat dispersé traditionnels
- Extensions urbaines récentes
- Industries
- Cultures
- Talus
- Haies et bocages
- Prés
- Landes
- Forêt traditionnelle
- Plantations de résineux récentes
- Friche et reforestation récentes
- Cours d'eau et étang



1993

Le paysage de la Feuillee n'a pas subi depuis 50 ans de pressions urbaines ou agricoles, et a donc gardé sa structure traditionnelle. Par contre, il souffre de problèmes de déprise et de désertification qui risquent à terme de le déprécier. Cela se traduit par un enfrichement et un boisement progressifs des terrains les plus vulnérables, où la pression agricole régresse. Il en résulte une découverte paysagère plus difficile alors qu'il présente des éléments patrimoniaux de grande valeur.



Il s'agit Des Monts d'Arrée, des Montagnes Noires, des Landes de Lanvaux et des Presqu'iles de Crozon et de Daoulas.

Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : un étagement paysager caractéristique

Ces quatre régions paysagères correspondent à des ensembles géomorphologiques de roches dures en saillie, formant ainsi les principales culminations de la Bretagne. D'orientation générale Est-Ouest, ces chaînes de collines ne dépassent pas 400 mètres d'altitude.

Pourtant les conditions climatiques assez rudes donnent un aspect montagnard à ces territoires, qui est renforcé par un étagement bien visible et structuré de l'occupation des sols : des landes communales sur les sommets, un maillage bocager élargi en milieu de pente, puis un maillage plus dense sur les replats ainsi qu'à proximité des hameaux où règnent les cultures, et des fonds de vallons bien entretenus car exploités en prés de fauche.

Prolongement occidental de la chaîne des Monts d'Arrée, les Presqu'iles de Crozon et Daoulas se distinguent des autres régions par l'influence littorale qui les caractérise, par un relief de hautes collines bien exploitées et de falaises surmontées de landes.

Les régions des monts bretons en déprise

Tendances d'évolutions actuelles : une déprise agricole accompagnée d'un mouvement d'enfrichements et de boisements

Consécutivement à l'exode rural, à la déprise agricole et à la fermeture des industries artisanales présentes dans ce secteur (en particulier les ardoisiers dans les Montagnes Noires), ces régions longitudinales se boisent, mais certaines plus que d'autres.

En effet, les Landes de Lanvaux et les Montagnes Noires, où la proportion de landes était très importante au siècle dernier (dont quelques tâches subsistent encore) sont désormais presque totalement vouées à la production forestière. A l'inverse, les Monts d'Arrée bien que touchés par la friche et les micro-boisements gardent encore (mais pour combien de temps) des structures traditionnelles de grande qualité.

De faible densité de population à l'origine, les projections démographiques pour le début des années 2000 ne sont pas positives pour les trois principales régions de monts, ce qui à terme risque d'accroître la désertification, l'abandon et la dégradation d'un riche patrimoine bâti.

La Presqu'île de Crozon connaît des évolutions différentes d'un point à l'autre de son espace ; à une agriculture encore bien présente au Nord-Est dans un ensemble de collines, s'opposent au centre (Ménez-Hom) et à l'Ouest, des secteurs où la friche et la lande reprennent leurs droits. Quant à la Presqu'île de Daoulas protégée des influences du large par la précédente presqu'île, elle développe une activité horticole intensive au milieu de grandes zones de déprise et de friches. Celles-ci subissent l'influence urbaine et économique de l'agglomération de Brest.



Visualisation de l'occupation des sols étagée dans les Monts d'Arrée



Les Landes de Lanvaux : Boise-  
ments, friches et landes coloni-  
sent les sommets

Un maillage bocager encore den-  
se et régulier à l'Est des Monts  
d'Arrée



Au coeur des Monts d'Arrée à  
Berrien se mêlent au bocage den-  
se, friches, micro-boisements et  
zones extractives



Vue sur l'Aulne, depuis Trégarvan : un paysage à l'arrière  
plan qui s'enfriche et se boise



### Richesses paysagères

Pour le voyageur, ces régions paysagères appa-  
raissent bien différentes de leurs voisines. C'est une  
ambiance de paysage montagnard qui domine.  
L'étagement de la végétation depuis le sommet (lan-  
des et boisements) jusqu'au fond du vallon en prés  
humides, en passant par un maillage bocager assez  
dense sur les pentes, donne leur identité paysagère  
et leur caractère pittoresque. Notons que chacun de  
ces étages correspond à un éco-système particulier,  
ce qui contribue à la richesse écologique patrimonia-  
le de ces secteurs.

Les hameaux ruraux et les bourgs principaux, res-  
tés pour la plupart dans leur configuration du début  
du siècle, recèlent un patrimoine urbain et religieux  
important et encore bien préservé.

### Problèmes paysagers

La fermeture progressive des ardoisières dans les  
Montagnes Noires, la déprise agricole dans tous les  
secteurs, sont autant d'éléments entraînant la dévi-  
talisation de ces régions, que l'élevage et les quel-  
ques spécialisations agricoles et forestières n'arri-  
vent pas à contrecarrer.

D'où des problèmes paysagers importants avec l'ap-  
parition de friches dans les fonds de vallons, sur les  
landes sommitales, et quelquefois dans le maillage  
bocager traditionnel, et avec le développement de  
boisements anarchiques de résineux. Ces phénomè-  
nes déstructurent le paysage identitaire de ces ré-  
gions et peuvent à terme le rendre illisible.

En matière d'habitat et d'urbanisme, le problème  
majeur est la dégradation du bâti traditionnel, par-  
ticulièrement dans les plus petits hameaux. La mise  
en place de haies de thuyas autour de certaines ré-  
sidences rigidifient également certains paysages de  
hameaux.

D'autres problèmes plus ponctuels peuvent y être  
rencontrés : carrières de grande ampleur, infras-  
tructures routières prégnantes, etc.

### Des enjeux patrimoniaux et touristiques majeurs

Ces régions des "monts" sont parmi les plus pitto-  
resques et touristiques de la Bretagne de l'inté-  
rieur, de l'Argoat.

Il est donc important de préserver certaines parties  
de ces régions qui ont un patrimoine naturel et  
paysager unique dans l'Ouest de la France. Les  
paysages ont également une importance pour l'ima-  
ge touristique de ces régions, cette activité étant  
une des seules à être porteuse de revitalisation.  
Enfin, les paysages sont un enjeu pour le cadre de  
vie des habitants qui à terme ne doivent pas se sen-  
tir cloisonnés par les boisements et les friches (ré-  
duisant l'ensoleillement, etc.).

### Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : Promouvoir une préservation et une gestion intercommunale de ces derniers

La stratégie de gestion de ces entités paysagères doit vi-  
ser au maintien ou à la reconstitution (dans les secteurs  
pas trop dégradés) de la structure paysagère tradi-  
tionnelle de ces régions, avec son étagement, ses landes som-  
mitales, ses bocages très denses, ses fonds de vallées  
bien soignés et ses hameaux patrimoniaux. Cela impli-  
que plusieurs lignes d'actions :

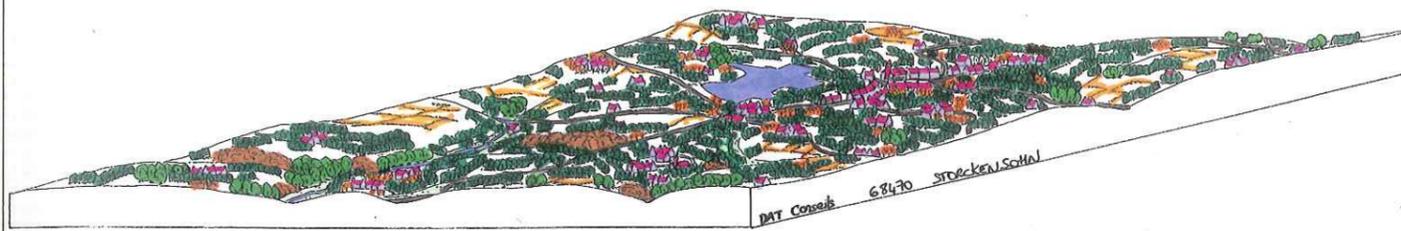
- la friche et les micro-boisements étant la menace la  
plus pesante sur ces paysages, des plans de gestion des  
espaces ruraux devraient être élaborés, précisant les sec-  
teurs à préserver, à rénover et au contraire à laisser à  
leur évolution ; ils devraient être accompagnés d'actions  
en faveur du maintien d'une agriculture traditionnelle ;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine na-  
turel et rural bâti (crêtes rocheuses, hameaux patrimo-  
niaux, fontaines, etc.) est également souhaitable compte-  
tenu du grand intérêt de ces éléments ;
- il est également nécessaire de promouvoir une gestion  
forestière "patrimoniale" et paysagère dans ces régions  
où cette occupation se développe, avec un traitement  
spécifique des lisières forestières, un encouragement au  
choix d'essences climaciques.

Des outils et des financements tendent à promouvoir cet-  
te stratégie. Il s'agit notamment des mesures agri-envi-  
ronnementales, du FGER, des fonds d'aménagement fon-  
cier des Conseils Généraux, des contrats de paysage, des  
réglementations des boisements, etc.

Vue l'importance des enjeux, il paraît utile d'éviter de  
cloisonner l'action au niveau communal mais au contrai-  
re de promouvoir une gestion par petites régions à tra-  
vers des plans intercommunaux de protection des paysa-  
ges et de développement touristique.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique, qui mène déjà  
de nombreuses actions en faveur du paysage, peut être  
un des acteurs clefs d'une telle stratégie.

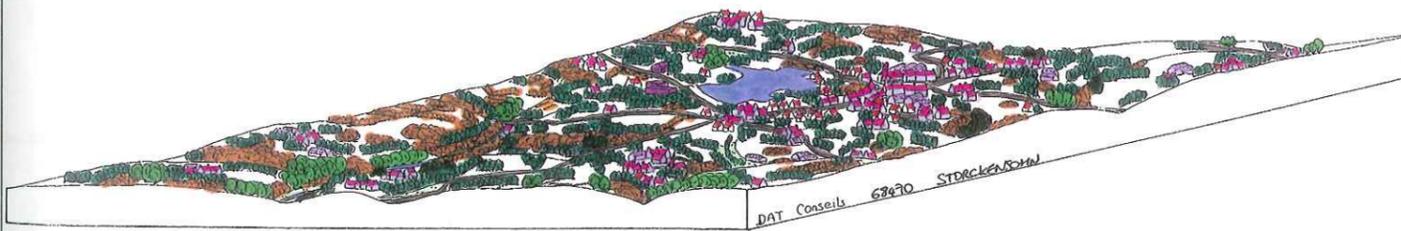
**EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE SUR 50 ANS DE PRIZIAC DANS LA RÉGION PAYSAGÈRE DU FAOUËT**



1950

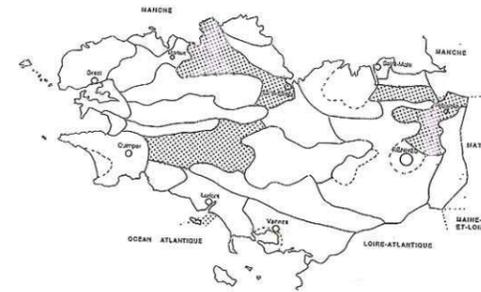
- Bourgs et habitat dispersé traditionnels
- Extensions urbaines récentes
- Bâtiments agricoles
- Industries
- Cultures
- Vergers
- Haies
- Talus
- Prés
- Forêt traditionnelle
- Plantations de résineux
- Friche et reforestation naturelle
- Cours d'eau et plan d'eau

*Le paysage de Priziac se caractérise en 1950 par un maillage de bocage très dense. Les îlots de champs avec talus qui occupent les anciennes landes ont la particularité d'avoir une maille plus lâche. Derrière ce bocage dense et autour de chaque groupe d'habitat se développent de belles ceintures de vergers. Les fonds de vallées sont en majorité bien entretenus en prés de fauche, mais les pentes et secteurs les plus difficilement cultivables ont tendance à s'enfricher et à se boiser. La structure urbaine y est classique : bourg principal relayé par de nombreux hameaux et fermes isolés.*



1993

*Priziac a gardé un paysage de bocage dense dans l'ensemble. On observe néanmoins des poches de zones remembrées dans lesquelles s'insèrent des complexes agricoles plus ou moins intégrés selon qu'ils sont implantés au milieu d'une zone nouvellement ouverte ou derrière un bocage encore traditionnel. L'enfrichement et le boisement des pentes fortes et des fonds de vallées apparaissent comme des phénomènes particulièrement préjudiciables à la qualité des paysages.*



Il s'agit de **La région du Faouët, la région de Lannion-Bégard (Trégor Ouest), et les poches herbagères de la région de Fougères à Dinan.**

**Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : des plateaux vallonnés couverts d'un maillage dense de bocages**

D'un point de vue géomorphologique, ces régions font partie de vastes plateaux : plateau de la Cornouaille pour la région du Faouët, plateau du Trégor pour la région de Lannion-Bégard et le plateau septentrional du Nord de l'Ille-et-Vilaine pour la région herbagère au Nord de Rennes. Le relief caractéristique de ces espaces est un relief vallonné, que plusieurs grandes vallées encaissées viennent traverser (Le Léguer, la Rance, l'Ellé, le Scorff, le Blavet).

Ce contexte naturel originel a conditionné l'installation de trois terroirs :

- celui de terres fertiles situées sur les plateaux, où le bocage a quadrillé très densément l'espace labouré ;
- celui des fonds de vallées humides exploités en prés qui génèrent dans ce paysage de champs clos, des enclaves particulières ;
- celui des pentes fortes montant des vallons vers les plateaux, couverts de bois, de landes et parfois de bocages denses.

Comprenant une façade maritime au Nord, la région du Trégor Ouest occupe une place particulière dans cet ensemble. Comme les autres régions, elle est caractérisée par une maille bocagère de grands arbres et de taillis très dense qui se développent depuis les contreforts des Monts d'Arrée, jusqu'en proche bordure du littoral. Mais là, on trouve un maillage de talus non bocager. L'absence de loess dans cette portion du littoral explique la plus faible intensification agricole en bord de côtes par rapport aux régions maraîchères voisines.

**Les régions rurales traditionnelles au bocage encore dense**

**Tendances d'évolutions actuelles : une trame bocagère assez bien maintenue mais des tendances à l'enfrichement des terrains marginaux**

Dans un contexte général d'intensification des productions agricoles, ces entités semblent avoir été épargnées par les lourds aménagements fonciers qui ont marqué une grande partie de la Bretagne : elles conservent toutes un maillage bocager presque complet. Même les remembrements de faits (effectués par les agriculteurs) et les remembrements légaux, lorsqu'ils existent, ont eu le mérite de préserver un minimum de maille bocagère. De plus, elles se distinguent par un bocage fait en partie de grands arbres, chênes, châtaigniers, etc..., dont la gestion future pose des problèmes particuliers.

Cette relative préservation est pourtant fragile puisqu'elle dépend de la bonne volonté des comportements individuels ou collectifs, et non d'engagements politiques à long terme.

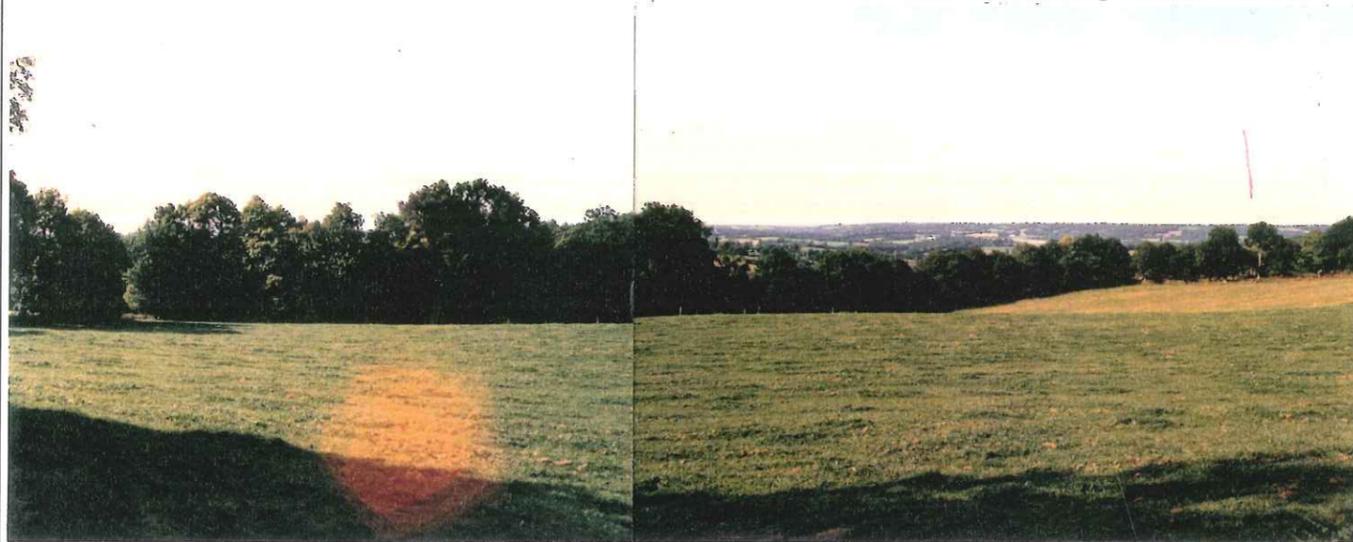
Notons également que les terroirs les plus difficiles à exploiter, pentes fortes des vallons et fonds de vallées humides, sont partiellement délaissés au profit des friches et des boisements. Ces derniers progressent nettement sur les versants encaissés des profondes vallées et en bord de côtes (notamment dans la région du Trégor Ouest).

La croissance urbaine est assez modérée dans ces régions. Mais, si la plupart des hameaux conservent leur caractère patrimonial, un certain mitage apparaît autour des bourgs.



*Un paysage ponctué d'éléments patrimoniaux au milieu d'une trame bocagère de grands arbres*

Composées de chênes et de châtaigniers, les haies de la région du Faouët forment de beaux alignements d'arbres



Des îlots de patrimoine bâti de grande qualité, mais qui méritent une réhabilitation (à Sens de Bretagne)

Au Nord de Rennes subsiste par poches, des secteurs au bocage traditionnel dense, mais attention à leur forte vulnérabilité

### Richesses paysagères

La densité de trame bocagère encore présente conserve à ces régions des paysages très traditionnels, se distinguant nettement des autres régions bretonnes.

La présence de talus surmontés d'arbres à hauts jets, chênes, châtaigniers, etc., confirme l'intérêt de ces régions, dont le caractère patrimonial est renforcé par la présence de nombreux bourgs et hameaux typiques, peu touchés par une urbanisation récente.

### Problèmes paysagers

Cultivées moins intensivement que d'autres régions agricoles bretonnes, ces régions manifestent des signes de déprise sur les terrains les plus marginaux : fonds de vallées, terres plus incultes, etc., avec le développement de la friche et de boisements de résineux en "timbre-poste". Ces deux formes de végétation sont des entraves à la découverte paysagère (perte de points de vue remarquables par exemple), à l'identité rurale et la qualité du cadre de vie qui peut se détériorer par une perte d'ensoleillement journalier et une augmentation de l'humidité engendrées par les plantations massives de résineux. Face aux exigences économiques, l'entretien régulier du linéaire de haies n'est plus une chose facile pour les agriculteurs. C'est pourquoi, certains bocages de grands fûts perdent de leur aspect majestueux par un enrichissement du talus ou par un abattage irrégulier d'arbres (observable surtout dans la région herbagère), créant ainsi de véritables haies trouées.

Enfin, l'on constate quand même, ici et là, des grandes "trouées" où le bocage a totalement disparu, faisant apparaître des complexes agricoles de qualité médiocre.

### Enjeux actuels du paysage : une valeur patrimoniale à l'échelle de la Bretagne

Ces régions de Bretagne sont celles ayant conservé le réseau bocager le plus complet et le plus dense, le plus "typique".

Il apparaît essentiel pour la région Bretagne de préserver les qualités de ces grandes régions pour des raisons patrimoniales.

Ce maintien de paysages traditionnels est également un élément capital d'une stratégie de promotion du tourisme vert en Bretagne intérieure, susceptible de stimuler des économies locales assez peu vivaces.

### Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : garder principalement une structure bocagère complète

La stratégie de gestion de ces paysages doit en priorité viser au maintien de la structure générale de la trame bocagère existante.

Cela amène à veiller, lors de remembrements officiels ou de fait, au maintien de mailles bocagères même élargies (entre 4 et 6 hectares), à la seule condition qu'elles soient bien fermées.

Il est clair qu'une telle démarche ne peut exister sans la présence d'un inventaire de l'état actuel du bocage et sans une volonté politique locale affirmée, à travers, par exemple, un plan de paysage. Cette politique d'élargissement du maillage devrait être accompagnée du maintien de quelques secteurs témoins du bocage dense traditionnel.

La question de l'entretien de ces maillages devrait être résolue par une discussion entre les communes et les agriculteurs : faut-il "municipaliser" les bocages de grands arbres le long des chemins ruraux ?

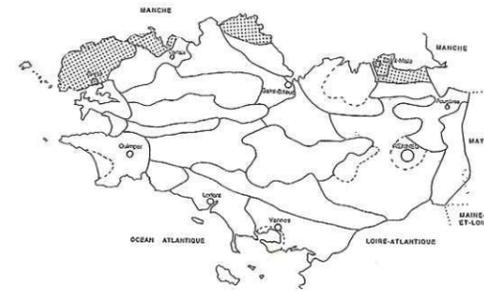
Il faudra également s'attacher à la gestion des fonds de vallées humides et encourager un développement forestier d'essences climaciques sur les pentes qui les bordent. La préservation et la mise en valeur des ensembles bâtis patrimoniaux (favoriser la mise en place de ZPPAUP), ainsi que la maîtrise du développement urbain des bourgs doivent constituer le dernier axe d'une stratégie de gestion de ces régions.



Le paysage à l'Ouest de Perros-Guirec : un espace côtier de bocage bien préservé, alternant avec des bois et des talus bas.



Un paysage agricole ouvert dans le Léon maraîcher où les talus structurent l'espace



## Les régions intensives et maraîchères du littoral Nord

**Tendances d'évolutions actuelles :**  
un relatif maintien des structures agraires mais  
un mouvement de mitage urbain

Il s'agit

**Du Léon maraîcher et par extension le Léon dans sa globalité, de la région maraîchère au Nord de Paimpol, celle de St-Malo et de Cancale et la région du Marais de Dol et des Polders.**

**Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : de vastes et riches plateaux quadrillés de talus où se développe une agriculture intensive**

D'un point de vue géomorphologique, ces régions correspondent à des zones de plateaux ou de plateformes littorales granitiques. La présence de loess et de limons a favorisé le développement de cultures maraîchères riches.

Le vaste plateau légèrement vallonné du Léon est une zone d'agriculture intensive et d'élevage. La légère inclinaison qui s'opère en direction des Monts d'Arrée a favorisé la création du paysage des abers, de longues vallées d'orientation Sud-Est-Nord-Ouest qui traversent ce plateau jusqu'aux côtes.

Cette région se décompose en deux sous-parties :

- une partie maraîchère intensive correspondant à l'extrémité Nord, riche en loess et au climat doux, du plateau Léonard. La structure agraire est matérialisée par un réseau de fins talus, autrefois cultivés en ajoncs en vue d'une production de fourrage pour les animaux, et d'un maillage dense de fermes isolées ;
- une partie centrale et Sud d'élevage et de cultures fourragères où, à la trame talutée assez large en bord de côtes et au centre, succède progressivement une maille bocagère de taillis.

La région maraîchère au Nord de Paimpol présente les mêmes caractéristiques que celle du Léon. Quant à celle de Saint-Malo et de Cancale, l'habitat traditionnel s'organise autour de gros corps de fermes encloses de murs, au milieu de cultures de pommes de terre et de choux-fleurs.

Le Marais de Dol, constitué d'alluvions marines, est uniformément plat, excepté l'éperon granitique du Mont-Dol. Les primeurs et les céréales sont les cultures dominantes. Les villages s'étirent sur la digue de fermeture, mais nombreux sont les groupes de fermes qui animent le marais au milieu d'un bocage de pommiers et de saules têtards.

Si la structure foncière des zones maraîchères a assez peu bougé, les secteurs de polyculture et d'élevage (principalement le bas Léon) ont connu des mutations plus importantes avec une intensification agricole. Mais la trame de talus, même si elle a été élargie, reste assez bien conservée.

L'entretien des talus évolue dans deux sens : soit ils s'enfrichent pour former un réseau de haies, surtout vers l'intérieur des terres, soit ils sont enherbés et régulièrement fauchés, surtout en bord de côtes.

Comme dans tout système agricole ouvert, les nombreux bâtiments sont particulièrement visibles dans le paysage. Aussi, le développement de complexes agricoles peu intégrés et bâtiments divers affaiblit la qualité générale de ces paysages, surtout quand ils sont entourés de haies de thuyas (qui durcissent le paysage).

La prospérité économique liée à l'agriculture et au tourisme du littoral génère une croissance urbaine parfois mal maîtrisée.

Le Marais de Dol : une agriculture intensive dans un paysage très ouvert



Le Trégor-Est : une région maraîchère quadrillée par un réseau de talus



La culture de l'artichaut, une composante du paysage maraîcher de St-Pol de Léon

### Richesses paysagères

La zone légumière de Saint-Pol-de-Léon : un bel élément patrimonial au milieu d'un paysage ouvert



La zone maraîchère de St-Malo-Cancale : un paysage traditionnel de grands corps de fermes qui aujourd'hui donne une impression de paysage peu soigné



Le Marais de Dol est agréablement ponctué d'éléments patrimoniaux de grande qualité : ici des anciens moulins à vent



La force principale de ces régions paysagères est leur caractère soigné et bien typé de champs ouverts, bien structurés par les hauts talus et par l'activité maraîchère, ponctués de petites fermes bretonnes typiques.

L'évolution globale de l'agriculture et des paysages ruraux s'est effectuée de façon cohérente sans désstructuration.

Les abers et les embouchures de vallées génèrent au sein de ces plateaux des enclaves paysagères riches et pittoresques. Cette richesse est accentuée par la diversité des côtes limitant au Nord ces régions (falaises, anses, marais) malheureusement parfois victimes d'une urbanisation linéaire récente.

Dans le Marais de Dol, les canaux d'irrigation animent agréablement le paysage, surtout lorsqu'ils sont surmontés de saules et de peupliers. La présence de vergers est également un élément d'animation dans ces paysages ouverts, où les richesses patrimoniales sont nombreuses (moulins en bordure de mer, hameaux aux toits de chaume, mobilier urbain de qualité, etc.)

### Problèmes paysagers

D'une manière générale, l'ouverture de ce paysage renforce l'impact négatif d'implantations urbaines ou agricoles médiocres. Le mitage est particulièrement important en bordure de côtes (où dès l'origine, l'habitat était dense), avec l'implantation de résidences secondaires. Mais il existe également à l'intérieur des terres des problèmes d'implantation et d'intégration de nombreux bâtiments agricoles, artisanaux et d'habitations banales.

La région qui semble la moins touchée par ce phénomène est celle de St-Malo et de Cancale qui, traditionnellement, était moins densément peuplée. Par contre cette dernière est davantage touchée par les délaissés agricoles en bordure de routes et dans les petits fonds de vallons.

On observe également dans ces régions de "mi-open-field" un développement anarchique de panneaux publicitaires (pour les primeurs et l'activité touristique) le long du réseau routier et davantage encore vers le littoral.

Le développement des végétations ornementales (thuyas) autour des habitations et les micro-boisements assombrissent et artificialisent les champs de vision de ces plateaux ou plates formes littorales.

Les abers et les vallées profondes qui entaillent ces régions sont devenus des espaces très vulnérables, suite à des pressions urbaines, touristiques et forestières, ce qui à terme peut entraîner leur dégradation et leur fermeture.

Un linéaire de talus caractéristique des régions maraîchères

### Enjeux du paysage : des régions qui contribuent à l'identité bretonne

Ces régions intensives à hauts talus sont des paysages typiques de la Bretagne, même s'ils sont très différents des grands bocages traditionnels.

Elles font partie du patrimoine breton et il faut donc veiller à éviter une certaine banalisation. Cela d'autant plus que les espaces côtiers sont l'objet d'une activité touristique très développée qui génère un apport économique important pour les populations.

Ces paysages très ouverts - et donc où tout élément incongru est très prégnant - sont également un enjeu pour le cadre de vie des habitants qui doivent pouvoir résider dans des lieux agréables.

### Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : préserver le réseau de talus en évitant le mitage urbain

Les activités agricoles et maraîchères intensives et les formes agraires qui les accompagnent structurent et conditionnent ces paysages de la côte Nord. C'est donc ces activités qu'il convient de maintenir si l'on veut préserver des paysages, en insistant sur la protection des éléments constitutifs des structures agraires, principalement les talus.

Cela implique de réaliser un inventaire des richesses actuelles du paysage et en particulier du réseau de talus, de définir les éléments prioritaires à garder à travers par exemple un plan de paysages.

Il est également important, dans ce paysage ouvert, de favoriser une meilleure insertion des bâtiments agricoles et artisanaux, tant par un travail sur les formes architecturales que par une réflexion sur les sites les plus adaptés.

Le développement urbain doit également être maîtrisé et réfléchi, en promouvant un minimum de règles urbanistiques et architecturales (favoriser l'urbanisation depuis le tissu ancien, etc.) afin d'éviter la banalisation et le mitage.

La gestion des fréquentations touristiques, le contrôle des stationnements sauvages en bordure de côtes, le contrôle et la limitation des affichages publicitaires ou autre signalétique, sont autant de lignes d'actions qu'il convient de définir.



## Les régions encore bocagères en forte mutation

La région de Vannes s'étend du Golfe du Morbihan jusqu'aux contreforts des Landes de Lanvaux. L'exploitation de la mer (pêche artisanale, ostréiculture, marais salants) conditionne le paysage littoral du Golfe, à laquelle succèdent progressivement vers l'arrière pays, un système agraire de grosses fermes entourées de bocage en taillis, puis des zones de bois et bosquets sur les premiers champs de failles qui annoncent les Landes de Lanvaux.

**Tendance d'évolution actuelle : évolution confuse du maillage bocager et du mitage urbain**

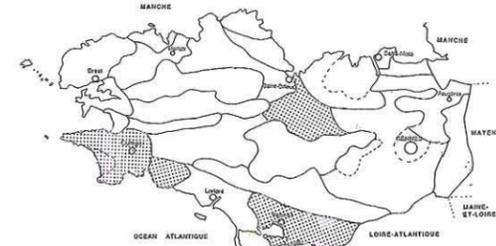
Toutes ces régions sont actuellement en forte mutation, tant dans leur structure rurale qu'urbaine :

- apparition de friches et de boisements de résineux disséminés suite à un léger déclin agricole,
- disparition d'éléments de la trame bocagère au fur et à mesure d'initiatives individuelles,
- développement d'un mitage urbain à travers toute la campagne, accentué par la mise en place de nombreuses clôtures en thuyas.

Cela affaiblit les paysages, les rend moins lisibles, voir même incohérents.

Notons que pour ces régions maritimes, la pression urbaine et touristique s'accroît vers le littoral. Elle se traduit par un mitage presque généralisé de résidences principales et secondaires, d'équipements touristiques (campings, etc.).

**La région du Méné a été ajoutée à ces régions, bien qu'elle ne présente pas tout à fait les mêmes problématiques.** Même si elle connaît également des problèmes de friches et de boisements de résineux, surtout dans les terroirs marginaux (pentes des vallons, etc.), elle conserve néanmoins un paysage rural assez bien structuré, avec un bocage assez complet, des villages et hameaux épargnés par la forte pression urbaine et touristique qui existe ailleurs.



Il s'agit de **La Cornouaille Ouest, la région de Quimperlé, la région de Vannes (et la région du Méné en complément)**

**Contexte naturel et organisation traditionnelle : des plateaux au maillage bocager de taillis ponctués de nombreuses fermes**

Ces régions s'inscrivent dans de vastes plateaux méridionaux de la Bretagne, exceptée la région du Méné, qui constitue l'extrémité orientale de la chaîne plissée des Monts d'Arrée.

Trois sous-unités paysagères caractérisent la Cornouaille Ouest :

- le paysage littoral de grandes falaises au Nord-Ouest (pays du Cap Sizun) ; l'activité agricole est présente jusqu'en bord de falaises et un réseau de bas murets de pierres cloisonne le milieu rural, tout en lui garantissant un aspect soigné ;
- le paysage littoral de côtes basses, de cordons dunaires et de palues de la Baie d'Audierne qui se distingue par une ouverture plus grande de l'espace ;
- et le paysage de la Cornouaille intérieure qui s'observe autour de Quimper, et se structure par un maillage dense de taillis, ponctué par de nombreuses petites fermes.

La région de Quimperlé ressemble tout-à-fait à celle de Quimper.

Paysage rural de la Cornouaille Ouest



Paysage rural de la région de Quimperlé



*Des structures paysagères semblables mais qui actuellement connaissent des évolutions identiques : débocagement partiel, enfriement partiel et mitage urbain*

Paysage rural de la région de Vannes





↑ La proche campagne de Quimper, un paysage où l'arbre et la haie forment des barrières visuelles agréables



Landes, friches littorales et intérieures, boisements, mitage urbain sont les caractéristiques des paysages en mutation →



← Paysage urbain de la région de Vannes : une banalisation de l'habitat accentuée par le développement des haies de résineux aux abords des constructions

### Richesses paysagères

Ces régions paysagères ayant une façade sur la mer possèdent une diversité et une complexité de formes littorales (falaises, palues, dunes, golfes), associées à des logiques d'utilisation particulière (ostréiculture, maraîchage), qui en font la richesse. Le paysage rural de l'arrière pays est classique avec ses bocages et ses nombreuses fermes isolées. Il est traversé et enrichi par des bandes granitiques parallèles à la côte, aux paysages ponctués de bois et bosquets qui créent ainsi des ambiances boisées agréables.

### Problèmes paysagers

Les mêmes problématiques affectent les régions de Quimperlé et de la Cornouaille Ouest, à savoir :

- un enrichissement des fonds de vallons, des bas talus, et sous forme de plaques au sein même de l'espace agricole et du littoral ;
- un développement des boisements et micro-boisements de résineux dans l'espace rural, rigidifiant et assombrissant le paysage ;
- un débocagement par poches suite au remembrement, déstructurant la trame bocagère ancienne par son aspect de mailles inachevées ;
- une pression touristique forte en bordure de côtes, qui se traduit dans le paysage sous la forme d'un mitage linéaire et d'un design urbain totalement étranger aux logiques architecturales et aux compositions urbaines propres aux sites ;
- et un mitage urbain et industriel plus généralisé autour des grandes villes et des bourgs principaux.

Dans l'arrière pays de Vannes, les signes de déprise agricole sont davantage accentués (friches et boisements), surtout sur les premiers vallonnements créés par la succession des plateaux du Vannetais.

### Enjeux du paysage : garder un cadre de vie de qualité pour les habitants et les visiteurs

A la densité de peuplement déjà élevée dans ces régions, s'ajoute pour les années à venir une pression démographique qui ira en s'accroissant au vue de l'influence urbaine et économique des villes et bourgs côtiers, entraînant de fortes spéculations foncières. Aussi, il s'agit dans cette optique d'évolution de veiller à préserver un cadre de vie de qualité, aux populations en place et futures.

Ces régions côtières possèdent des micro-paysages très identitaires, la Baie d'Audierne, le Cap Sizun, le Golfe du Morbihan, les bois et bosquets du secteur de Vannes, qui sont un enjeu de patrimoine pour la Bretagne.

Ces secteurs sont également des lieux touristiques très fréquentés, qui assurent une économie locale fructueuse. Or, le maintien de cette activité économique passe par la préservation d'un paysage de qualité. Le critère de choix d'une destination de vacances repose de plus en plus aujourd'hui sur des paysages soignés et témoins d'un patrimoine local.

### Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : définir des "modèles paysagers" propres à chaque région

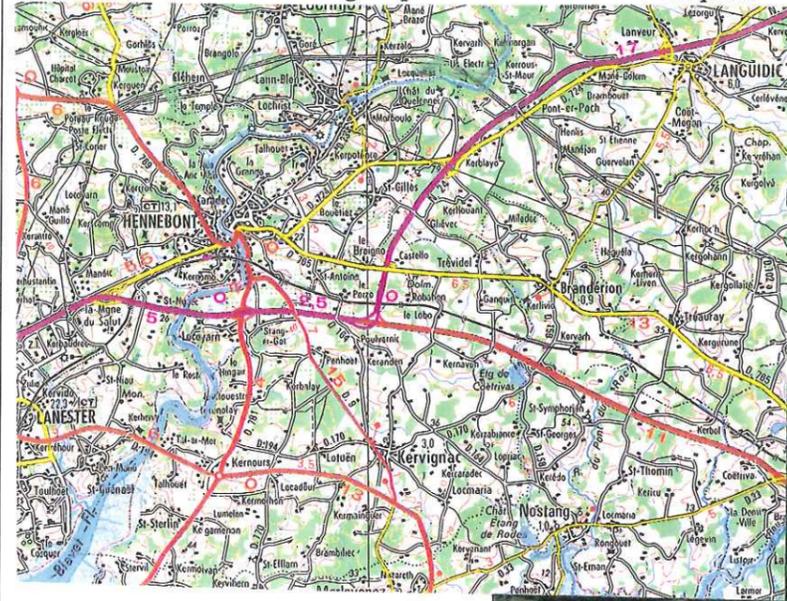
Toutes ces régions en mutation donnent l'impression de manquer de repères, de modèles d'aménagement, de "chercher leur paysage".

C'est pourquoi, il importe d'aider les acteurs locaux de chacune de ces régions à définir des modèles paysagers à promouvoir, à identifier des axes d'interventions prioritaires.

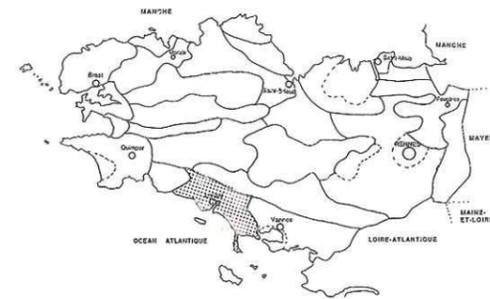
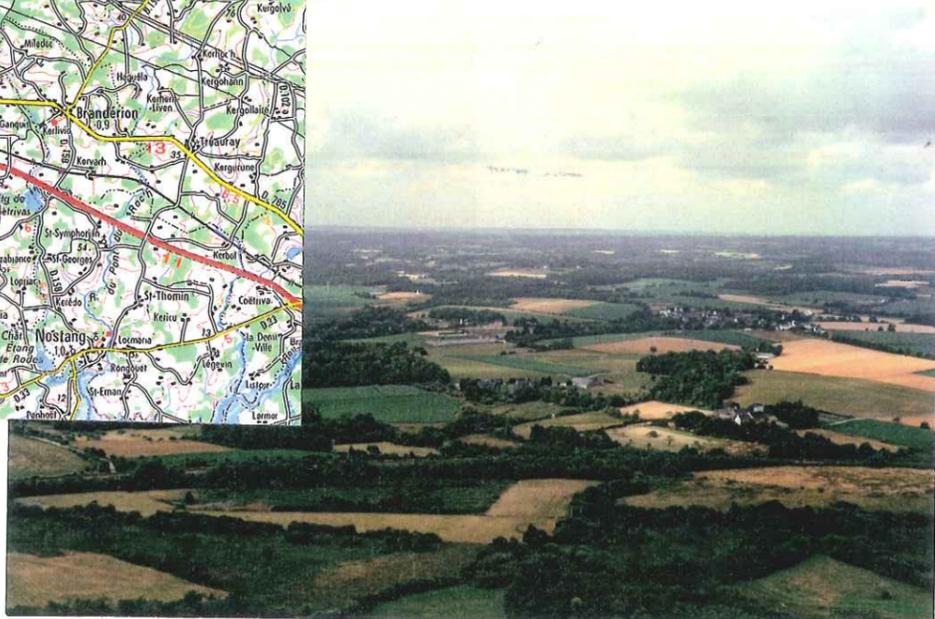
Dans tous les cas de figure, les principes suivants devraient être pris en compte :

- préserver quelques éléments fondamentaux des paysages ruraux par exemple, par le maintien ou la reconstitution d'un maillage bocager de grande taille mais complet ;
- favoriser une meilleure insertion des bâtiments agricoles par des haies de feuillus ;
- préserver la structure végétale des forêts anciennes ainsi que de leurs lisières et interdire les plantations de résineux dans les sites les plus visibles et les plus sensibles pour la qualité de vie des habitants ;
- maîtriser l'urbanisation à l'intérieur des terres et du littoral, en interdisant le mitage, en édictant des règles d'urbanisme et d'architecture cohérentes avec le site qui visent notamment à prolonger l'habitat depuis le tissu existant et en gardant des coupures vertes entre les bourgs et hameaux.

La région de Lorient : une région ponctuée de bois et de bosquets



Un paysage de bois et de bosquets où le développement forestier doit être de qualité



Les régions particulièrement typées en mutation : la région de Lorient

Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : des bocages denses ponctués de nombreux bois et bosquets

Situé à l'extrémité Sud-Est du plateau de la Cornouaille, la région de Lorient comprend une façade maritime au doux modelé (côtes basses, cordons dunaires, presqu'île de Quiberon, etc.) et un arrière pays plus vallonné caractérisé, jusqu'en 1950, par un paysage de bois et bosquets disséminés au milieu d'une trame bocagère de taillis.

Ces bois et bosquets, ainsi que les vergers de pommiers, animaient agréablement ce paysage rural.

Le passage du Scorff et du Blavet génèrent des systèmes paysagers de grande qualité.

Tendance d'évolution actuelle : une intensification agricole par grandes poches accompagnée d'un développement de bosquets et bois

Cette entité paysagère typée a été fortement bouleversée par les remembrements de ces dernières décennies : la trame bocagère et les vergers de pommiers ont presque totalement disparu au profit de paysages ouverts mais cloisonnés par des boisements. En effet, les petits massifs forestiers se sont agrandis suite à un enrichissement et à l'installation de nombreux micro-boisements sur les terrains agricoles les moins productifs.

L'influence urbaine de Lorient, de part et d'autre de l'embouchure du Blavet, a conditionné la formation d'un paysage péri-urbain de qualité très variable, avec un certain mitage résidentiel et la mise en place de lotissements totalement déconnectés du tissu urbain existant.

Tout cela contribue à une atténuation de l'originalité et de l'identité du paysage de cette région.

Enjeux actuels du paysage : préserver un cadre de vie de qualité

Avec ses petits bois et bosquets, cette région témoigne d'une occupation du sol très particulière en Bretagne. Il y a là donc un enjeu du patrimoine paysager breton.

Mais surtout, la qualité du cadre de vie des habitants ne doit pas être amoindrie consécutivement au développement des boisements éparses et désordonnés.

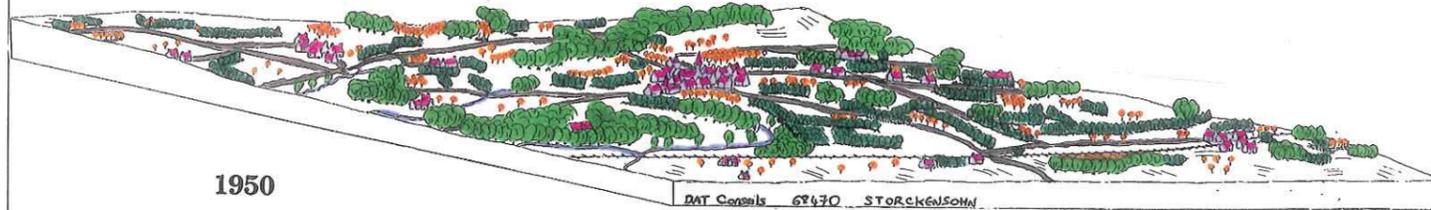
Le tourisme constitue une source de revenu importante dans la région de Lorient qui bénéficie d'une façade maritime. Si l'on veut développer cette activité, les paysages doivent être soignés.

Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : préserver la structure de bois et bosquets tout en maîtrisant l'évolution de la friche et des boisements

Cette région doit veiller à garder son originalité paysagère par rapport aux autres régions de Bretagne. C'est donc sur les éléments constitutifs et typiques de ces paysages qu'il faut agir, et notamment sur la structure des massifs boisés disséminés.

A ce titre, pour éviter les plantations anarchiques et le développement de la friche, les communes devraient s'engager dans l'élaboration de "réglementation de boisements", visant à préserver la structure végétale des forêts anciennes ainsi que de leurs lisières et interdire les plantations de résineux dans les sites les plus visibles et les plus sensibles pour la qualité de vie des habitants. Il faudrait au préalable réaliser un diagnostic des forces et faiblesses du paysage actuel, puis élaborer un plan de paysages.

Il est également important de maîtriser l'urbanisation à l'intérieur des terres et sur le littoral, en interdisant le mitage, en édictant des règles d'urbanisme et d'architecture cohérentes avec le site qui visent notamment à prolonger l'habitat depuis le tissu existant.



1950

Le paysage de Brandérion se caractérise en 1950 par une alternance de bois et bosquets au milieu d'un bocage relativement complet, mais moins dense que dans la région du Faouët par exemple. L'ambiance arborée de ce paysage est renforcée par la présence de nombreux vergers qui ceinturent les bourgs et hameaux.

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Bourgs et habitat dispersé | Friche et reforestation naturelle |
| Habitat dispersé           | Microboisements de conifères      |
| Bâtiments agricoles        | Vergers                           |
| Bâtiments industriels      | Cours d'eau                       |
| Haies                      | Routes                            |
| Forêt traditionnelle       | Voie express                      |

En quarante ans, le paysage de Brandérion a fortement évolué : la trame et les vergers ont pratiquement totalement disparu au profit, dans certains secteurs, de friches et de micro-boisements de résineux. Le développement urbain s'est réalisé de façon assez décousue, sans qu'il suive les logiques propres au site. Les bâtiments agricoles et industriels font désormais partie du paysage, mais ne sont pas toujours bien intégrés. Des infrastructures routières nouvelles de grande envergure le traversent également.

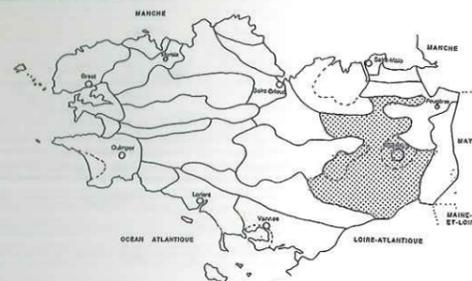
1993





Le bocage à ragosses du bassin de Rennes créé un paysage aux ambiances particulières qu'il faudrait préserver

L'absence d'entretien et de gestion de ces haies conduit à un dépérissement des arbres



**Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : une plaine couverte d'un maillage dense de bocage à ragosses**

Le bassin schisteux de Rennes s'étend sur une vaste superficie. Région de céréaliculture traditionnelle, la caractéristique principale du paysage rural est la structure bocagère en ragosses qui s'y est développée. Particularité de ce paysage, la ragosse se présente sous la forme de grands arbres (chênes et châtaigniers) émondés tous les 9 ans par les paysans à des fins de bois de chauffage. Ce type de bocage rompt avec le bocage de forme classique, et s'impose de ce fait fortement dans le paysage.

**Tendance d'évolution actuelle : une disparition lente mais certaine du bocage à ragosses**

Comme dans la région de Lorient, ce bassin a également été touché par des réorganisations foncières, d'où un élargissement général de la trame bocagère en place et une ouverture du paysage vers des horizons plus larges. Le problème des remembrements n'est pas tant l'élargissement des mailles que la production de trames incomplètes. En même temps, on observe un abandon de la pratique d'émondage, du fait d'un coût de main d'oeuvre trop élevé, d'une diminution des besoins en bois de chauffage et de l'existence de réserves de bois obtenus lors des remembrements. Ce manque d'usage et donc d'entretien (les arbres morts ne sont plus remplacés) se traduit dans le paysage par des haies incomplètes et peu soignées.

Cette évolution est particulièrement dommageable, s'agissant d'un type de bocage particulier à cette région, original à l'échelle de la région Bretagne, témoin d'une occupation et d'une pratique agraire typiques. Pourtant, une préservation est encore possible puisque cette région paysagère, qui entoure la capitale régionale, a jusqu'à présent conservé les grands éléments de son paysage rural.

L'influence urbaine et économique de Rennes se traduit également dans le paysage par des extensions de bourgs importantes et parfois banalisantes. Quant au développement des infrastructures, elles génèrent des problématiques particulières en terme d'intégration des zones d'activités le long des voies express.

**Les régions particulièrement typées en mutation : le paysage à ragosses du bassin de Rennes**

**Enjeux actuels du paysage : un paysage important pour l'image de marque de la capitale régionale**

Cette région témoigne d'une occupation du sol typique et pittoresque en Bretagne (région de bocage en ragosses), elle fait par conséquent partie du patrimoine breton. La préservation de ce patrimoine paysager est également importante pour l'image de marque de la capitale régionale.

**Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages : lancer des expériences sur l'entretien des bocages à ragosses**

Le bassin de Rennes veillera à garder son originalité paysagère par rapport aux autres régions de Bretagne, c'est donc sur les éléments constitutifs et typiques de son paysage qu'il faut agir.

Le choix de la gestion future des ragosses constitue l'axe principal d'une stratégie paysagère sur le long terme :

Faut-il encourager une pratique modernisée de l'émondage, comme le propose l'IDF?

Ou faut-il prévoir une reconversion des haies vers des alignements de fûts de chênes et de châtaigniers producteurs de bois d'oeuvre ?

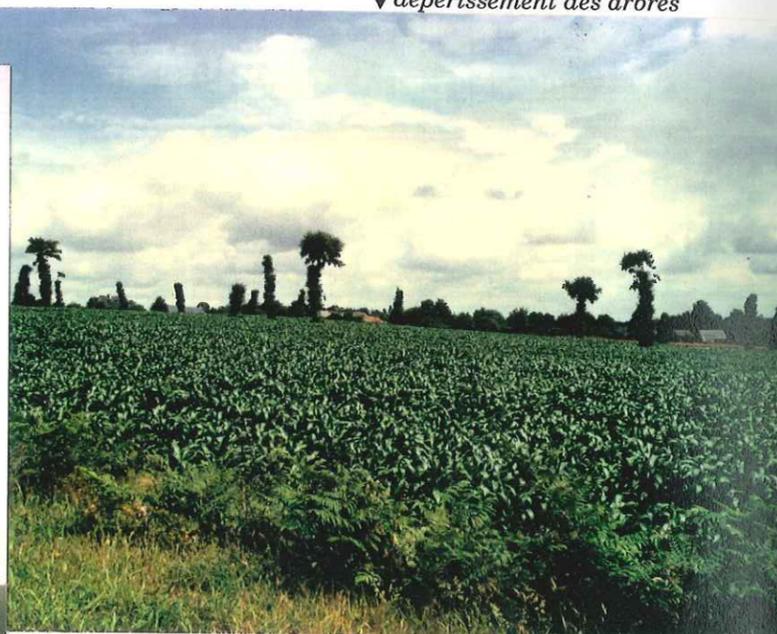
Qui remplacera les arbres manquants ? Les agriculteurs, encouragés par une prime ? Ou les communes, dans le cadre de plans de paysages suivis d'opérations d'aménagement foncier ?

Il faut lancer des expériences, les suivre et en tirer des leçons.

Dans tous les cas, il faudrait au préalable réaliser un diagnostic des forces et faiblesses du paysage actuel.

Il est également important de maîtriser l'urbanisation dans la périphérie de Rennes, en limitant le mitage.

La maîtrise du développement urbain et industriel doit pouvoir trouver une réponse grâce aux différentes réflexions et travaux engagés par le District de Rennes.



**HIER**

à la serpe, à la hache

**LES HAIES D'EMONDES (RAGOSSE)**

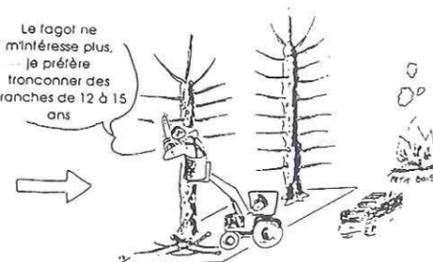
**AUJOURD'HUI**

avec des tronçonneuses, des épaveuses sur bras

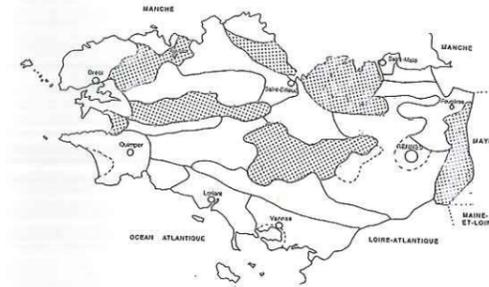
L'émondage des arbres génère des haies à l'aspect dénudé



Le ragot ne m'intéresse plus, je préfère tronçonner des branches de 12 à 15 ans



Dénominateur commun à ces régions : l'ouverture du paysage lié au débocagement



## Les régions nouvellement ouvertes d'agriculture intensive

Il s'agit

Du Porzay, du bassin de Châteaulin, du bassin de Pontivy, la région intensive de Fougères-Vitré, la ceinture de Lamballe, le Trégor Est et la région intensive de Landerneau et de Landivisiau.

Contexte naturel et organisation traditionnelle des paysages : des bassins fertiles couverts d'un fin maillage bocager

Ces régions s'inscrivent en majorité dans des bassins intérieurs de roches tendres, exceptés le Trégor Est (prolongement du plateau trégorrois), la région de Lamballe et le Porzay (cuvette littorale). La rupture avec les régions voisines est soit matérialisée par le franchissement de grands cours d'eau, soit par des bombements Est-Ouest de roches dures. Traditionnellement assez fertiles, la polyculture et l'élevage s'exprimaient dans les terroirs couverts d'un fin maillage bocager.

Une transformation radicale des paysages avec une disparition presque totale du bocage

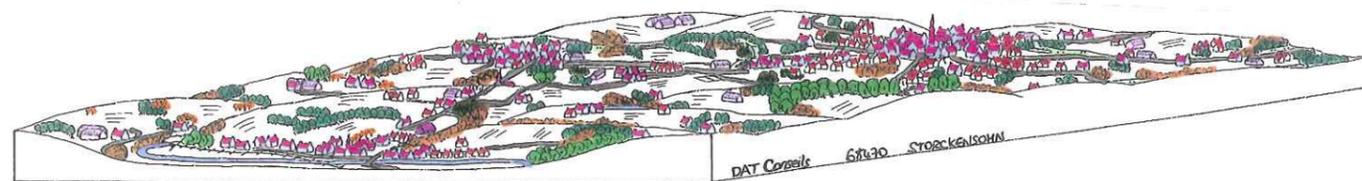
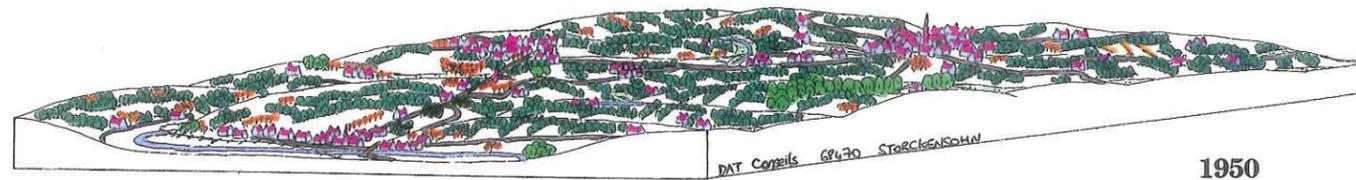
Régions de productions céréalières, berceaux des organisations agricoles les plus dynamiques d'après guerre, elles ont été les premières de Bretagne à connaître l'intensification de l'agriculture.

Elles ont été massivement remembrées et le réseau bocager a presque totalement disparu. Ce sont les nouvelles "Beauce bretonnes"

Ces profondes mutations se sont également traduites dans le paysage par l'implantation de nombreux complexes agricoles, particulièrement visibles du fait de l'ouverture de l'espace.

### EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE SUR 50 ANS DE PLUMÉLIAU DANS LE BASSIN DE PONTIVY

Le paysage de Pluméliau se caractérise en 1950 par deux types de couverture bocagère. Une majorité du territoire est structurée par une maille bocagère fine et dense, le reste étant caractérisé par un système bocager plus lâche sur les anciennes terres en landes. De nombreuses ceintures de vergers accompagnent les ensembles d'habitats dispersés. A ce paysage de bocage, viennent s'ajouter deux massifs boisés qui se développent le long de la route qui mène à Pontivy.



1993

En moins de 50 ans, ce paysage a été radicalement transformé. Le remembrement a réduit presque à néant la trame bocagère. Ne subsistent que certaines mailles incomplètes au sein de l'espace agricole et en haut de versants. Cette grande ouverture rend désormais parfaitement visibles les bâtiments des complexes agro-alimentaires, ainsi que l'habitat nouveau, souvent banal et décousu du tissu ancien. L'enfrichement des hauts de versants des profondes vallées crée des barrières végétales agréables en l'absence de bocage.

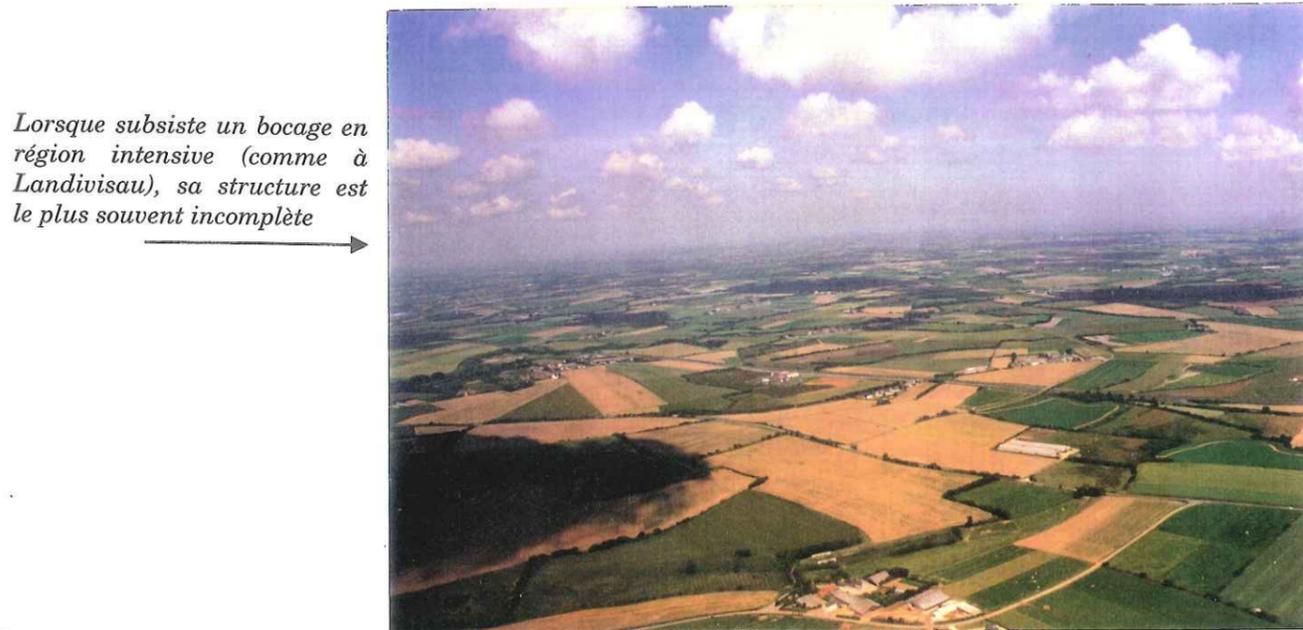
-  Bourgs et habitat dispersé traditionnels
-  Extensions urbaines récentes
-  Industries
-  Bâtiments agricoles
-  Cultures
-  Haies
-  Prés
-  Talus
-  Vergers
-  Forêt traditionnelle
-  Plantations de résineux
-  Friches et reforestation récentes
-  Cours d'eau et plan d'eau



Le paysage remembré du Porzay, où les bâtiments agricoles et les haies de thuyas sont désormais bien visibles



Dans cette région située entre Rennes et Vitré, on voit une rupture nette entre la zone remembrée au premier plan et la zone bocagère plus au Nord. Les essences des haies aux abords de l'habitat sont à repenser dans un tel paysage ouvert.



Lorsque subsiste un bocage en région intensive (comme à Landivisau), sa structure est le plus souvent incomplète

### Richesses paysagères

La plus ou moins grande ouverture de l'espace et la présence d'éléments d'animations paysagers déterminent le degré de richesse globale de l'entité. En effet, plusieurs de ces régions, malgré un fort remembrement, ont un aspect assez agréable grâce à la présence de ripisylves, de reliques de grands bocages, d'alignement d'arbres le long des routes, etc. Cela implique qu'il y ait une certaine maîtrise de l'urbanisation, et une bonne insertion des bâtiments isolés (ce qui semble être le cas dans le Porzay).

### Problèmes paysagers

Les problématiques attachées à ces régions sont de même nature, mais d'intensité plus ou moins forte. Parmi toutes les régions, c'est celle du bassin de Pontivy qui a été le plus profondément bouleversée par le remembrement. Des structures traditionnelles d'occupation du sol ne subsistent que quelques traces (bocage incomplet), auxquelles sont venus se greffer des éléments nouveaux liés à l'industrie agro-alimentaire, dans une "Beauce" intérieure à la Bretagne. L'ouverture de l'espace fait apparaître plus qu'avant certains éléments affaiblissant la qualité du paysage, dont la multiplication des complexes agricoles disséminés, le mitage résidentiel (lotissements nouveaux décousus, maisons isolées), et le développement des clôtures végétales (haies de thuyas) autour des nouvelles constructions et bâtiments agricoles.

### Enjeux actuels du paysage

Dans ces néo-paysages de la Bretagne totalement orientés par l'intensification agricole et l'industrie agro-alimentaire, deux principaux enjeux doivent encadrer une stratégie de gestion des paysages :

- celui relatif à la qualité du cadre de vie des habitants, ces derniers devant pouvoir bénéficier d'un environnement quotidien non dégradé, agréable à vivre et à voir ;
- celui relatif à une bonne image de marque dans des régions au fort dynamisme économique ; miser sur la qualité des paysages contribue à améliorer la carte de visite des entreprises du secteur, d'autant plus importante aujourd'hui qu'il existe une forte compétition internationale.

### Premiers axes d'une stratégie de gestion de ces paysages

Pour l'ensemble de ces régions "nouvellement ouvertes", il est désormais impossible de se raccrocher à la structure et au système traditionnel qui prévalaient au début du siècle, pour promouvoir une gestion future des paysages.

C'est pourquoi, l'objectif sera plutôt de tenter de construire un paysage nouveau sur la base des logiques d'évolution récente, mais en utilisant bien sûr les forces originelles du territoire que sont la géomorphologie, le réseau hydrographique et la qualité des différents terroirs encore visibles ponctuellement.

Les deux axes suivants peuvent être proposés :

- Les secteurs témoins, où existe encore quelques éléments de la structure bocagère ancienne, pourraient être mis en valeur par une reconstitution sous la forme d'un cloisonnement de très grande taille (de 10 à 100 ha). Cela implique d'encourager les agriculteurs (ou les communes ?) à reconstruire des alignements d'arbres le long des routes et chemins, afin de former à nouveau des mailles bocagères complètes et non inachevées comme elles l'étaient consécutivement au remembrement.
  - L'ouverture paysagère de ces régions implique une réflexion et des actions fortes en terme de développement urbain cohérent. La croissance urbaine doit être maîtrisée (en évitant principalement le mitage) et doit s'effectuer selon des règles urbanistiques et architecturales cohérentes et respectueuses des logiques du site. Toujours dans ce contexte d'ouverture de l'espace qui rend particulièrement visibles les erreurs d'aménagement, des actions devraient être engagées pour limiter le développement des haies en thuyas autour des résidences, et pour favoriser une meilleure insertion des bâtiments agricoles.
- Des plaquettes de sensibilisation à l'insertion architecturale et des guides de plantations privilégiant les essences feuillues pourraient être élaborés pour accompagner une telle politique.

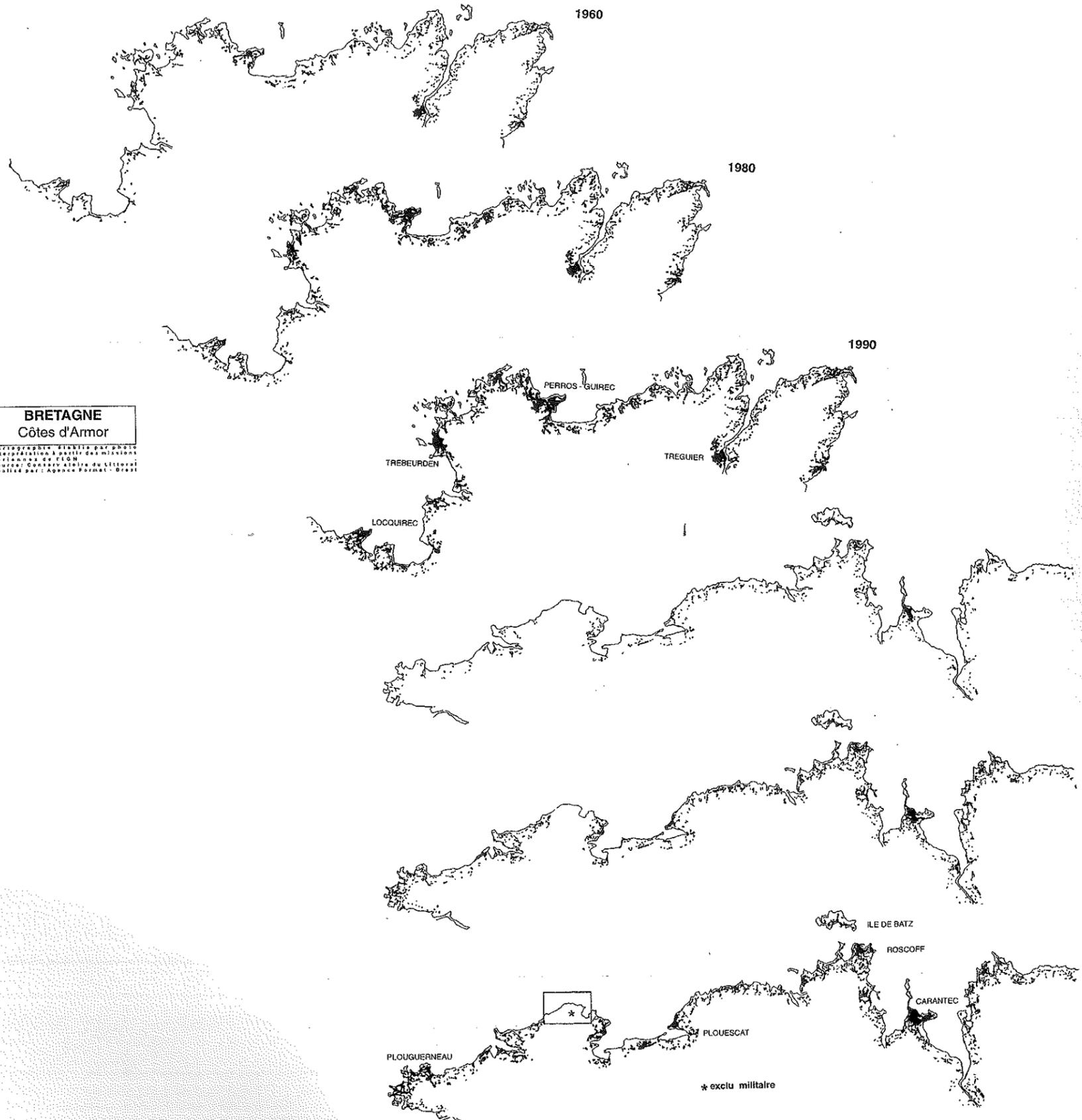


Dans la région de Lamballe, l'ouverture importante de l'espace rend particulièrement visible les nouvelles composantes du paysage (zone industrielle...)

# REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION SUR LE LITTORAL DE 1960/1992

Source :

Extraits de l'étude réalisée par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, novembre 1995.

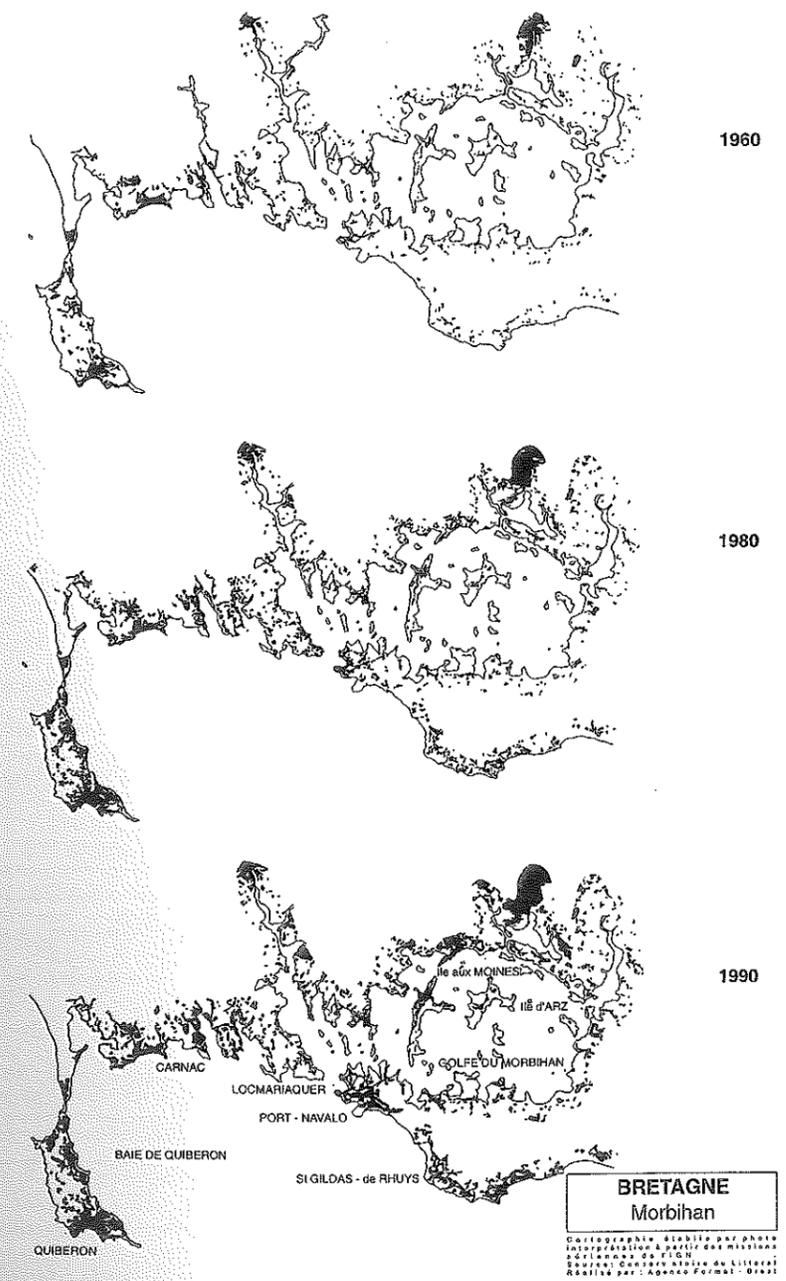


**BRETAGNE**  
Côtes d'Armor

Cartographie établie par photo-  
interprétation à partir des missions  
régionales de l'IGN  
Source: Conservatoire de Littoral  
Réalité par: Agence Permat - Brest

**BRETAGNE**  
Finistère

Cartographie établie par photo-  
interprétation à partir des missions  
régionales de l'IGN  
Source: Conservatoire de Littoral  
Réalité par: Agence Permat - Brest

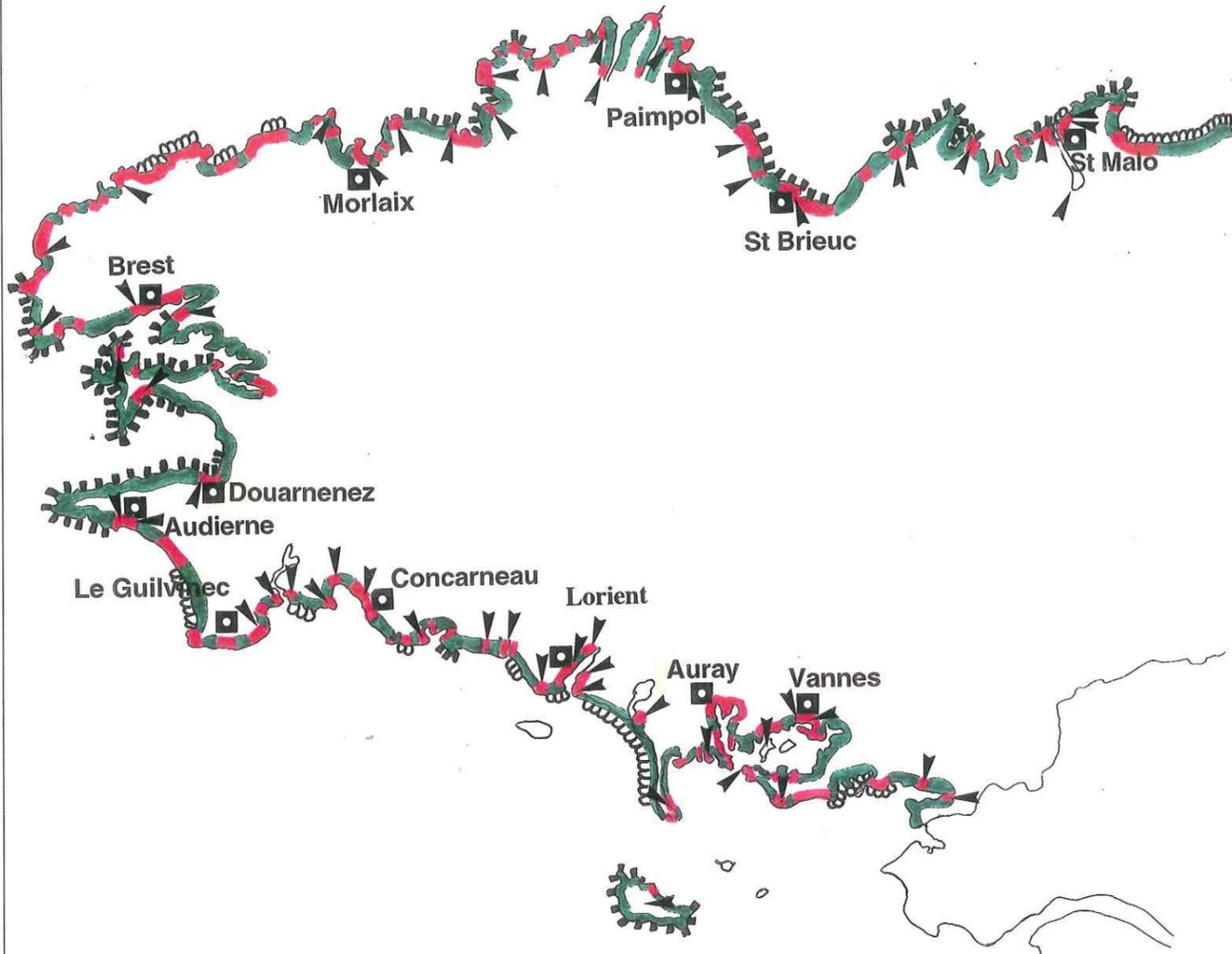


**BRETAGNE**  
Morbihan

Cartographie établie par photo-  
interprétation à partir des missions  
régionales de l'IGN  
Source: Conservatoire de Littoral  
Réalité par: Agence Permat - Brest



CARTE DES GRANDS TYPES DE PAYSAGES LITTORAUX



\* Les grandes falaises :

- .urbanisées
- .non urbanisées

- Les grands ports de commerce
- Les ports de plaisance

\* Les dunes, marais et plages douces :

- .urbanisées
- .non urbanisées

\* Les côtes basses et les moyennes falaises :

- .urbanisées
- .non urbanisées

Source :

- Cartes IPLI au 1/100 000 ème, 1978.
  - Cartes IGN au 1/50 000 ème, 1985.
  - Etude paysagère des ports de plaisance, B.E GEOLITT-Brest, 1989.
  - Tournées sur le terrain.
- DAT Conseils - Storckensohn - 1995

## C. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES LITTORAUX

Les centaines de kilomètres de bords de mer de Bretagne sont géomorphologiquement très variés : côtes basses, falaises, marais, dunes, criques, baies, plages, rades et rias se succèdent depuis le Mont-St-Michel jusqu'à Penestin (au Sud-Est du Morbihan). Aussi, les paysages littoraux sont très diversifiés, cette variété étant accentuée par les dynamiques agricoles et urbaines qui les touchent.

### La formation des paysages littoraux

Le dessin des côtes bretonnes résulte des composantes structurales du relief intérieur et des oscillations du niveau de la mer au quaternaire.

La tectonique hercynienne a en effet préfiguré le modelé général de la péninsule, éperon massif pointé à l'Ouest. Celui-ci s'explique par la direction des lignes axiales des plis primaires à l'allure différente entre le Nord et le Sud. Un tracé sinueux au Nord se traduit dans le dessin actuel du littoral par des côtes accidentées, aux rentrants profonds. Il s'oppose au parcours rectiligne des plissements méridionaux formant ainsi des côtes dans l'ensemble droites, sans accidents majeurs.

A l'époque glaciaire, l'expansion des glaciers immobilisa une grande quantité d'eau, ce qui entraîna une baisse sensible du niveau de la mer et donc le creusement des basses vallées. La remontée des eaux à l'époque flandrienne fut un épisode décisif, d'anciennes collines sont devenues des îles (Batz, Quessant, Sein, Groix) ou des caps (presqu'île de Crozon, pointe du Raz), quant aux basses vallées elles sont devenues des baies profondes et des abers.

Aujourd'hui, les retouches de l'érosion marine s'effectuent sous deux formes distinctes : une action de conservation des formes littorales par l'accumulation de vases, de sables et de galets dans les rentrants, et une action d'attaque des saillants de la côte.

### La typologie des paysages littoraux

C'est sur la base de données géomorphologiques littorales et de degré de pression urbaine, qu'une typologie des paysages de bord de côtes a été établie. L'analyse et la superposition de la carte géomorphologique de la France (présentant la variété des formes littorales) et de la carte IPLI (Inventaire Permanent du Littoral) ont permis de regrouper le littoral breton en trois grandes catégories de côtes, à savoir :

- les grandes falaises,
- les secteurs de dunes, marais et plages douces,
- les côtes basses et les moyennes falaises.

Pour chacune de ces formes littorales, on distinguera celles qui ont été "épargnées" par l'urbanisation et qui ont gardé leur caractère traditionnel, et celles où l'urbanisation a transformé radicalement le paysage.

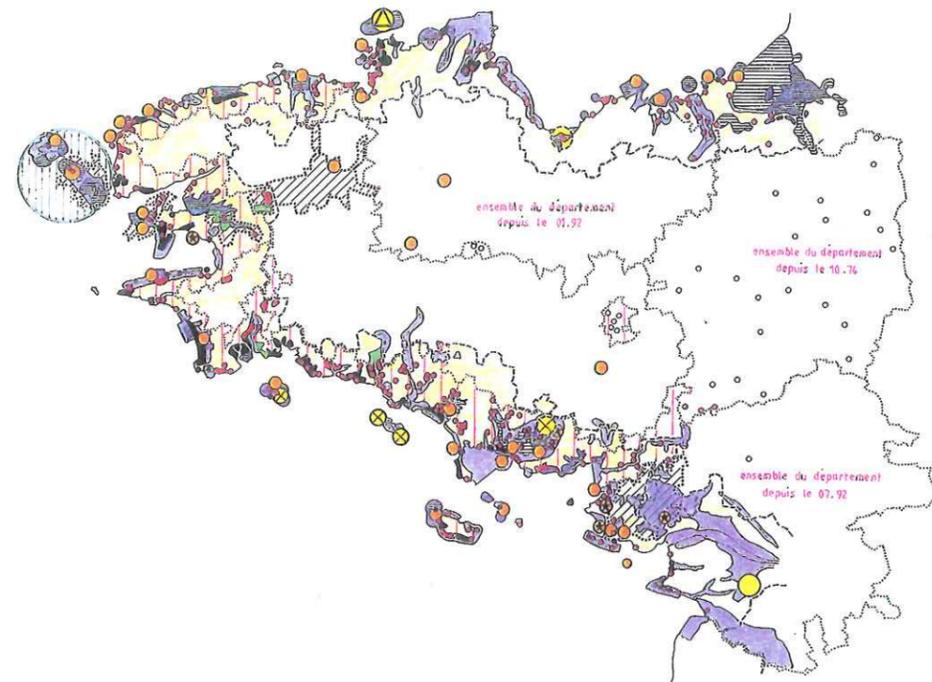
### Les problématiques générales

A la fois sous haute surveillance et sous haute protection (loi de 1930, loi littoral et protection au titre des espaces naturels remarquables), le littoral reste un espace particulièrement convoité pour les activités touristiques et le développement résidentiel.

Les cartes ci-contre mettent en évidence l'impressionnante "urbanisation" du littoral breton depuis une quarantaine d'années, d'autant plus dommageable quand celle-ci prend la forme d'un mitage sans cohérence.

L'évolution de l'exploitation agricole des terres littorales joue également un grand rôle dans la dynamique des paysages. La présence agricole varie en fonction de la qualité des sols. L'existence de loess en bordure du littoral est favorable au développement d'une riche agriculture (exemple du Léon maraîcher) jusqu'en bordure de mer. Alors que dans les secteurs plus arides, surtout à proximité des grandes falaises (Cap Fréhel, Pointe du Raz), la végétation naturelle (les landes littorales) se développe suite à l'abandon agricole. Il existe ainsi des secteurs de déprise agricole où la végétation naturelle climacique reprend son droit, et d'autres où apparaissent des friches basses dont la gestion devient nécessaire, pour le maintien d'un paysage bien lisible et caractéristique de la région.

CARTE DES PROTECTIONS DU LITTORAL : SITUATION EN 1993



- Parc Naturel Régional.
  - Forêts domaniales et soumises au régime de l'ONF.
  - Espaces acquis par le Conservatoire du littoral.
  - Sites ponctuels du Conservatoire du littoral.
  - Espace limite de compétence du Conservatoire du littoral
  - Terrains acquis en zone littorale par les départements dans le cadre de la législation sur les espaces naturels sensibles.
  - Terrains acquis en zone intérieure par les départements dans le cadre de la législation sur les espaces naturels sensibles.
  - Zone d'application de la taxe sur les espaces naturels sensibles N. B. Elle s'applique à tout le département dans le cas :
    - de l'Ille-et-Vilaine (depuis le 22.10.74).
    - des Côtes d'Armor (depuis le 27.01.92).
    - de la Loire-Atlantique (depuis le 07.92).
  - Sites classés et inscrits au titre des :
    - ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), particulièrement sensibles à toute perturbation écologique et nécessitant des protections réglementaires ou foncières.
    - législation du ministère de l'Environnement - définition de 1993.
    - ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux).
    - Directive européenne de 1979.
  - Réserve naturelle.
  - Réserve naturelle en projet.
  - Réserve naturelle des Sept Îles (Ligue de Protection des Oiseaux).
  - Réserve naturelle gérée par la SEPNB.
  - Réserve naturelle appartenant à la SEPNB (31).
  - Sites protégés SEPNB (6).
  - "Réserve de la Biosphère" de la Mer d'Iroise : programme MAB (homme et biosphère) de l'UNESCO. Site choisi en novembre 88 comme représentatif d'un écosystème particulier (300 sites dans le monde).
  - ZPS (Zones de Protection Spéciale). Aires d'application de la Convention européenne de 1979 relative à la protection des sites fréquentés par les espèces rares d'oiseaux.
  - Zones d'application de la Convention de protection des lieux humides (Convention internationale de RAMSAR-1991) relative à la préservation de la faune et de la flore de ces milieux.
- Sources : - Atlas des espaces naturels du littoral. Conservatoire du littoral - 1992.  
 - Atlas des inventaires et des protections de la nature en Bretagne.  
 - Direction régionale de l'Environnement - 1993.

Une politique de protection du littoral particulièrement active en Bretagne

Constatant la richesse des milieux qui composent les quelques 2000 km de côtes bretonnes et face aux menaces (mitage urbain, pression touristique, etc.) qui pèsent sur ces espaces, de nombreux acteurs bretons mènent, depuis plusieurs décennies, des actions de protection du littoral. L'État a mis en place depuis longtemps des protections (inscription ou classement) de sites littoraux au titre de la loi de 1930. La SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) a été un précurseur en matière d'acquisition foncière de sites sensibles. Par la suite, un certain nombre de textes législatifs ont institué des compétences et des moyens nouveaux pour l'acquisition de terrains littoraux. Des surfaces importantes ont été acquises par le Conservatoire du Littoral (environ 4000 ha). D'autres ont été acquises par les Départements au titre des Espaces Naturels Sensibles. Enfin, la loi littoral qui vise à protéger à travers les POS les milieux naturels sensibles (article L146-6) a été mise en oeuvre en Bretagne.

Les cartes ci-contre montrent bien l'importance des mesures de protection prises sur le littoral et leur superposition.

Une application incomplète de la loi littorale et un manque de vision d'ensemble source d'incohérences

La mise en oeuvre de la loi littoral (loi 86-2 du 2 janvier 1986) au titre de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme a permis de dresser un inventaire complet des espaces remarquables du littoral breton. Ces espaces devraient être progressivement pris en compte dans les plans d'occupation des sols des communes.

D'après une note de la Préfecture de Région, si la quasi totalité des communes littorales se sont vues notifier les espaces remarquables au regard de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme, force est de constater que trop peu de communes ont aujourd'hui inclus ces espaces dans les documents d'urbanisme applicables aux tiers, notamment dans les P.O.S. Au début de 1995, seules 65 sur 271 communes littorales avaient inclus ces espaces dans les plans d'occupation des sols révisables depuis la publication de la loi 86-2 du 2 janvier 1986.

D'autre part, les articles L146-2 et 4 de la loi littorale qui visent à maintenir des coupures d'urbanisation, à maîtriser les extensions urbaines par le

biais du POS, ne sont pour l'instant ni étudiés ni appliqués, alors qu'ils pourraient avoir un impact direct sur la préservation des paysages. De ce fait, la protection du littoral reste partielle et orientée par une vision très "naturaliste".

Actuellement, de nombreuses critiques sont émises sur la loi littoral (ou sur son application).

Les associations de protection trouvent que, finalement, elle ne protège pas suffisamment.

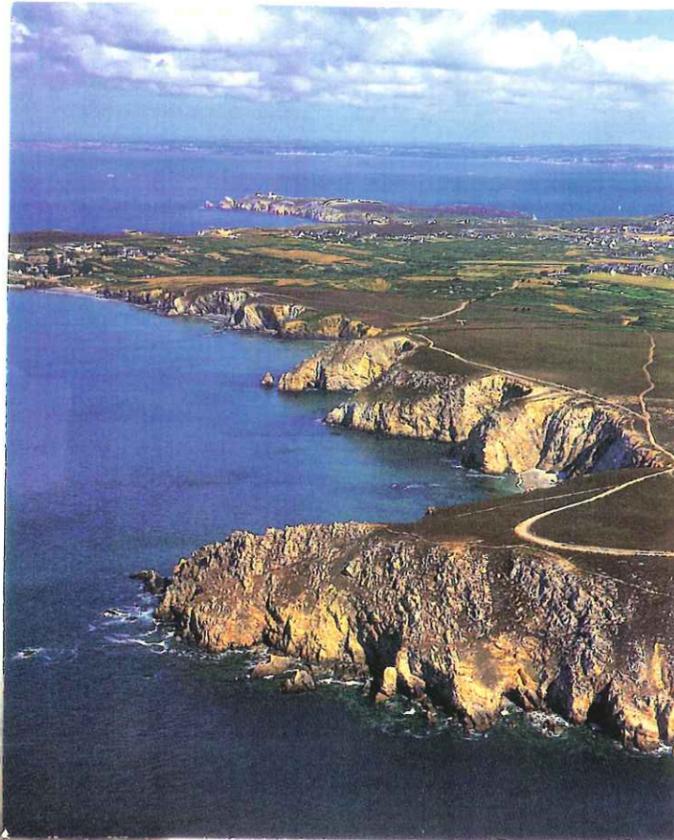
La Préfecture de Région note que la loi littoral ne prend pas assez en compte la qualité architecturale et paysagère des espaces littoraux urbanisés alors qu'il y a là un enjeu capital pour la qualité de vie et l'attraction touristique. Un extrait d'une note de la Préfecture de Région du 03 Septembre 1995 en témoigne : "Mais il ne semble pas que la loi littoral se soit attachée à prendre en compte la qualité architecturale et paysagère des espaces littoraux urbanisés. Pourtant, la façon dont seront traités les espaces en front de mer, notamment en matière de qualité architecturale ou urbanistique, constitue un enjeu économique important, susceptible de rendre le littoral attractif notamment en-dehors des périodes de fortes fréquentations touristiques. La qualité plastique des divers aménagements (ouvrage portuaire, équipement de signalétique, équipement de sécurité, etc.) devrait être sensiblement améliorée. De plus, le littoral est riche d'un patrimoine bâti essentiel à son identité, qu'il s'agisse d'ouvrage portuaire ancien ou d'architecture balnéaire, qu'il convient de préserver. Il semblerait donc opportun d'inciter, éventuellement par un dispositif réglementaire, les communes du littoral à conduire des actions en termes d'urbanisme, d'architecture et de paysages, dans l'objectif non seulement de préserver l'acquis, mais de susciter une réelle politique de qualité des espaces urbanisés et urbanisables sur le littoral".

Yvon Bonnot qui a rédigé un rapport intitulé "Pour une politique globale et cohérente du littoral en France", note que la loi reste trop floue et qu'elle n'incite pas à une vision globale et cohérente, à la fois de protection et de développement.

De nombreux acteurs souhaitent une meilleure cohérence des mesures de protection et d'aménagement du territoire et citent les "directives territoriales de l'aménagement, créées par la loi du 04 Février 1995, comme un outil intéressant pour mieux gérer le littoral.

Indiquons également que l'acquisition de terrains, le zonage ou la protection des sites littoraux ne résolvent pas les problèmes de réhabilitation, d'entretien (en particulier des espaces naturels) ou de gestion (en particulier de fréquentation touristique) qui se posent sur la plupart des côtes actuellement.

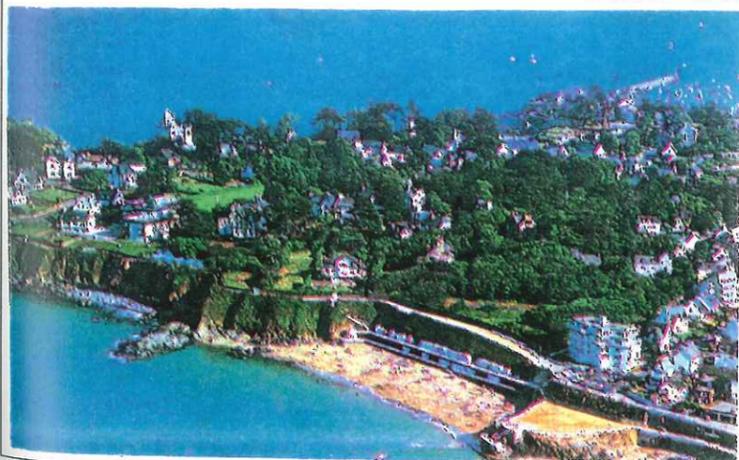
Les falaises de la pointe de Crozon : un caractère sauvage similaire à tous les caps finistériens



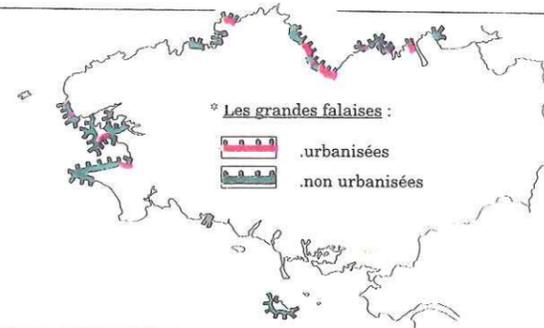
Une ambiance de côte sauvage et de paysage encore soigné par l'activité agricole au Nord de Poullan-sur-Mer



Les falaises de Plouha : une tendance à l'enfrichement et aux plantations de boisements qu'il conviendrait de gérer au plus vite, afin de ne pas fermer toutes les perspectives ouvertes vers le large. (Edit. Jack)



La pointe de Saint-Quay-Portrieux : un petit secteur de falaises "mité" par les résidences. (Source : La Bretagne vue du ciel, édit. Minerva)



### Caractéristiques générales : Les formes littorales les mieux préservées de Bretagne

Les principales régions de grandes falaises abruptes se trouvent dans la pointe du Finistère (Conquet, Crozon, Pointe du Raz) et sur le littoral Nord (Cap Fréhel, Pointe du Grouin, bord de mer de Saint-Brieuc, Baie de Lannion). Un seul secteur de grandes falaises est recensé sur les côtes Sud, au Sud-Est de Pont-Aven.

La principale particularité, par rapport aux autres types de côtes, est que les grandes falaises sont très majoritairement non construites, leur exposition et leur configuration physique n'étant en général pas favorables à l'urbanisation. La végétation climacique qui s'y développe forme des pelouses ou landes littorales. La strate herbacée favorise une ouverture de l'espace en bord de mer et cette association de roches affleurantes et de végétation basse génère des paysages sauvages et pittoresques, que l'on retrouve dans pratiquement tous les ouvrages qui décrivent la Bretagne d'un point de vue touristique et géographique.

### Forces et faiblesses : Des milieux protégés de l'urbanisation, mais vulnérables à la friche

L'absence de phénomènes urbains en front de falaises préserve des paysages naturels littoraux de qualité exceptionnelle.

Il s'agit de :

- la pointe du Raz et son prolongement jusqu'à Douarnenez,
- la presqu'île de Crozon,
- St-Jean-du-Doigt,
- la pointe St-Mathieu,
- le Sud de Paimpol,
- le Cap Fréhel,
- et la pointe du Grouin.

Par contre, le retrait ou l'abandon généralisé des pratiques agricoles et pastorales le long des grandes falaises entraîne l'apparition de tout un cortège de "landes littorales dégradées" et de friches, qui à terme peut nuire à la qualité paysagère de ces sites.

Des portions de territoire bien entretenues subsistent encore, notamment dans le secteur de la pointe du Raz et vers Douarnenez, mais elles se font rares.

## Les paysages des grandes falaises

Très pittoresques, et par conséquent très fréquentés, ces secteurs connaissent également des problèmes d'érosion anthropique le long des chemins et sentiers empruntés par les touristes, et des problèmes de stationnement sauvage.

Les portions urbanisées des grandes falaises correspondent en général à des villes moyennes comme Perros-Guirec, St-Quay-Portrieux, implantées en bordure de falaises. Dans ces deux cas, l'urbanisation est restée relativement bien compacte et structurée.

Quant à l'influence urbaine de Saint-Brieuc, elle s'est répandue jusqu'aux falaises qui surplombent la baie, accompagnée d'un certain mitage sur l'espace.

### Gérer les landes et les friches, et canaliser les fréquentations touristiques

Dans les secteurs préservés de toute urbanisation, mais où l'enjeu de découverte touristique est fort, deux objectifs doivent être poursuivis :

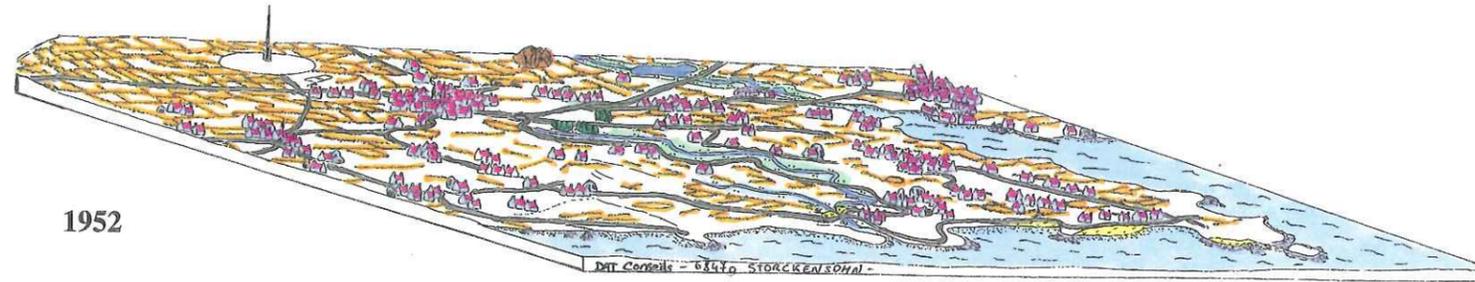
- promouvoir une politique de restauration et de gestion de ces espaces, visant à maintenir les caractéristiques écologiques et paysagères originales de ces sites (végétation de landes et pelouses) ;
- engager une politique de gestion des fréquentations touristiques, par le biais des structures intercommunales à vocation touristique existantes ou à créer sur le périmètre de ces sites ; cette politique devra notamment viser à canaliser les flux touristiques dans les sentiers balisés, à maîtriser le phénomène du stationnement sauvage de caravanes, etc.

Cela implique de réaliser au préalable un état des lieux et de définir un plan de gestion des paysages et d'accueil touristique.

Dans les secteurs de falaises urbanisées, l'orientation à rechercher est de limiter les développements nouveaux et de favoriser au contraire une densification cohérente du bâti existant. Lorsque les constructions se réalisent jusqu'en bord de falaises, il y a lieu de promouvoir des façades urbaines de qualité.

**EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DE  
DUNES, MARAIS ET PLAGES DOUCES**

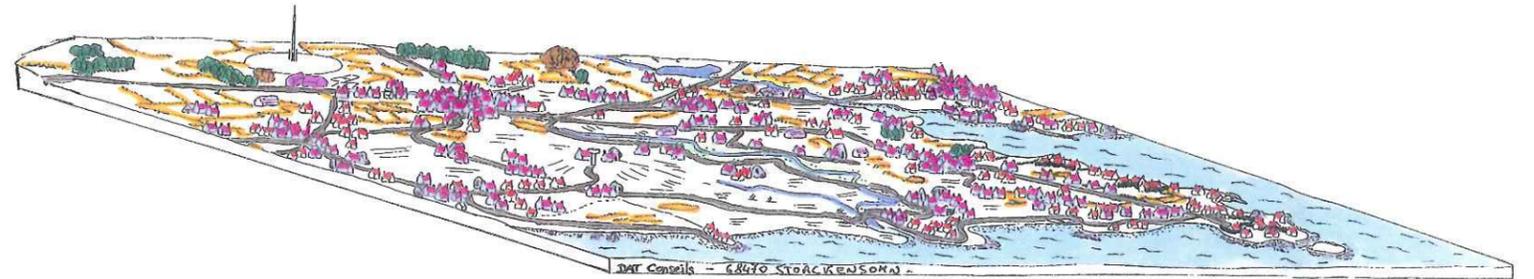
EXEMPLE DE L'EVOLUTION PAYSAGÈRE SUR 50 ANS DE KERLOUAN ET GUISSÉNY



1952

Le paysage de Kerlouan et de Guissény se caractérise en 1950 par une occupation du sol qui suit assez fidèlement la structure géologique : un bord de côtes où alternent landes et zones marécageuses, un plateau limoneux très fertile intensivement peuplé et cultivé, un arrière plateau cultivé et quadrillé par un réseau de hauts talus, et des fonds de vallées évasés largement exploités en prés.

-  Bourgs et habitat dispersé traditionnels
-  Extensions urbaines
-  Bâtiments agricoles
-  Cultures
-  Talus
-  Haies
-  Prés
-  Lande littorale
-  Friche et reforestation
-  Cours d'eau et étang
-  Marais
-  Plage sableuse
-  Mer
-  Blocs de granite



1993

Les évolutions récentes ont particulièrement affecté ce paysage de bord de côtes. Elles sont le fait d'un développement urbain décousu le long du littoral qui affaiblit cet espace au riche patrimoine écologique et paysager. Cette urbanisation nouvelle est souvent associée à des clôtures en thuyas qui rigidifient le paysage. La modernisation de l'agriculture et l'évolution des modes d'aménagement ont conduit à élargir (et parfois à détruire) la trame de talus dans l'arrière pays. L'intensification agricole est aussi à l'origine de certains délaissés en fonds de vallons et de talus non entretenus qui s'enfrichent.



La pointe de Neiz Vran au Nord-Ouest de Kerlouan : un paysage de bord de côtes totalement mité par les résidences secondaires.

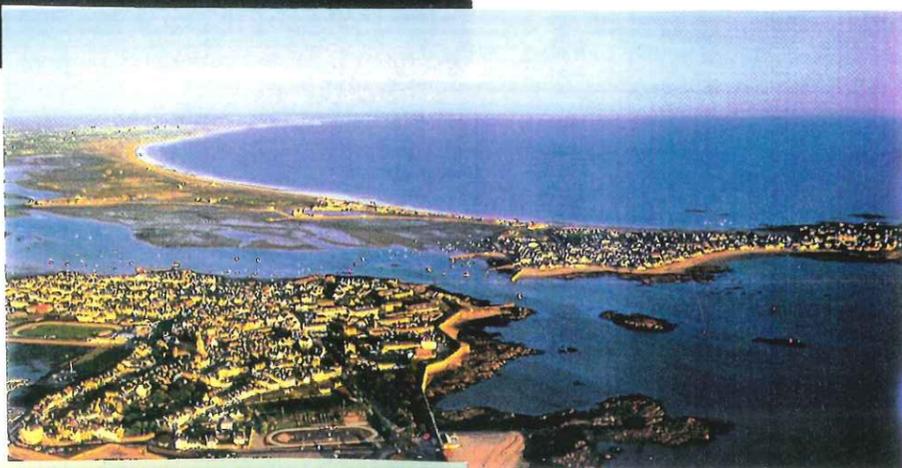


Les qualités naturelles de ce site littoral (Neiz Vran) sont dépréciées par les éléments nouveaux qui s'y développent : résidences secondaires, clôtures hautes de thuyas, réseau électrique, etc.



La Baie d'Audierne de Penhors à St-Guénolé : un exemple de dunes de marais bien entretenues et préservées de l'urbanisation.

Le secteur de dunes entre Lorient et la Presqu'île de Quiberon : un espace vierge de toute urbanisation.



Le Marais de Dol : un paysage plane d'agriculture intensive, mais où les bourgs littoraux sont particulièrement vulnérables au mitage urbain.

Le secteur de dunes et de marais de Ker Emma (Ouest de Plouescat) : un paysage qui perd de son originalité suite aux plantations géométriques de résineux autour des résidences secondaires.



### Caractéristiques générales

Accumulations de sable liées à l'action éolienne et maritime, les principaux secteurs de **dunes et de plages douces** se situent en *armor* méridional. Au Nord, elles sont de moindre importance et se situent en bordure du Léon maraîcher.

En 1989, on recensait 95 secteurs de dunes (266 kms) et 25 cordons de galets.

**Deux types de marais** sont identifiables le long du littoral breton :

- les marais littoraux en contact direct avec la mer, le marais de Dol, l'ancien marais salant au Nord de Damgan (Morbihan), le marais Ker Emma au Nord-Est de Goulven (Finistère), le marais de la Palud au Nord-Est de Plouguerneau (Finistère) ;
- les marais littoraux précédés d'une bande de dunes : entre Lorient et la presqu'île de Quiberon, et à l'arrière de la Baie d'Audierne.

A ces formes littorales correspondent souvent des systèmes agraires typiques qui ont été (mais qui ne sont plus que partiellement) les garants d'un paysage de qualité.

### Des éco-systèmes et paysages riches mais parfois fragilisés par les fréquentations touristiques et l'affaiblissement de l'entretien agricole

Les dunes et marais sont des formations naturelles de grande qualité biologique et paysagère. Les espèces floristiques et faunistiques sont très variées et typiques de ces milieux, l'ornithologie y est d'ailleurs privilégiée. Dans un certain nombre de cas, le paysage naturel a été modifié, parfois amélioré, par l'installation d'activités agricoles spécifiques de maraîchage, d'exploitation du sel, etc.

Certains de ces secteurs sont actuellement menacés par le déclin de ces activités anciennes qui entretenaient les paysages, par la dégradation des massifs dunaires ou par l'augmentation des fréquentations touristiques et des pressions urbaines. D'autres, au contraire, se maintiennent bien.

Le secteur de la baie d'Audierne est encore bien entretenu, en particulier suite à l'action du Conservatoire du Littoral. Le Marais de Dol est également bien exploité par l'agriculture.

A l'arrière de certaines plages, landes et friches basses apparaissent (en particulier dans le secteur au Nord de la presqu'île de Quiberon jusqu'au Sud de Lorient et dans celui de La Folc Loquet à l'Ouest de Lorient).

L'urbanisation a touché les dunes au Sud de Damgan, celles au Nord de Brignogan Plage et de Plouescat, et une petite portion Nord de la Baie d'Audierne. Dans une partie du marais de Dol, l'urbanisation nouvelle est décousue, générant un

## Les paysages des dunes, marais et plages douces

paysage urbain de faible qualité en bordure de la mer.

Le marais de Ker Emma est mité par les micro-boisements et les résidences, rigidifiant ce paysage de bord de mer traditionnellement ouvert. L'ancien marais salant au Nord de Damgan et celui situé à l'Est de Guissény ont su se protéger du mitage urbain côtier, mais l'absence d'activité agricole en front de côtes est favorable au développement de friches et boisements qui modifient non seulement les paysages, mais aussi les éco-systèmes.

### Protéger les richesses écologiques et paysagères, soutenir les systèmes agraires attenants, gérer les fréquentations touristiques et promouvoir une application intercommunale des articles L146-2 et 4 de la loi littoral

Eléments majeurs du patrimoine naturel et paysager breton, les dunes, marais et plages douces doivent faire l'objet d'une protection et d'une restauration active, au vu du développement des diverses pressions observées.

- L'action du Conservatoire du Littoral (acquisition-gestion des paysages en association avec les Conseils Généraux) devrait être généralisée à l'ensemble de ces milieux, afin de les sauvegarder. Il appartient aux niveaux départementaux et régional de recenser les secteurs prioritaires.

Quant au mode de gestion attaché à ces sites, il devra répondre à deux objectifs majeurs : la préservation et la restauration des éléments patrimoniaux (structures naturelles mais également éléments agraires et bâti, etc.), et la mise en place d'un programme d'ouverture au public (gestion des fréquentations touristiques, aménagement des aires de stationnement, création de bâtiments et points d'accueil, organisation de journées d'information et de découverte des milieux, etc.). Cela implique de réaliser au préalable un état des lieux et de définir un plan de gestion des milieux, des paysages et d'accueil touristique. La mise en oeuvre de ce programme devra s'appuyer sur les structures intercommunales en place.

- Le mouvement de mitage résidentiel, encore limité dans ces milieux, devrait pouvoir être régulé grâce à la loi littoral, en particulier par la mise en oeuvre intercommunale des articles L146-2 et 4.

- Pour les secteurs déjà dégradés, seule une densification et des traitements urbains spécifiques peuvent les améliorer.



La pointe de la Jument au Sud de Concarneau : la qualité du paysage côtier est affaiblie par la présence de lotissements et pavillons peu structurés, bordés de haies et de végétations étrangères à l'identité locale.



**Caractéristiques générales : Des côtes au paysage varié les plus propices à l'implantation urbaine**

Les côtes basses et moyennes dominent le littoral breton. Leurs paysages ne sont pas homogènes et on y trouve des sous-unités géomorphologiques variées tels que les abers, les estuaires, les anses, etc.

De part la relative douceur des formes et des conditions climatiques, ce type de côtes a été particulièrement touché par les phénomènes urbains ces trente dernières décennies. Ces paysages littoraux se banalisent, car l'urbanisation linéaire l'emporte de plus en plus sur les espaces naturels.

**Un important linéaire de côtes où se mêlent mitage urbain, accueil touristique et enrichissement**

Comme le montre la petite carte ci-dessus les secteurs touchés par l'urbanisation occupent une proportion de plus en plus importante de ce type de côtes. Ce développement s'effectue malheureusement souvent sous la forme d'un mitage de résidences, de centres de loisirs et équipements touristiques divers.

Ce patchwork pose quatre problèmes :

- l'absence de plan d'urbanisme d'ensemble qui organise une cohérence dans l'implantation des constructions,
- la succession de formes architecturales disparates le long des routes côtières, ce qui rend confuse la qualité de ces paysages naturels,
- le développement généralisé des clôtures végétales aux essences résineuses qui rigidifient le paysage ;
- la présence de nombreux terrains délaissés, mi-friche, mi-zone d'urbanisation future, qui ajoute à la confusion précédente.

Quelques exemples de côtes urbanisées : Port Navalo à la pointe de la Presqu'île de Rhuys ; la partie Sud de la Presqu'île de Quiberon ; le Sud de Concarneau, à la Pointe du Cabellou ; le secteur de Portsall ; la côte Nord de Trébeurden ; la côte de Saint-Briac ; la route côtière de Lorient, etc.

Il existe encore quelques secteurs non urbanisés de faible ampleur (en vert sur la carte ci-dessus), où l'habitat ancien et nouveau est groupé en petits hameaux bien homogènes. On y trouve cependant des problèmes de gestion de l'espace. En effet, la friche a tendance à se développer dans les endroits les plus vulnérables, entraînant ainsi une fermeture de l'espace et de belles perspectives sur le paysage littoral, créant également une ambiance de paysage peu soigné.



Les environs de Port-Navalo dans la Presqu'île de Rhuys : un paysage gagné par les résidences secondaires en bord de côtes.



Situé à l'embouchure de l'Aber Benoit, le développement urbain du bourg de St Pabu génère un paysage en partie décousu.



**Les paysages des côtes basses et moyennes falaises**

Quelques exemples de côtes non mitées : la côte à l'Ouest de Beg-Meil jusqu'à la pointe de Moustierlin (au Sud de Fouesnant), mais où la friche se développe ; la plage de Kermor au Sud-Est de Bénodet où une friche récente pose la question de sa gestion future ; la côte du Porsay, bien entretenue ; l'Île Chevalier, encore bien gérée par l'activité agricole, etc.

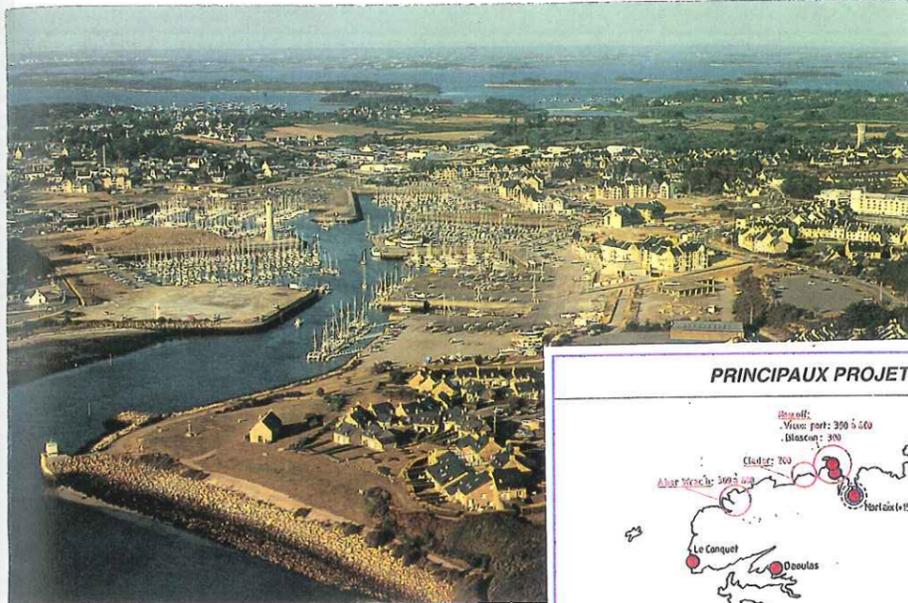
**Nota :** Le paysage des abers bretons est lui aussi progressivement gagné par l'urbanisation, car il offre un environnement de qualité recherché pour la résidence (terrains donnant sur la mer mais climatiquement protégés) et la plaisance. Nous le verrons ultérieurement, les abers sont des lieux privilégiés pour l'installation des ports de plaisance. Par contre, en l'absence d'activité agricole, les côtes bordant ces abers n'échappent pas au développement spontané de friches et de boisements, ce qui tend à fermer les perspectives offertes vers les autres rives.

**Maîtriser l'urbanisation nouvelle (par le biais des articles L146-2 et 4 de la loi littoral), réhabiliter les secteurs dégradés, promouvoir des plans globaux d'aménagement et de protection**

- Au regard du linéaire de côtes urbanisées la loi littoral constitue un atout en ce sens qu'elle pose des principes fondamentaux de préservation du paysage et de coupures d'urbanisation. A l'heure actuelle, la détermination des périmètres des espaces et des paysages naturels remarquables (article L146-6 de la loi littoral) est terminée en Bretagne. Sa prise en compte s'effectue progressivement dans les POS (voir carte p. 27). Il apparaît néanmoins pressant de mettre en oeuvre les articles L146-2 et 4 visant notamment à limiter les extensions urbaines et à maintenir des coupures vertes en bordure de côtes, afin de préserver des espaces littoraux structurés et de qualité.

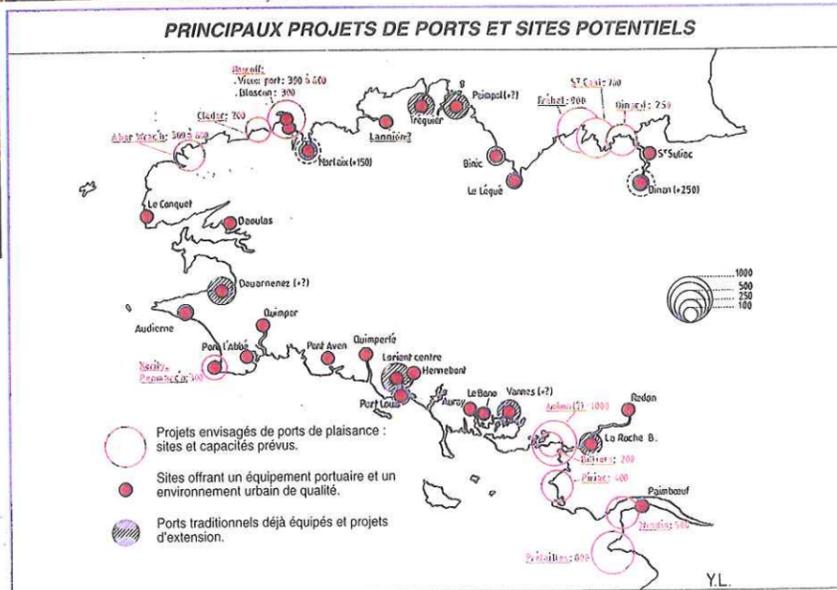
- Sur ces côtes particulièrement bouleversées ces dernières décennies, il paraît utile de promouvoir des plans globaux et intercommunaux d'aménagement, mais également de réhabilitation, de mise en valeur et de préservation des paysages. A la suite d'un état des lieux et d'une réflexion collective, à l'échelle d'unités d'aménagement cohérentes, un projet devrait être élaboré comprenant des actions de réhabilitation, urbaine et de traitement des points noirs, de mise en valeur les éléments patrimoniaux (structures naturelles mais également éléments agraires et bâtis, etc.), de protection stricte de sites, d'accueil touristique, etc. La mise en place de directives territoriales d'aménagement sur de grands espaces côtiers pourrait heureusement précéder de tels plans.

LES PORTS DE PLAISANCE ET LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE



Carte postale, Edition YCA.

←  
Le port de plaisance du Crouesty (1020 places) a des infrastructures et des aménagements dont les impacts sont prégnants dans le paysage.



Source : Géographie et Aménagement de la Bretagne, SKOL VREIZH, 1994.

Les micro-paysages liés aux activités aquacoles



L'implantation privilégiée pour les activités aquacoles est la côte basse. Les principaux foyers de l'aquaculture (essentiellement ostréiculture et mytiliculture) sont localisés dans le Golfe du Morbihan (Auray, Vannes), dans la baie du Mont St-Michel (Cancale et le Vivier-sur-Mer), à St-Brieuc, Paimpol, Brest et Morlaix. Ces micro-paysages littoraux sont des paysages typiques et témoins d'une activité d'exploitation de la mer qui se perpétue. Mais malgré tout, le développement actuel de ces activités est consommateur de grands espaces maritimes et terrestres, d'où des impacts lourds de conséquence dans le paysage. A terre, l'aquaculture demande des infrastructures importantes de stockage, d'où des problèmes d'insertion des bâtiments et hangars en bord de côtes.

Caractéristiques générales

Les ports de plaisance se trouvent aussi bien sur les côtes du Nord, que sur le littoral Sud. La majorité de ces installations est insérée dans les côtes basses et moyennes, les estuaires et les abers étant des localisations privilégiées pour abriter les bateaux de plaisance. Réputée pour le caractère de "ses petits ports", la Bretagne voit aujourd'hui cette image traditionnelle évoluer (se déprécier ?) au travers de nouveaux ports de plaisance qui sont construits selon des modèles modernes, parfois peu respectueux des sites. La plaisance étant une activité en vogue, de nouveaux projets de port voient le jour sur l'ensemble du littoral (cf. : carte ci-contre), phénomène risquant d'accroître la banalisation des côtes bretonnes.

Forces et faiblesses

Le paysage portuaire est avant tout le fruit d'une activité économique nécessitant des ressources importantes. A la fois paysages quotidiens pour les uns et paysages typiques à découvrir pour les autres, deux niveaux d'intégration doivent être considérés :

- la conception et l'aménagement interne de la zone,
- l'intégration paysagère avec le site environnant.

Aujourd'hui, la principale mutation qui affecte les ports, c'est leur changement de fonctionnalité. Le port de pêche traditionnel était un espace de travail, désormais il est davantage apparenté à un espace de loisirs.

Les paysages produits par les activités littorales

Les aménagements nécessités par les ports (espace portuaire, espace commercial et industriel, signalétique, réseau et voie de circulation, etc.) sont autant d'éléments nouveaux qui s'affichent dans le paysage et qui peuvent le dégrader lorsqu'ils ne s'intègrent pas de façon cohérente dans le site. Le manque d'organisation et de cohérence entre les éléments composant le produit "port de plaisance" fabrique des paysages internes de faible qualité, peu accueillants. D'autre part, la localisation, la morphologie et la volumétrie du port ne trouve pas toujours dans le site choisi les bonnes conditions d'intégration. Ces micro-paysages de port ne doivent pas s'afficher comme un produit démesuré et de trop grande envergure par rapport à l'environnement urbain et naturel proche.

Quelques pistes d'actions

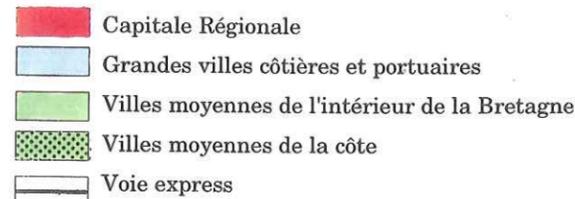
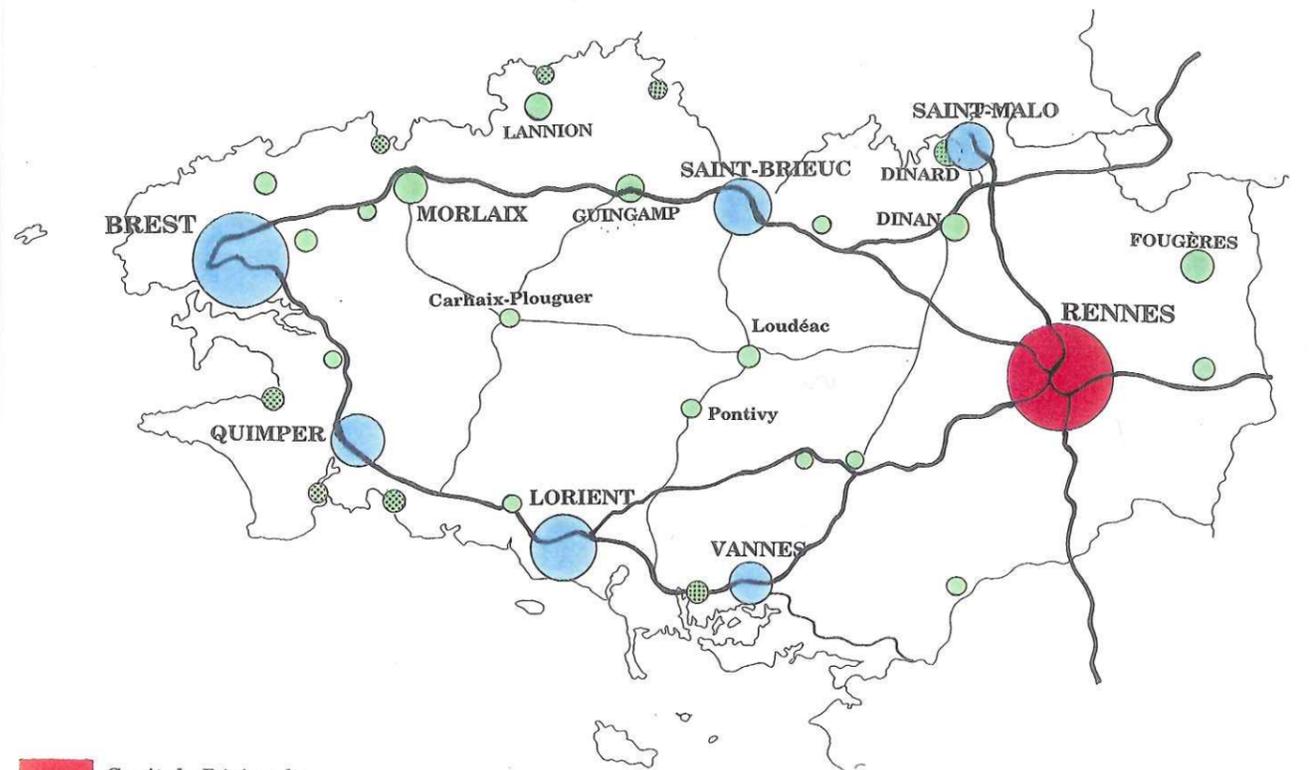
"L'étude paysagère des ports de plaisance" réalisée par le cabinet Géolitt pour le compte de la DRAE préconise deux types de recommandations :

- un premier sous la forme de conseils, de concours de mobiliers et de signalétique pour les ports existants, afin d'améliorer l'image régionale ;
- un second pour les projets de ports qui vise à améliorer et à reconsidérer dès l'étude d'impact du projet, les dimensions nouvelles qui leur sont attachées (valeur urbanistique, fonctions d'animation, rôle de porte d'entrée dans la ville et dans la région).

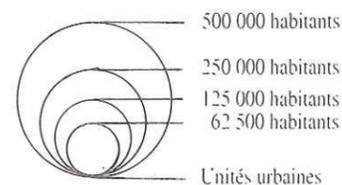


La mytiliculture au Vivier-sur-Mer : des installations particulièrement prégnantes dans le paysage littoral

## CARTE DE L'ARMATURE URBAINE BRETONNE



DAT Conseils, Storckensohn



source : INSEE 1990

## D. MISE EN ÉVIDENCE DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES URBAINS

Comme partout en France, les grandes villes bretonnes ont connu durant les années 1950 à 1970 un développement urbain important, principalement sous la forme de grands ensembles collectifs, type d'habitat nécessaire compte tenu de la demande de logements. Mais les nouveaux quartiers ont été trop souvent en rupture avec la trame urbaine existante. Les deux décennies suivantes sont marquées par un développement souvent anarchique de l'habitat individuel qui s'oppose aux précédentes politiques urbaines. Organisée sous forme d'ensembles pavillonnaires et de maisons isolées, cette poussée de l'habitat individuel se réalise de façon souvent décousue, phénomène accentué lorsqu'il s'accompagne d'implantations de zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales générant des entrées urbaines de faible qualité.

## Quelques mots d'histoire

De faible tradition urbaine, la Bretagne a connu plusieurs générations de villes qui lui valent aujourd'hui une certaine spécificité dans son armature et son réseau urbain :

- une première génération née de l'époque gallo-romaine, dont Rennes et Vannes,
- une seconde génération est associée aux foyers religieux du VI<sup>ème</sup> au X<sup>ème</sup> siècles, il s'agit de Dol, St Brieuc, Tréguier, St-Pol-de-Léon,
- une troisième génération plus florissante du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècles qui est le fait du régime féodal : Vitré, Dinan, Guingamp, Lannion, Pont l'Abbé, Auray, Pontivy,
- une quatrième génération de villes portuaires créées jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, favorisée par l'essor du commerce et de la pêche maritime,
- et enfin, une dernière catégorie, Brest et Lorient, qui ont été reconstruites après guerre, par l'État français.

Cette présentation chronologique assez sommaire fait apparaître une constante dans le choix d'implantation des principales villes, celle d'une localisation au fond des estuaires (site favorable aux échanges) à l'exception notable de Rennes.

## Typologie des villes bretonnes

La succession de ces différentes générations de villes a façonné une armature urbaine périphérique bien identifiable, qui suit le modelé côtier (mis à part Rennes).

Il est possible de hiérarchiser les trois types de formes urbaines suivantes :

- Rennes, capitale régionale de plus de 270 000 habitants, située au cœur de la Bretagne intérieure,
- un réseau de grandes villes côtières et portuaires, régulièrement réparties le long du littoral breton,
- un réseau de villes moyennes lui-même décompo-

sé en deux ensembles bien distincts, à savoir : une ceinture de villes situées à l'interface entre le littoral et l'intérieur des terres, accrochées au réseau routier principal qui ceint la Bretagne, et un système de villes côtières de vieille tradition portuaire et de villes côtières au développement récent.

## Les problématiques générales

Les différents développements urbains que les villes ont connus, se sont traduits sous des formes urbaines disparates (à chaque période de croissance correspond un type ou un style d'habitat) :

- les grands ensembles collectifs ou "barres" des années 1960-1970,
- les constructions individuelles sous forme de lotissements, d'ensembles pavillonnaires ou de maisons isolées des années 1980, qui se poursuit encore actuellement mais plus modérément ; ce dernier mouvement s'est accompagné de la mise en place d'un très grand nombre de zones d'activités industrielles ou commerciales aux paysages médiocres.

Comme partout en France, la péri-urbanisation pose deux types de problèmes :

- le manque d'intégration de ces extensions causé par le mitage, par l'apparition de lotissements banaux, par l'absence de façades urbaines de qualité, par la dispersion des zones industrielles et commerciales aux entrées et sorties de villes, par l'absence de valorisation des espaces naturels qui les traversent, etc., conduit à fabriquer des paysages quotidiens de très faible qualité,
- les grands ensembles collectifs connaissent des tensions sociales fortes, où la conception même du bâti est remise en cause par les populations.

Les maisons à colombage du centre ancien : des éléments patrimoniaux de grande qualité



Un patchwork de styles architecturaux dans les quartiers périphériques de Rennes



**Caractéristiques générales :  
Une ville d'art et d'histoire**

Située dans un bassin limoneux, la ville de Rennes est implantée à la confluence de l'Ille et de la Vilaine. Son site primitif est la colline des Lices. La ville se développa d'abord sur le versant Sud de l'éperon de confluence, mieux exposé. Sa consécration en tant que capitale régionale lui valu un fort développement de routes en étoile. Dès le XVème siècle, elle avait dépassé les limites de son versant de coteau et gagné la plaine alluviale de la Vilaine, malgré les inondations. L'incendie de 1720 détruisit une grande partie du centre (bâti de bois et de torchis) qui fut remplacé par un quadrillage de larges rues, bordées d'édifices à arcades (place du Palais). Au XVIIIème siècle, Rennes ressemble par ses fonctions au Rennes d'aujourd'hui (administrative, juridique, intellectuelle, etc.).

L'apparition du chemin de fer en 1857 va contribuer à son essor. Encerclée au Sud et à l'Ouest par le fer, Rennes va déborder largement au Sud dans le prolongement de la gare, mais très médiocrement à l'Ouest. La grande extension se fait au Nord-Est, entre les routes d'Antrain et de Paris.

Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, seront édifiés successivement de grands ensembles de barres et de tours, des quartiers d'habitat individuel et des réalisations architecturales contemporaines (Cité Judiciaire, l'Ecole d'Architecture, la Technopole Rennes Atalante, etc.) qui lui confèrent une image urbaine moderne.

Les croissances successives de la ville se sont réalisées de façon concentrique.

Actuellement, le développement urbain se réalise le long des principales voies qui convergent vers Rennes, sous la forme de quartiers résidentiels, de grandes zones commerciales et industrielles. Les extensions nouvelles sont aussi le fait de communes limitrophes à Rennes, qui s'attachent au réseau routier dense. La notion d'agglomération urbaine entre ici en compte.

**Forces et faiblesses : Une croissance modérée mais banalisante**

Contrairement à beaucoup d'autres grandes villes françaises, Rennes a connu une croissance modérée. Elle a su conserver un juste équilibre entre le milieu naturel et agricole proche, et son développement urbain.

Le centre ancien (où subsistent quelques maisons traditionnelles en torchis) est réduit mais sauvegardé, plusieurs édifices sont classés monuments

**Le paysage urbain de Rennes**

historiques, ce qui lui assure une bonne attractivité.

Si la croissance urbaine a longtemps su se tenir (presque) à l'intérieur de la contournante routière, aujourd'hui, la tendance est à un développement privilégié au Nord et à l'Est. Mais il ne se trouve plus totalement contenu et maîtrisé (surtout en matière de zones d'activités diverses). Alors que l'on constate à Rennes une volonté de réaliser des quartiers nouveaux d'assez bonne qualité, la plupart des zones d'activités sont assez banales, aussi "laidés" que partout ailleurs en France.

**Les axes forts du paysage de l'agglomération et les actions conduites par le District de Rennes**

Le paysage urbain de Rennes doit être conçu et réfléchi à l'échelle de son agglomération urbaine. Car aujourd'hui, ce sont les communes péri-urbaines qui sont les portes d'entrée de Rennes et de sa couronne. Pour améliorer ce paysage de "plaques urbaines décousues", il va de soi que politiques et actions futures devront être impulsées à cette échelle.

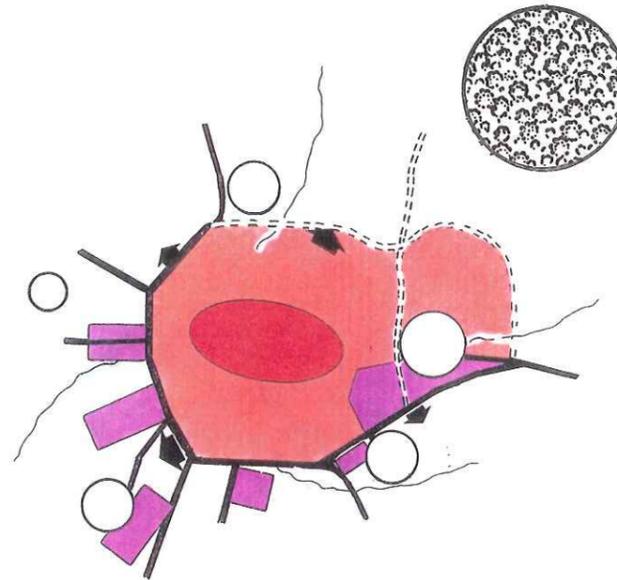
Depuis quelques années, la politique d'aménagement et de développement menée par le District de Rennes va dans ce sens. Il a notamment défini un projet de paysage qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de l'Agglomération Rennaise. Cette réflexion permettra d'engager rapidement des études et des actions concrètes. Par ailleurs, les actions de réhabilitation du bâti menées par le Pact-Arim (charte qualité ravalement) ont permis une remise en valeur exemplaire de nombreux bâtiments.

Rappel des grands principes d'aménagement et de gestion de cette unité urbaine régionale qui s'appuient sur les forces de son paysage :

- préserver et mettre en valeur les espaces naturels proches (vallées de la Rance, de la Vilaine, forêt de Rennes, etc.) qui lui assurent de belles coupures vertes entre les ramifications du réseau routier,
- maintenir et entretenir les espaces agricoles environnants,
- favoriser une densification de l'habitat à l'intérieur de la contournante, pour éviter une trop grande diffusion du phénomène urbain en milieu rural,
- favoriser une restructuration paysagère des activités commerciales et industrielles situées le long des routes,
- créer des fronts urbains et des entrées de ville nets, afin qu'ils assurent leur rôle de rupture entre deux milieux, etc.

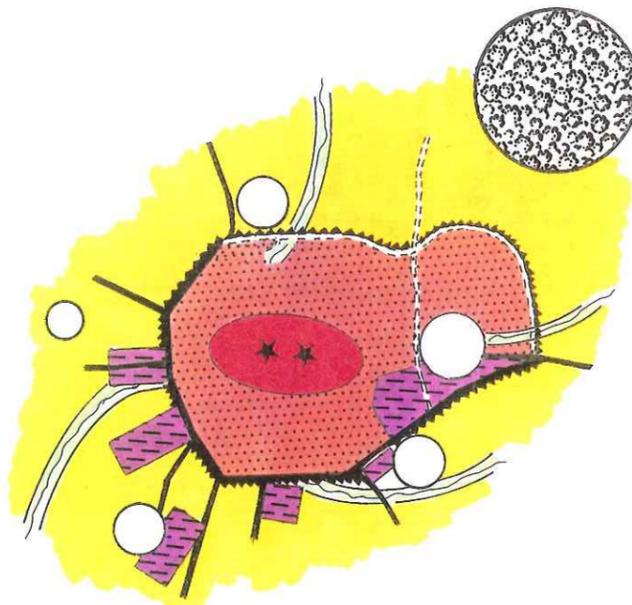
**SCHEMA D'ORGANISATION ACTUELLE DE L'AGGLOMERATION RENNAISE**

- Noyau urbain ancien
- Extensions urbaines à l'intérieur des contournantes mais qui ont tendance à s'étendre au-delà ( → )
- Zones industrielles
- Principales voies routières et axes en projet
- Massif forestier
- Espaces ruraux périphériques
- Vallées traversant l'agglomération
- Bourgs environnants



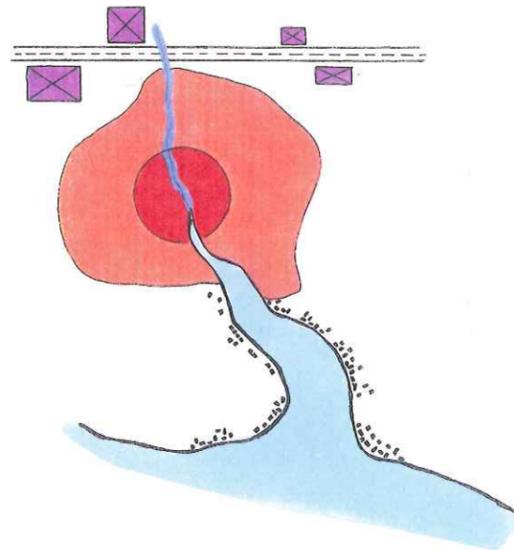
**SCHEMA DE PRINCIPES PAYSAGERS POUR RENNES ET SON AGGLOMERATION**

- Mettre en valeur le noyau ancien
- Jouer le jeu des voies contournantes comme coupure de l'urbanisation
- Contenir le développement urbain à l'intérieur des contournantes et réaménager les quartiers banlieusards
- Retraiter les zones d'activités le long des voies qui convergent à Rennes et éviter la formation de conurbations
- Maîtriser les extensions nouvelles depuis les bourgs environnants, et maintenir des coupures entre ceux-ci et Rennes
- Maintenir et mettre en valeur les vallées qui traversent l'agglomération de Rennes
- Maintenir et entretenir les espaces agricoles environnants
- Prévoir une bonne gestion forestière du massif rennais



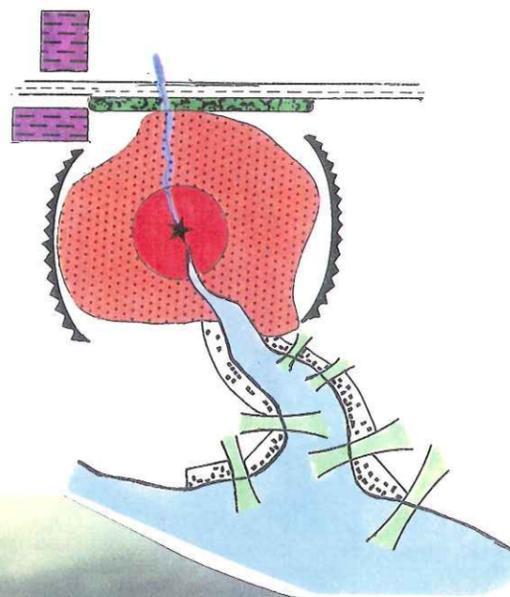
**SCHEMA D'ORGANISATION ACTUELLE D'UNE VILLE CÔTIÈRE**

-  Noyau urbain ancien
-  Extensions urbaines diffuses vers l'arrière pays
-  Mitage urbain le long du littoral
-  Zones industrielles dispersées le long des voies routières
-  Principales voies routières
-  Estuaire et vallée



**SCHEMA DE PRINCIPES PAYSAGERS DES VILLES CÔTIÈRES**

-  Mettre en valeur le noyau ancien et ses façades maritimes
-  Densifier une première couronne urbaine et prévoir des fronts nets (coulées)
-  Densifier les zones industrielles existantes et éviter d'en implanter de nouvelles le long des voies express
-  Prévoir un espace vert tampon entre l'habitat et les voies express
-  Restructurer les zones de mitage le long du littoral (densification urbaine, réhabilitation des façades, homogénéisation du design urbain, etc)
-  Maintenir des coupures vertes entre les secteurs littoraux mités
-  Protéger et mettre en valeur les vallées limitrophes et les estuaires



Lorient vue depuis le Sud : un estuaire densément occupé par les activités maritimes, industrielles et par l'habitat

**Caractéristiques générales : Une localisation privilégiée en fond d'estuaires**

Mise à part Rennes, les principales villes bretonnes sont des villes côtières. Pour une majorité de ces villes et en particulier pour les plus anciennes, elles ont trouvé dans les fonds d'estuaires et de rias une situation privilégiée, à l'interface du milieu marin et du milieu rural, où tous les échanges économiques sont possibles (commerce maritime, pêche, etc.).

**Forces et faiblesses : Des villes actives et attractives qui ont parfois du mal à gérer leur développement**

Leur fonction traditionnelle de ports de pêche et de commerce, et leur situation particulière génèrent des micro-paysages pittoresques qui font l'image touristique de ces villes côtières. Le noyau ancien recèle un certain nombre d'éléments très pittoresques : des belles façades maritimes homogènes, des centres historiques et des remparts patrimoniaux, des quartiers portuaires traditionnels encore bien préservés, etc. Les paysages naturels dans lesquels s'insèrent ces villes, estuaires, rias, vasières etc, sont autant d'éléments enrichissants qu'il faut préserver.

Mais ces villes côtières sont confrontées aujourd'hui, et ce davantage que les autres, à des pressions urbaines et touristiques fortes. Leur capacité économique engendre une demande de logements. Celle-ci se traduit dans le paysage urbain par un développement résidentiel au coup par coup et souvent incohérent en matière d'urbanisme et d'architecture. De plus, cette croissance urbaine de faible qualité se déploie fortement de part et d'autre du noyau ancien le long du littoral, au détriment des paysages naturels et pittoresques de ce dernier.

Dans la plupart des cas, l'urbanisation a rejoint le réseau routier de voies express situé dans l'arrière pays, un réseau auquel s'agrippent de multiples zones industrielles et commerciales de faible qualité paysagère, qui déprécient les portes d'entrée de ces villes.

Notons que la progression de l'urbanisation linéaire côtière est le fait de plusieurs communes, ce qui ne facilite pas la promotion d'une politique d'aménagement cohérente. Dans ces secteurs côtiers, l'apparition désordonnée d'équipements touristiques (campings, hôtellerie, base de loisirs, golfs, etc.) au gré des opportunités et des spéculations foncières, fabrique un paysage mité et peu soigné.

**Le paysage des villes côtières**

**Maîtriser le développement urbain et réhabiliter les paysages à travers une stratégie intercommunale**

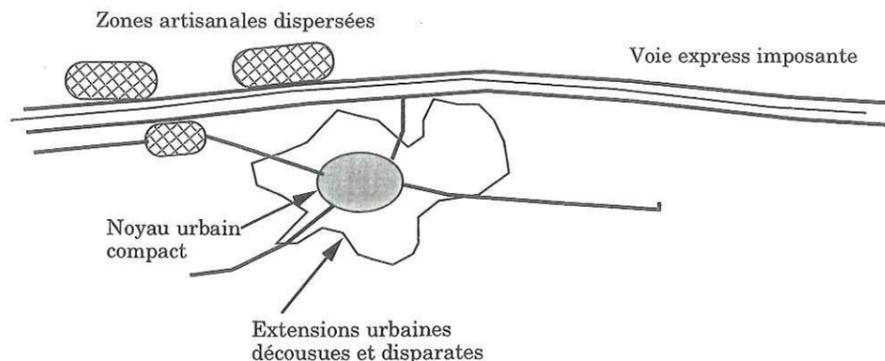
Si elles veulent préserver, retrouver leur paysage, ces villes côtières doivent s'engager dans des politiques d'aménagement et de développement cohérent de leur territoire. Ces villes doivent appuyer sur des projets de développement durable, impérativement définis dans le cadre d'une réflexion et d'un plan d'actions intercommunales pour éviter les effets de frontières administratives.

L'outil le plus pertinent est celui du Schéma Directeur qui fixe pour le long terme, les orientations majeures d'occupation des sols pour l'ensemble des communes qui composent le syndicat intercommunal. Déjà plusieurs villes ont entamé une telle démarche (Brest, Lorient, etc.).

Les principes d'aménagement définis dans le Schéma Directeur devraient être les suivants :

- l'urbanisation nouvelle devrait être contenue dans une couronne bien délimitée, à l'intérieur de laquelle on optera pour une densification du bâti,
- les limites ainsi définies devraient correspondre à des fronts d'urbanisation nets et structurés vers l'arrière pays, et si cette urbanisation est amenée à se développer au-delà de voies routières à grand gabarit, un espace vert tampon devrait être créé le long de celles-ci,
- en front de côtes, les façades urbaines traditionnelles devraient être mises en valeur, et celles qui sont actuellement dégradées devraient faire l'objet d'une restructuration ; quant aux nouvelles extensions urbaines côtières, elles devraient être proscrites si la loi littoral trouve une juste application,
- des coupures vertes devront être maintenues entre les diverses communes du littoral,
- des restructurations paysagères devraient être engagées dans les zones d'activités situées le long des voies express et en périphérie des villes (les entrepreneurs concernés pourraient être réunis en vue de la définition d'un plan global de réaménagement de leur zone).

**SCHÉMA D'ORGANISATION ACTUELLE D'UNE VILLE MOYENNE**



La façade urbaine Ouest de Fougères est affaiblie par l'envergure écrasante de la zone d'extraction.



Le port de Redon, où se trouvent les Grands Logis des XVIIème et XVIIIème siècles qui sont des éléments patrimoniaux de grande qualité.



**Les villes moyennes sont peu nombreuses au coeur de la Bretagne**

Parmi les villes moyennes de l'intérieur, deux types peuvent être identifiés : celles de la Bretagne orientale qui assuraient autrefois un rôle défensif et qui sont fortifiées (Fougères et Vitré en sont des exemples caractéristiques) et celles, plus rurales, de la Bretagne centrale (Loudéac, Pontivy, Rostrenen, Carhaix).

Ces villes, qui équilibrent la Bretagne de l'intérieur, sont finalement peu nombreuses et leur dynamisme urbain est plus faible que celui des villes côtières. Néanmoins, elles sont toutes touchées par les mêmes problématiques de développement urbain.

**Des centres patrimoniaux, mais des extensions parfois banalisantes**

Chacune de ces villes a une longue histoire, que l'on retrouve gravée dans les centres anciens. Eglises, enclos paroissiaux, et enceintes féodales sont des éléments patrimoniaux marquants du paysage urbain. Toutes ces richesses urbaines ont d'ailleurs fait l'objet d'une politique de promotion et de mise en valeur régionale, sous l'étiquette des "Petites Cités de Caractères et des Villes d'Art". A travers ces politiques (et les deux chartes qui en sont issues), le Conseil Régional souhaite préserver les paysages urbains et y impulser des activités touristiques nouvelles.

Dans l'ensemble, ces villes moyennes de la Bretagne ont su assez bien gérer leur développement urbain (comparativement à d'autres régions françaises), dans la mesure où un minimum d'homogénéité architecturale et urbaine a été respecté. Et, même si l'on parle aujourd'hui de maison néo-bretonne banalisante, la région reste néanmoins encore préservée des styles architecturaux disparates. Mais cela n'a pas empêché un certain mitage urbain et des développements décousus en périphérie de villes, ainsi que l'implantation de zones d'activités banales.



**Le paysage des villes moyennes de l'intérieur**

**Se doter d'une politique de développement et d'aménagement cohérente**

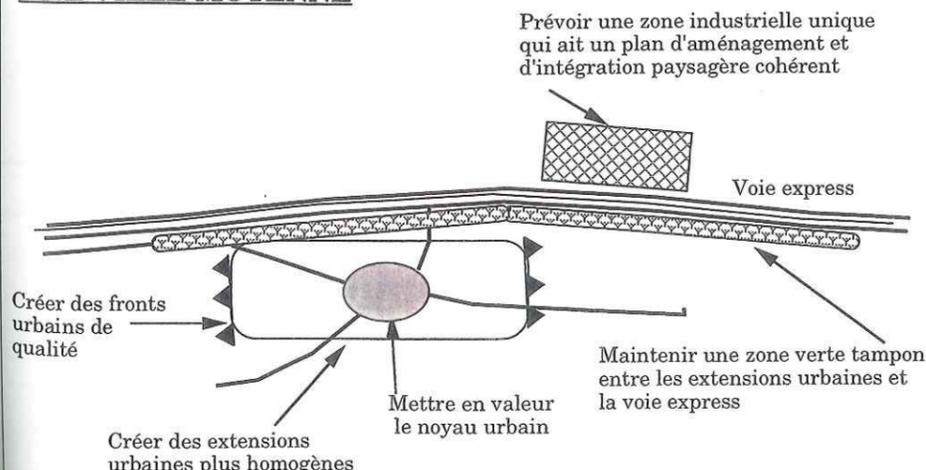
Pour gérer leur paysage, ces villes moyennes doivent se doter d'une politique de développement et d'aménagement cohérente. Nombre d'entre elles ont d'ailleurs déjà mis en oeuvre une telle démarche.

Le Plan d'Occupation des Sols en est un bon outil puisqu'il peut définir les orientations stratégiques et être un guide de mise en oeuvre.

Il s'agira notamment de :

- prévoir des extensions urbaines qui se réalisent en continuité avec le bâti ancien,
- promouvoir un minimum de règles urbanistiques et architecturales qui répondent aux logiques propres du site (dans le règlement du POS et lors de la délivrance de permis de construire),
- restructurer les entrées des villes et mettre en place des fronts urbains de qualité,
- maintenir des espaces verts tampons de part et d'autre des voies qui traversent la commune lorsqu'il y a une urbanisation,
- favoriser le regroupement ou la constitution d'une seule zone d'activités en périphérie des villes, et s'il y a lieu, engager une restructuration des zones industrielles peu soignées (constitution de collectifs d'entrepreneurs pour définir un projet de réaménagement commun),
- mettre en valeur les centres historiques et leur patrimoine urbain (poursuite de la politique régionale des Petites Cités de Caractère), favoriser une piétonnisation du centre ancien, etc.

**SCHÉMA DE PRINCIPES PAYSAGERS POUR UNE VILLE MOYENNE**



## E. CLASSIFICATION DES RÉGIONS PAYSAGÈRES SELON LEURS ENJEUX

Les enjeux du paysage sont communs à toutes les régions puisqu'ils concernent la qualité du cadre de vie des habitants (un paysage possède toujours une valeur pour celui qui y réside) et l'image de marque régionale (qui est bonifiée quand les paysages sont de bonne qualité), le patrimoine breton et l'attraction touristique.

Toutefois, ces enjeux s'expriment avec une intensité particulière en fonction de la plus ou moins grande richesse écologique, paysagère, culturelle, et des problématiques attachés à chaque région.

Aussi, un exercice de classification et de regroupement des 25 régions grandes régions paysagères de la Bretagne a été effectué sur la base des enjeux qui leur sont attachés.

Cinq grandes catégories de régions paysagères ont ainsi été identifiées, selon leur richesse patrimoniale, selon les pressions urbaines et de développement économique dont elles font l'objet, et selon les interventions régionales spécifiques qu'elles susciteraient. Il s'agit :

**\* Des régions rurales aux structures paysagères traditionnelles encore bien présentes,** qui en font des secteurs pittoresques. Ces dernières fondent l'identité de la Bretagne, qu'il convient de préserver, de reconquérir partiellement et de mettre en valeur.

Ont été regroupés dans cette grande classe les trois types de région suivantes :

- Les régions des monts bretons en déprise, mais qui gardent une structure paysagère bien visible dont les Monts d'Arrée, les Montagnes Noires, les Presqu'îles de Crozon et de Daoulas, et les Landes de Lanvaux.

- Les régions rurales traditionnelles au bocage encore dense dont le secteur du Faouët, de la région de Lannion-Bégard (Trégor Ouest), et les poches herbagères de la région de Fougères à Dinan.

- Les régions intensives et maraîchères du littoral Nord mais qui ont gardé un paysage bien structuré dont le Léon maraîcher et par extension du Léon dans sa globalité, la région maraîchère au Nord de Paimpol, celle de Saint-Malo et de Cancale, et la région du Marais de Dol.

**\* Des régions rurales en pleine mutation,** comportant encore des éléments paysagers patrimoniaux et typiques, où il est urgent de définir l'équilibre paysager souhaité pour l'avenir.

Ont été regroupés dans cette grande classe les deux types de région suivantes :

- Les régions encore bocagères en forte mutation

dont la Cornouaille Ouest, la région de Quimperlé, la région du Méné, et la région de Vannes.

- Les régions particulièrement typées en mutation dont la région de Lorient et celle du bassin de Rennes.

Ces régions paysagères présentent toutes des évolutions paysagères incertaines. C'est pourquoi, une réflexion paysagère globale devrait y être engagée.

**\* Des régions rurales aux nouveaux paysages ouverts** (les "Beauces" bretonnes), qu'il convient de réenrichir en utilisant les logiques d'évolution récente et les éléments de base (géomorphologie, hydrologie, etc.).

Les régions paysagères concernées sont celles où se pratique une agriculture intensive : la région de Landerneau et de Landivisiau, le bassin de Châteaulin, le Porzay, le Trégor Est, la ceinture intensive de Lamballe, le bassin de Pontivy, et la région de Fougères -Vitré.

**\* Des paysages littoraux banalisés par un développement urbain et touristique** assez mal maîtrisé, qu'il convient de restructurer et de réhabiliter.

Il s'agit surtout des côtes basses et moyennes,, plus facilement urbanisable et qui sont l'objet de fortes pressions.

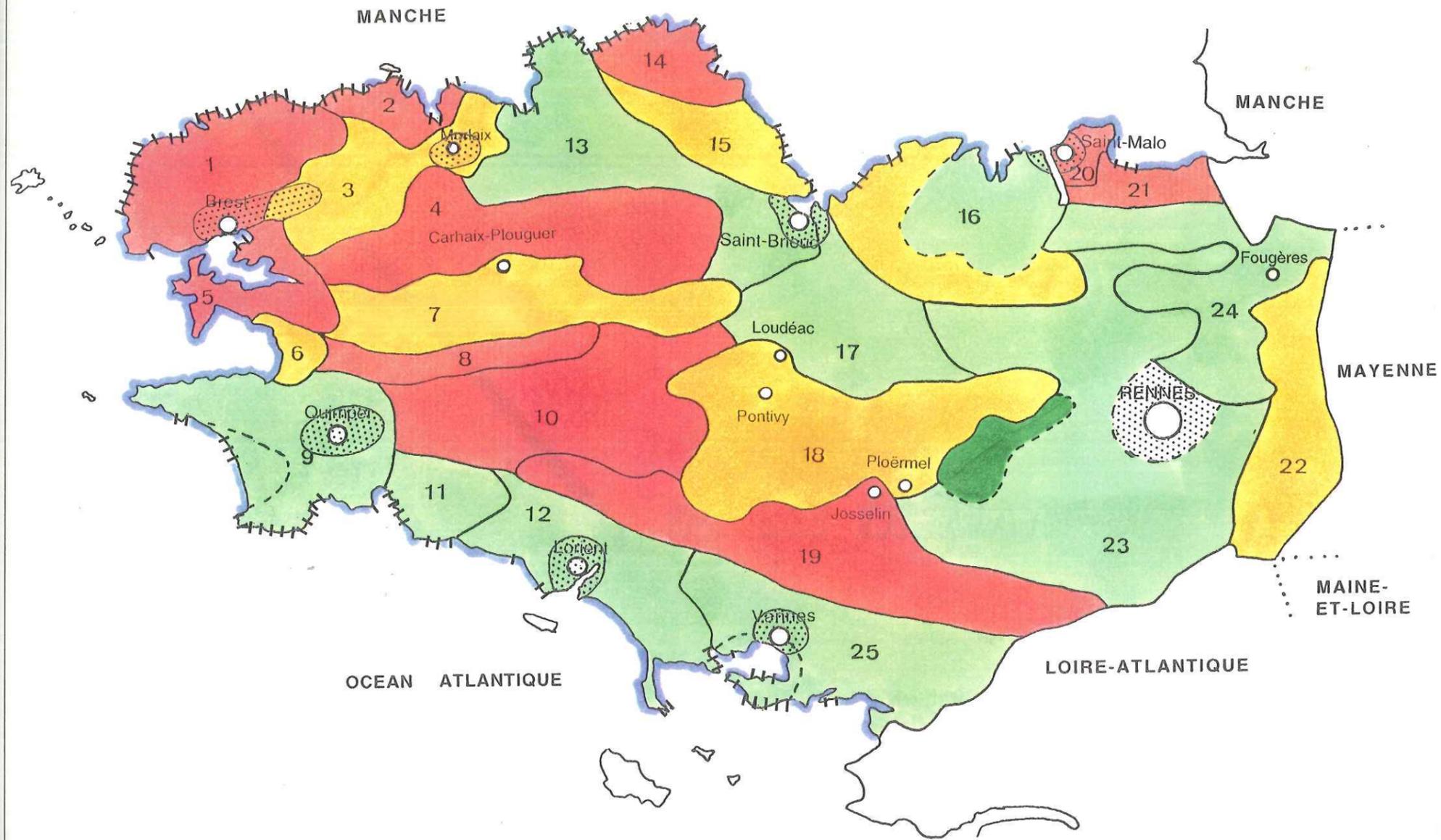
**\* Des paysages littoraux ayant conservé leurs qualités paysagères naturelles ou agraires** qu'il convient de préserver, de reconquérir partiellement et de mettre en valeur.

Les grands secteurs de falaises, les massifs dunaires et les marais font partie de ces riches paysages littoraux.

**\* Des paysages sous influence urbaine,** qu'il convient de restructurer et de contenir pour améliorer leur image de marque et le cadre de vie des habitants.

Cela concerne les zones urbaines des grandes agglomérations bretonnes (Rennes, Vannes, Brest, Lorient, Quimper, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo) ainsi que leurs périphéries rurales soumises elles aussi à de fortes pressions urbaines.

CARTES DES RÉGIONS PAYSAGÈRES SELON LEURS ENJEUX



**Régions rurales aux structures paysagères traditionnelles encore bien présentes, qui en font des secteurs pittoresques. Ces dernières fondent l'identité de la Bretagne, qu'il convient de préserver, de reconquérir partiellement et de mettre en valeur.**

**Régions rurales en pleine mutation, comportant encore des éléments paysagers patrimoniaux et typiques, où il est urgent de définir l'équilibre paysager souhaité pour l'avenir.**

**Régions rurales aux nouveaux paysages ouverts (les "Beauces" bretonnes), qu'il convient de réenrichir en utilisant les logiques d'évolution récente et les éléments de base (géomorphologie, hydrologie, etc.).**

**Paysages littoraux banalisés par un développement urbain et touristique assez mal maîtrisé, qu'il convient de restructurer et de réhabiliter.**

**Paysages littoraux ayant conservé leurs qualités paysagères naturelles ou agraires qu'il convient de préserver, de reconquérir partiellement et de mettre en valeur.**

**Paysages sous influence urbaine, qu'il convient de restructurer et de contenir pour améliorer leur image de marque.**

**Paysages forestiers à préserver à travers des modes de gestion respectueux des richesses du milieu.**

- 1. Le Léon
- 2. Le Léon maraîcher
- 3. La région intensive de Landerneau et Landivisiau
- 4. La région des Monts d'Arrée
- 5. Les presqu'îles de Crozon et Plougastel
- 6. Le Porzay
- 7. Le bassin de Châteaulin
- 8. Les Montagnes Noires
- 9. La Cornouaille Ouest
- 10. La région du Faouët
- 11. La région de Quimperlé
- 12. La région de Lorient
- 13. Le Trégor Ouest

- 14. La zone maraîchère au Nord de Paimpol
- 15. Le Trégor Est
- 16. La région de Lamballe
- 17. La région du Méné
- 18. Le bassin de Pontivy
- 19. Les landes de Lanvaux
- 20. La zone maraîchère de Cancale
- 21. Le Marais de Dol / Polders
- 22. La région intensive de Fougères-Vitré
- 23. Le bassin de Rennes
- 24. La région herbagère de Fougères à Dinan
- 25. La région de Vannes

**. le bocage breton**

**. l'urbanisme et l'habitat en milieu rural**

**. les zones d'activités**

**. les paysages remarquables**

### **III. LES THÉMATIQUES PAYSAGÈRES DE LA BRETAGNE**

L'étude des différentes régions paysagères de Bretagne a fait apparaître que celles-ci partagent un certain nombre de problématiques communes, même si elles s'expriment selon des modes et des intensités variables.

Les plus significatives de ces thématiques sont étudiées dans les pages qui suivent, afin de mettre en évidence les logiques d'actions pour une meilleure prise en compte du paysage.

Certaines de ces thématiques se rencontrent sur l'ensemble du territoire français, d'autres sont plus spécifiques à la Bretagne :

- les thématiques générales à l'ensemble de la France sont notamment la médiocre insertion des extensions urbaines et villageoises avec le tissu urbain ancien, et le manque d'insertion paysagère des zones d'activités, des bâtiments artisanaux et des bâtiments agricoles.

- les thématiques plus spécifiques à la Bretagne, sont la destruction du bocage et le développement non contrôlé de l'habitat dispersé notamment en bord de côte.

Des problèmes paysagers liés à chacune de ces activités seront succinctement présentés, ainsi que quelques principes pour des interventions en faveur d'un paysage de qualité.

## A. LE BOCAGE BRETON

Une relique de haie en ragosses caractéristique du bassin de Rennes



Un taillis sur talus peu entretenu caractéristique de la région de Quimper



Une belle haie de chênes et de châtaigniers caractéristique de la région du Faouët



Un talus bas (partiellement entretenu) caractéristique des régions du littoral Nord.



Élément typique et identitaire du paysage rural breton, le bocage crée une ambiance boisée dans une région où la couverture forestière est l'une des plus faibles de France. C'est lui qui structure et fait encore la qualité paysagère d'une grande partie du territoire rural.

Mais depuis quarante ans, la campagne bretonne voit son réseau de haies périr rapidement en qualité et en quantité.

Le maintien du système bocager est donc l'objet de nombreux débats et réflexions au sein des sphères scientifiques, administratives, politiques et même au sein du grand public. Mais peu de réponses concrètes sont apportées à ce sujet complexe, d'autant plus qu'il existe plusieurs types de bocages dans la région : les bocages à ragosses, ceux à taillis, les haies de grands chênes-châtaigniers, et les talus sans végétation arborée. Chacun d'entre eux est le fruit d'une histoire naturelle mais surtout agraire particulière. Aussi, si l'on veut maintenir un paysage bocager de qualité, il convient de connaître chacun des types de bocages et d'agir en conséquence, en prenant en compte les enjeux économiques et environnementaux actuels.

Les principales étapes de sa construction : Une édification échelonnée de la Préhistoire au début du XX<sup>ème</sup> siècle

Les origines du bocage sont complexes et peu connues.

- Les premières traces de talus dateraient du néolithique (pièces antiques découvertes dans des talus, dans la pointe du Finistère).

- Au Moyen-Âge, les défrichements ont entraîné l'édification de clôtures qui matérialisaient le droit de propriété (les concessions seigneuriales astreignaient souvent le bénéficiaire à l'obligation de clore avec talus et haies).

- Le mouvement d'enclosure aux XVI<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles façonnait une grande partie du paysage de bocage rural.

- Mais le dernier grand essor du bocage semble lié au partage des landes communales entre les paroissiens au XVIII<sup>ème</sup> et surtout à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

- Le bocage connaîtra son apogée (son développement maximum) tardivement, dans les années 1930-1940, en même temps que s'amorcera sa destruction.

Depuis 30 ans, la trame bocagère traditionnelle connaît d'importantes mutations consécutivement aux remembrements et aux remaniements individuels réalisés par les paysans.

Les principaux rôles attribués au bocage

Il n'y a pas d'explication unique qui donne les raisons qui ont conduit les paysans à édifier ces systèmes de talus-plantés. Signe d'appropriation, système de clôture et de protection (pour le bétail), complément de ressources fourragères pour les animaux et en bois pour les hommes, rôle écologique et climatique (protection contre le vent) sont autant de raisons qui ont pu justifier ces lourds travaux.

Aujourd'hui des rôles bien précis lui sont attachés et touchent des domaines assez vastes.

Il s'agit :

- d'une **amélioration de la productivité agricole**, puisqu'en tant que brise-vent, la haie réduit les effets mécaniques du vent, les pertes en eau en diminuant l'évapotranspiration des cultures, ainsi que les pertes en eau par ruissellement ; en protégeant les animaux des intempéries, le bocage permet de meilleurs rendements laitiers et de viande,
- d'une **protection des bâtiments** (agricoles et habitations) **contre le vent et le froid**, qui évite certains dégâts de toitures, et qui permet des économies d'isolation et de chauffage,
- d'une **protection des sols et des eaux** : les haies limitent l'érosion des sols, assurent un meilleur drainage vertical des eaux et par suite une épuration des polluants,
- d'un **maintien des équilibres biologiques**, en tant que milieu favorable à l'avifaune et aux petits prédateurs,
- d'une **amélioration du paysage et du cadre de vie**, puisqu'une haie structure, anime un territoire, souligne les éléments marquants, témoigne de coutumes particulières, et masque les verrues paysagères,
- et d'une **production directe** de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de piquets, de récoltes fruitières, etc.).

C'est au titre de tous ces rôles qu'il convient d'engager des politiques de maintien et de gestion des haies en Bretagne.

**AVANT**

- L'éparpillement et la taille réduite des parcelles alourdissent la gestion et interdisent la modernisation de l'exploitation. Sa vie même est menacée.
- Les haies, trop nombreuses, sont en mauvais état. Au siècle dernier, la division à l'infini des propriétés entraînant des recloisonnements successifs par des haies. Beaucoup sont dégradées et peu utiles.
- Le paysage a conservé ses lignes de force : haies, talus, fossés et chemins sont perpendiculaires aux pentes, le talus de ceinture du bas-fond a été préservé.
- Le nombre excessif de parcelles en complique la desserte.



**APRÈS**

Les parcelles sont agrandies et regroupées autour du siège d'exploitation. La mécanisation est possible, des déplacements réduits.

Les haies, plus espacées, sont renforcées et gagnent en efficacité. La majorité des talus perpendiculaires aux pentes sont préservés.

Des haies brise-vent sont implantées en crête et autour des exploitations.

Le bas-fond et son talus de ceinture sont préservés.

Les arbres sont conservés, d'autres plantés (de préférence sous le vent dominant pour limiter les risques de chutes de bois dans le cours d'eau).

Une circulation est aménagée pour l'entretien et la pêche.

Certains arbres isolés, les plus beaux spécimens, sont maintenus. Ils agrémentent le paysage et créent de l'ombre pour le bétail.

Extrait de la plaquette "L'aménagement foncier : un enjeu pour l'espace rural" réalisé par le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Essai de typologie du bocage breton

Notre analyse des régions paysagères de la Bretagne a permis de mettre en évidence différents types de haies et de systèmes bocagers correspondant chacun à des pratiques rurales particulières :

- les structures agricoles à talus non arborés, en majorité situées dans les régions du littoral Nord, mais également sur d'anciennes landes dans d'autres régions bretonnes,
- les bocages à taillis, présents dans différentes régions bretonnes, en particulier en Cornouaille ; ce type de bocage s'implante fréquemment sur des talus non entretenus dans certains bassins intérieurs,
- les bocages à grands fûts (chênes, châtaigniers) dans les régions du Faouët, de Fougères, etc.,
- les bocages à ragosses, concentrés dans le bassin de Rennes.

Des politiques nouvelles en faveur du maintien du bocage, qu'il faudrait évaluer

De nombreuses institutions agissent actuellement en matière de gestion et de reconstitution de haies. Les Conseils Généraux des quatre départements bretons, responsables de l'aménagement rural, ont défini des politiques de replantations de haies, en relation avec les Directions Départementales de l'Agriculture.

Les outils développés sont :

- des plaquettes d'information pour sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires aux enjeux et rôles contemporains du bocage (voir ci-contre),
- des guides de plantations de haies et d'arbres isolés (voir ci-contre),
- des financements au linéaire de haies replantées,
- des cahiers des charges plus stricts en matière d'aménagement foncier,
- un schéma départemental d'aménagement du bocage dans le Morbihan (en tant qu'outil d'aide à la décision et à la programmation des interventions de restauration du bocage).

Les Chambres d'Agriculture, ainsi que l'Institut pour le Développement Forestier, mènent actuellement des réflexions sur l'entretien et les modes de gestion futurs adaptés aux différents types de haies.

Il serait intéressant de vérifier l'impact de chacune de ces politiques et d'en tirer les leçons à l'échelle de chaque région paysagère, mais également de la région Bretagne.

AUTOUR DES BATIMENTS agricoles et industriels : les bandes boisées 15

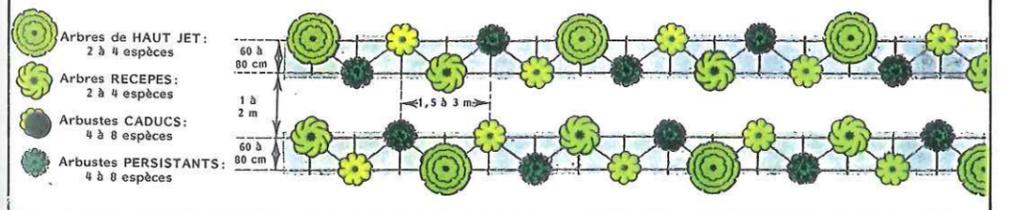
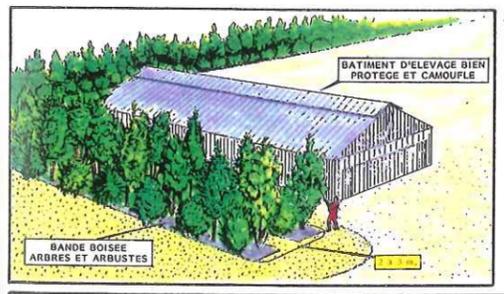
**1 - Un petit bois allongé.**

Pour protéger les bâtiments agricoles et industriels, et en même temps les intégrer au paysage bocager traditionnel, une solution idéale : la **BANDE BOISÉE**.

Il s'agit de planter non pas un simple brise-vent mais une succession de 2, 3 ou 4 lignes d'arbres et arbustes associés, sur deux bandes de film plastique au lieu d'une seule. La "perte" de terrain est plus grande, mais la protection et l'intégration au paysage sont bien meilleures.

**2 - Un exemple de bande boisée**

Il s'agit d'une bande boisée **symétrique** : les arbres de haut jet sont répartis sur les deux bandes. Il pourrait en être tout autrement.



16 COMMENT RÉNOVER LES HAIES ET TALUS DÉGRADÉS ?

Vous vous désolerez de la mort d'une haie d'ormes ou de châtaigniers, vous aimeriez relever un bon talus dégradé par le pied du bétail et vous ne savez comment faire ?... Voici la "TECHNIQUE TRACTO-PELLE" !



**1 - Coupez par le pied** tous les arbres et arbustes, morts ou vivants : les vivants repartiront en rejets. Puis le tracto-pelle, muni d'un godet étroit, ameublisse le sol de la haie ou du talus, mais sans dessoucher : le dessouchage coûte cher en heures et il est inutile.



**2 - Puis, muni d'un godet large,** le tracto-pelle recharge le talus ameubli, avec la bonne terre fertile du ou des fossés latéraux.



**3 - Dans cette bonne terre meuble,** plantez les jeunes plants d'arbres et arbustes de l'une des compositions données dans les pages précédentes. Puis paillez abondamment : au moins 20 cm d'épaisseur. La paille est plus facile à placer que le film plastique sur un sol travaillé au tracto-pelle.

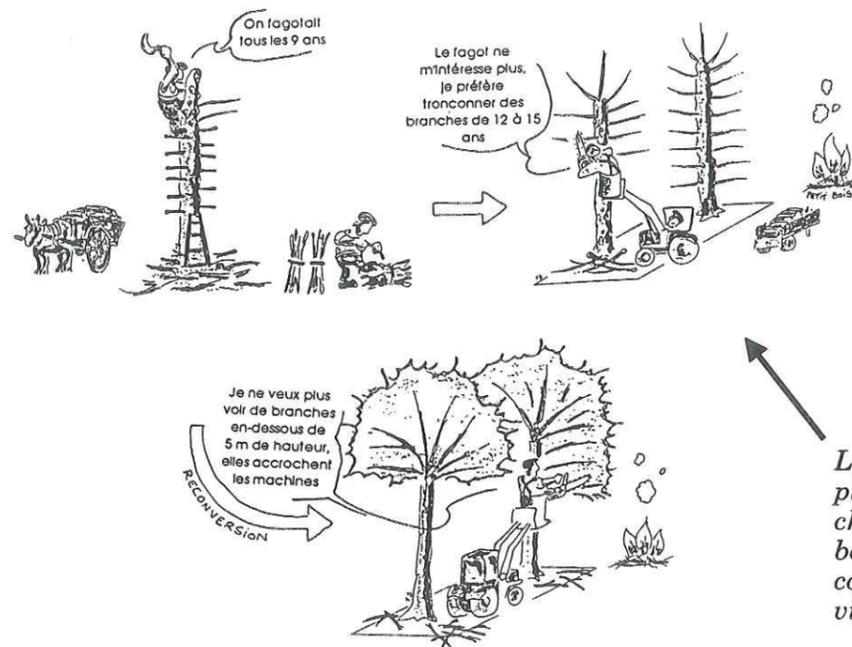


**4 - Renouvelez ce paillage** les 2 hivers suivants. Et n'oubliez pas de protéger la haie de la dent du bétail par des clôtures, électriques ou fixes.

En 5 ans, vous obtiendrez une superbe haie brise-vent ou une bande boisée de plus de 5 m de haut : la rénovation est réussie !  
 Coût de l'opération : Tracto-pelle, 10 à 20 F le mètre selon l'importance du talus. Et moins de 10 F le m pour les jeunes plants, à raison de 2 plants au mètre.

Extraits du guide "Aujourd'hui je plante arbres et haies pour le Finistère".

## ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ENTRETIEN DES HAIES ET DES TYPES DE RECONVERSION POSSIBLES



*La pratique de l'émondage n'étant plus viable pour les agriculteurs (surcharge de travail et de coût, baisse des besoins en bois de chauffage), une reconversion en grands fûts peut être envisagée à des fins de bois d'oeuvre.*

Source : "L'entretien des haies bocagères", Institut pour le Développement Forestier

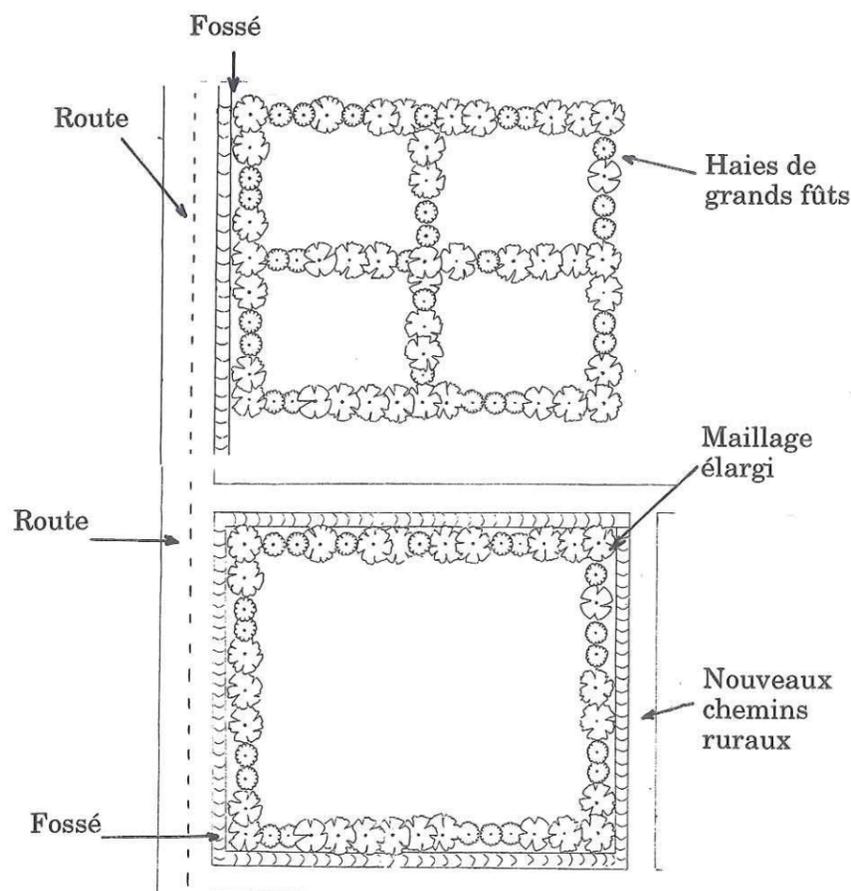
### LES HAIES DE GRANDS FÛTS

#### Situation avant remembrement

Un réseau dense et régulier de grands fûts, accompagnés d'arbustes, organise l'espace

#### Proposition

Dans le cadre d'un aménagement foncier, la priorité doit être donnée au maintien d'un maillage plus large mais complet. La gestion de ces nouveaux alignements pourrait revenir à la commune ou à une association foncière (propriétaires) qui produirait du bois d'oeuvre.



### Les haies à ragosses

#### Caractéristiques et localisation

Observées principalement dans le bassin de Rennes, les haies à ragosses (tétard ou ragolle) sont surtout composées de chênes. Leur morphologie particulière est la résultante d'une technique de gestion forestière appelée l'émondage. Cette technique consiste à fagoter tous les 9 ans les arbres pour des besoins en bois de chauffage, un tire-sève permettant de maintenir l'arbre en vie.

#### Évolutions majeures et problématiques

Suite à un certain nombre d'émondages, l'arbre ne possède plus les mêmes capacités de reprise et déperit. Dans le passé, les arbres manquant étaient remplacés par les agriculteurs. Mais actuellement, cette pratique n'a plus cours, suite à la diminution des besoins en bois de chauffage, à l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et au stockage de bois réalisé lors des remembrements (à l'occasion desquels une grande partie de la trame traditionnelle a disparu).

L'absence d'entretien régulier de ces haies, le dépérissement d'un certain nombre d'arbres engendrent la constitution de linéaires irréguliers et incomplets où ne subsistent que quelques ragosses. Cette mutation est particulièrement visible dans le paysage du bassin de Rennes. Elle affaiblit fortement sa qualité paysagère et un patrimoine agraire typique à cette région.

#### Premières pistes d'actions

Favoriser le maintien de l'émondage à l'échelle de l'ensemble du bassin de Rennes n'est plus envisageable même si une certaine modernisation de cette pratique peut être envisagée (cf. croquis ci-contre). Par contre, on pourrait tenter de mettre en place de nouveaux modes de gestion, par exemple à travers la mise en place de futaies linéaires de production de bois d'oeuvre. Les exploitants et propriétaires devraient être incités financièrement à aller dans ce sens. L'IDF mène actuellement une réflexion à ce sujet.

Un certain nombre de secteurs témoins de bocages de ragosses pourraient être préservés à travers des acquisitions communales ou intercommunales en vue d'une valorisation du patrimoine paysager. Replantation, reconversion, entretien pourraient être encouragés à travers la création d'emplois verts et la mobilisation d'aides nationales ou européennes (Fond National Forestier, FGER, FEOGA).

### Les haies de grands fûts

#### Caractéristiques et localisation

C'est dans les bassins de l'intérieur de la Bretagne (région du Faouët, de Pontivy, de Fougères) qu'ont été édifiées, en général sur talus, les haies de grands fûts accompagnés de jeunes arbres. Les essences climaciques de ces régions plus humides et plus froides, sont les chênes, les châtaigniers, et les hêtres. Les potentialités de ces haies en bois d'oeuvre sont importantes, l'entretien et la gestion forestière de ce type de haies n'étant pas trop contraignants. Paysagèrement, ce linéaire de haies en grands fûts structure des espaces de très bonne qualité.

#### Évolutions majeures et problématiques

Les aménagements fonciers ont bouleversé en qualité et en quantité cette trame de grands fûts. Certaines régions ont été relativement épargnées comme celle du Faouët où subsistent encore de belles haies touffues, garantes d'un patrimoine paysager important. L'absence d'entretien de ce type de haies est moins grave que dans les secteurs à ragosses, puisque de jeunes arbres prennent la relève des sujets morts. Néanmoins, la fabrication de fûts de qualité et économiquement intéressants à long terme, implique un minimum de sylviculture. Or, l'intérêt porté à l'arbre et la haie par les agriculteurs reste faible, la disparition des coopératives sylvicoles ne les encourageant pas à poursuivre des efforts pour produire du bois d'oeuvre.

#### Premières pistes d'actions

Le relatif manque d'intérêt des agriculteurs pour la sylviculture linéaire rend difficile la propagation de messages par les structures habilitées à traiter de ces problématiques. La Chambre Régionale d'Agriculture mène actuellement une réflexion sur les potentialités et les possibilités réelles de ces arbres en bois d'oeuvre.

Il existe néanmoins aujourd'hui des outils réglementaires et financiers pour qu'une trame minimum, mais complète, soit préservée. De récents décrets reconnaissent les haies comme utilité environnementale. Ils permettent ainsi leur meilleure prise en compte dans les aménagements fonciers (décision d'interdiction d'arrachage de haies et de talus, de remise en état ou de création par la Commission Communale d'Aménagement Foncier), et instaurent une protection juridique pour les haies d'une certaine largeur et d'un certain linéaire. Des aides européennes au boisement peuvent être mobilisées pour les agriculteurs qui iraient dans le sens d'une protection des linéaires.



Vue aérienne sur le Léon maraîcher : Le réseau de talus qui quadrille l'espace rural et agricole est partiellement gagné par la friche et parfois touché par des remembrements de fait qui élargissent le fin maillage d'autrefois.



Exemple d'une reconstitution d'un talus grâce aux aides départementales.



Vue aérienne sur un bocage de taillis : une ambiance forestière agréable mais qui se voit quelques fois interrompue.

## Les haies de taillis et les cépées

### Caractéristiques et localisation

Les haies de taillis ou de perchis sont développées dans les régions intermédiaires entre le littoral et les bassins intérieurs. Les essences liées à ce type de haies sont variées (noisetiers, chênes, pommiers, ormes, aubépine, etc.) et forment des haies plus basses, permettant ainsi une découverte paysagère plus lointaine.

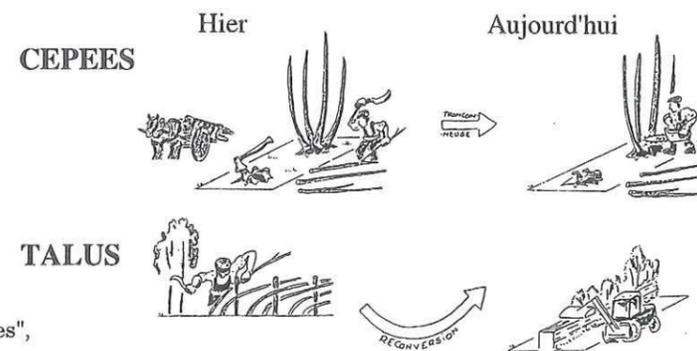
### Évolutions majeures et problématiques

Ce type de haies est de plus en plus répandu en Bretagne. Aux haies de taillis traditionnelles, coupées tous les 10 ou 20 ans pour faire du bois de chauffage, viennent s'ajouter celles qui résultent de l'abandon de l'entretien des talus (qui s'enfrichent) ou celles qui font suite à des coupes à blanc de haies de grands fûts.

### Premières pistes d'actions

Cette évolution de talus en taillis ne pose pas de problèmes particuliers, à condition de maintenir des trames complètes, même après élargissement. La pratique traditionnelle de la coupe tous les 10 ou 20 ans ne semble pas poser de difficultés économiques majeures. Même l'entretien de ce type de haies ne semble pas insoluble car il existe un matériel moderne de taille (épareuses, lamiers à couteaux et à scies).

Il paraît néanmoins important de protéger un maillage minimum de bocage de taillis (application des derniers décrets en matière de protection des haies) pour éviter que la trame soit déstructurée par des démolitions au coup par coup : cela implique que les communes ou groupements de communes concernées élaborent un plan de paysages pour définir les trames bocagères qu'il faut absolument préserver.



Source : "L'entretien des haies bocagères", Institut pour le Développement Forestier

## Le bocage à talus (non arboré)

### Caractéristiques et localisation

Le talus constitue à la fois un enclos sur les marges littorales et un support de la haie arborescente en tout point du territoire breton.

En bord de côtes, il peut être constitué de pierres (murets), mais il est fréquemment formé d'une levée de terre recouverte de végétation de type prairial régulièrement fauchée. Dans le Léon d'autrefois, l'ajonc poussant sur les talus servait de fourrage aux animaux.

A noter que l'on trouve des talus exempts de haies dans d'autres régions paysagères que celles du littoral, sur d'anciennes landes communales découpées en lots vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (dans les landes des Monts d'Arrée par exemple).

### Évolutions majeures et problématiques

Aujourd'hui le réseau de talus est moins dense qu'autrefois suite aux aménagements fonciers des communes et des agriculteurs. Mais la trame de ces levées de terre reste assez complète dans toutes les régions du littoral Nord. Les acteurs de l'aménagement foncier ont su trouver une méthode de travail élargissant le réseau sans le déstructurer. Néanmoins, du fait d'un entretien assez contraignant, une friche basse puis arborescente se répand à grande vitesse sur ces levées de terre, à un degré de plus en plus fort, et au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer. Cette mutation incontrôlée crée une ambiance de paysage agricole et rural peu soignée, ce qui à terme peut déprécier l'originalité des régions concernées.

### Premières pistes d'actions

Le talus est un symbole du paysage breton : il est souvent reconstitué en bordure de routes après travaux, on l'implante le long des pistes cyclables ou autour de parcelles de jardins, etc. Il est donc important de maintenir la trame de talus herbeux dans les régions du littoral Nord où elle est très présente. A ce titre, il s'agit de poursuivre les politiques d'élargissement des mailles sans déstructuration, ou de reconstitution d'éléments manquants. L'entretien des talus en herbe demande certainement une charge de travail plus régulière et un coût supplémentaire pour l'agriculteur par rapport aux autres types de bocage. Une politique incitative pourrait consister à aider les exploitants à acquérir les outils modernes tels l'épareuse et le lamier à scies.

## B. L'URBANISME ET L'HABITAT EN MILIEU RURAL

Comme partout en France, la Bretagne a connu une croissance urbaine qui s'est traduite sous forme de lotissements, d'ensembles pavillonnaires et de maisons individuelles. Contrairement aux grandes et moyennes villes qui se sont développées en nappe (et qui ont été analysées précédemment) les structures urbaines du milieu rural, qui sont traitées ci-dessous, sont davantage marquées par des phénomènes de "mitage", en continuation avec la tradition d'habitat dispersé. Pourtant, de nombreux bourgs bretons ont su développer des quartiers nouveaux de qualité, bien accrochés au tissu ancien, avec des fronts urbains nets et de qualité. Il y a là un savoir faire qui pourrait être développé à l'échelle de la Bretagne.



Dans la région du Léon, une maison isolée, malheureusement laissée à l'abandon



Un petit hameau dans la région de Landivisiau, comportant plusieurs bâtiments agricoles récents



Un gros hameau traditionnel bien aligné dans le bassin de Rennes



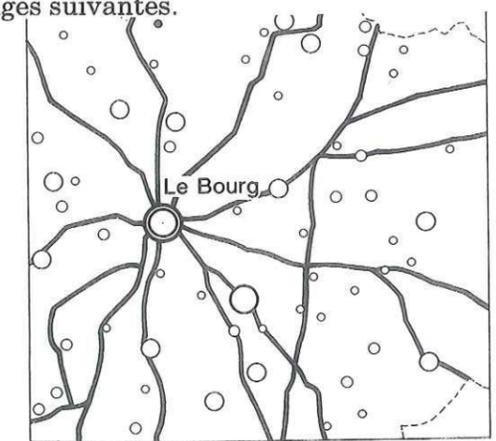
Le bourg de Pipriac : un noyau ancien bien compact et des extensions nouvelles diffuses

### Typologie : un système urbain complexe mais bien hiérarchisé

Comme le montre le petit croquis ci-dessous, le paysage breton est caractérisé par un habitat et un système urbain bien typé, parfaitement identifiable et avec une hiérarchie nette :

- la maison ou ferme isolée le long d'une route,
- le petit hameau de quelques maisons, tantôt serrées les unes contre les autres, en rangée, tantôt séparées et distribuées le long d'une voie, autour d'un carrefour ou d'un élargissement de chemin,
- le gros hameau abritant plusieurs dizaines d'habitants, voire une centaine,
- le bourg situé au centre de la commune qui rassemble les services et commerces de proximité, où est implantée l'église paroissiale,
- la ville moyenne regroupant des services à la population plus complets que ceux du bourg et dont l'influence s'étend sur tout un arrondissement,
- et les grandes villes départementales qui concentrent une population et des services très denses.

Tous ces types d'agglomérations sont l'objet d'évolution aux impacts paysagers variables. Les cinq premières formes urbaines sont présentées dans les pages suivantes.



• 1 ○ 2-4 ○ 5-9 ○ 10-19 ○ 20 ménages et +

Source du croquis : "La région Bretagne", aux éditions Ouest France

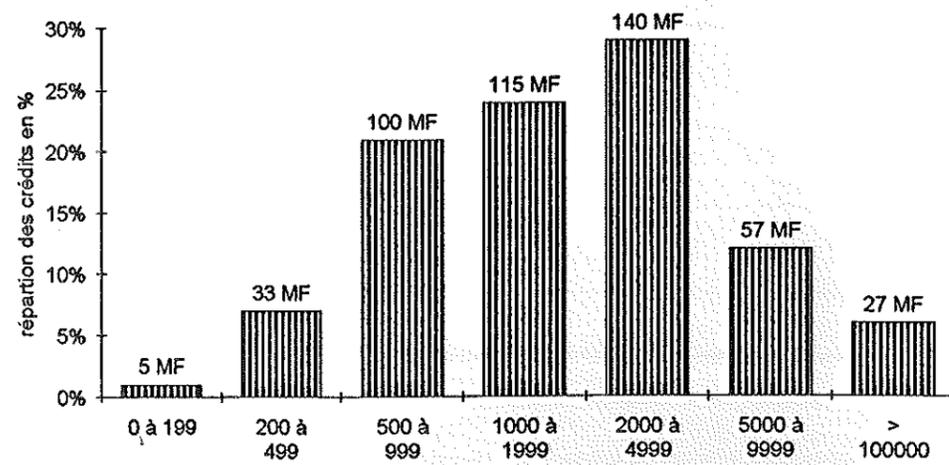
**UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES BOURGS  
EN BRETAGNE :**

**LE FONDS D'AMÉNAGEMENT URBAIN RÉGIONAL (F.A.U.R)**

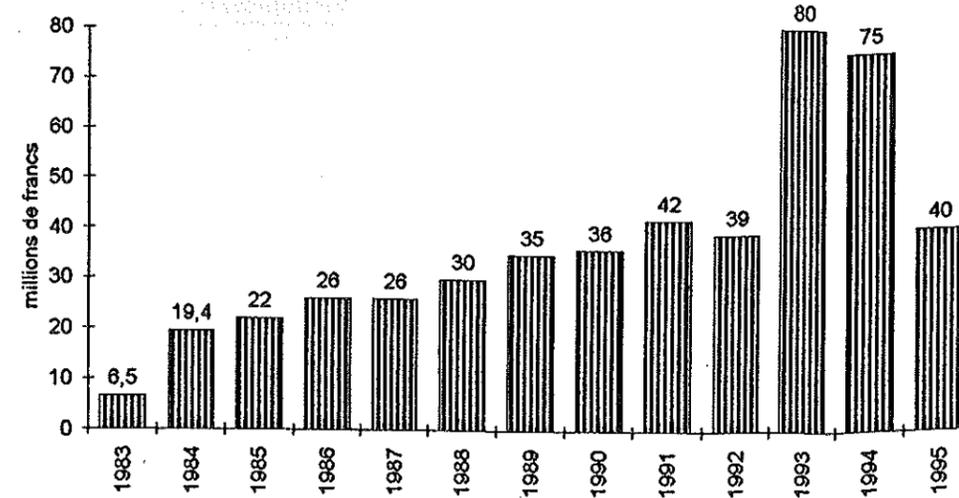
Le Fonds d'Aménagement Urbain Régional (FAUR), mis en œuvre par le Conseil Régional, a pour objectif l'aménagement des centres-bourgs présentant à la fois des dysfonctionnements internes et un riche patrimoine urbain communal à mettre en valeur.

Lancée il y a une douzaine d'années, cette politique a eu un impact important sur la rénovation paysagère des centres de bourg.

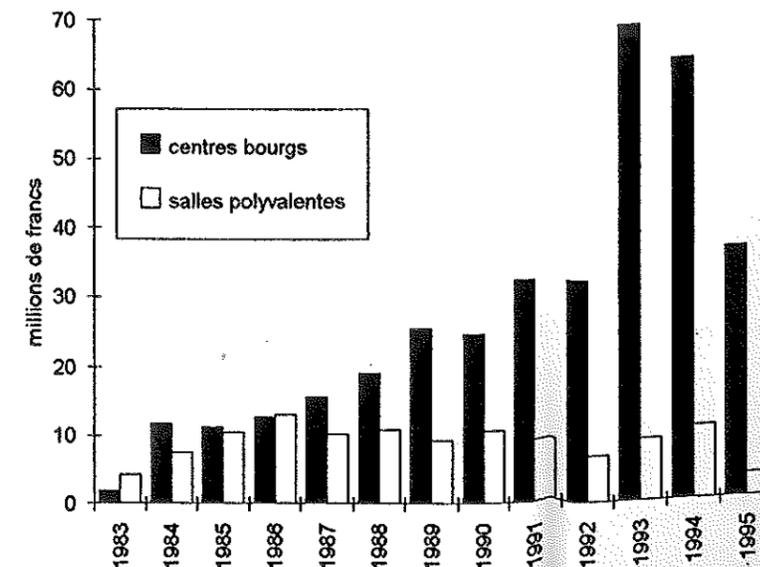
**Un effort particulier pour les petites communes  
(% de crédits)**



**Evolution des crédits F.A.U.R.  
(en millions de francs)**



**évolution par type d'opération**





Le bourg de Plonévez-Porzay dans le Porzay, un ensemble cohérent, marqué par des fronts urbains bien nets et de qualité.

Un urbanisme régulier, sans mitage et exemplaire dans la ville de Bruz, située au sud de Rennes.



Les extensions urbaines au Sud de Quimperlé sont totalement déconnectées de la structure urbaine ancienne et se présentent comme un patchwork urbain au milieu des infrastructures et des zones industrielles.

La croissance urbaine de St-Jean-La-Poterie (aux environs de Redon) s'est effectuée de façon anarchique. Elle prend la forme d'un mitage de maisons individuelles banales, déconnectées du bâti ancien et touche même des secteurs de boises et de friches.



## De grands contrastes dans la qualité des extensions urbaines des bourgs bretons

Les villes moyennes et bourgs ruraux font l'objet des mêmes mécanismes de développement urbain : création de nouveaux quartiers, implantation de zones d'activités, passage de nouvelles voies routières, etc.

Comme le montrent les photos ci-contre, deux chemins ont été empruntés par les responsables de ces agglomérations :

\* Dans bien des cas, le développement urbain se réalise sous forme de lotissements ou d'ensembles pavillonnaires décousus n'ayant aucun lien les uns avec les autres et avec le bâti ancien. Souvent, se multiplient des zones mixtes où se mêlent, sans plan d'ensemble, l'habitat individuel, les activités industrielles, artisanales, commerciales, et les infrastructures (noeud routier), ce qui produit des paysages de faible qualité. Les limites ne sont plus franches entre le milieu urbain et la campagne environnante, ce qui donne une première image désordonnée du bourg ou de la ville.

L'absence de traitement des espaces d'entrées et d'extensions de villes et de bourgs demeure un problème paysager important. Il s'agit des problèmes liés aux affichages publicitaires, aux emprises de la voirie, auxquels se rajoute une architecture disparate.

\* Mais de nombreux bourgs ou villes bretons ont su gérer leur développement urbain. Les photos ci-contre montrent que les communes de Bruz, de l'Hermitage ou encore le bourg de Plonévez-Porzay ont su développer des quartiers nouveaux en adéquation avec le centre ancien, en évitant le mitage et en gardant des fronts urbains bien nets. On devine que ce développement urbain a été pensé, dessiné, mis en oeuvre pour qu'il concoure à une qualité de vie et à une image de marque les meilleures possibles.

Notons que cette qualité est en partie permise par l'existence de modèles de maisons "néo-bretonnes", qui assurent aux nouvelles extensions une homogénéité et une cohérence d'ensemble appréciable dans le paysage.

Cette appréciation est à porter au débat que mènent de nombreux architectes sur ces "maisons typiques".



Le développement urbain de l'Hermitage à l'Ouest de Rennes est contrasté : des lotissements de bonne qualité créent une limite franche avec la zone rurale, mais quelques maisons individuelles disséminées viennent affaiblir cet espace.

## Les extensions urbaines des petites villes et des bourgs

Diffuser le savoir faire qui existe en Bretagne en matière d'extension urbaine de qualité

On trouve en Bretagne, plus que dans d'autres régions de France, des réussites exemplaires en matière de développement urbain.

Il y a là un savoir faire évident qui mériterait d'être diffusé dans toute la Bretagne et qui repose sur les principes suivants :

- veiller à un développement urbain cohérent, par lotissements bien groupés, avec un souci de bonne liaison avec le noyau ancien, en gardant des limites bien nettes entre l'urbain et le rural,
- s'appuyer sur des éléments naturels ou patrimoniaux existants pour ancrer la nouvelle urbanisation et ainsi l'insérer dans des logiques fortes,
- éviter les conurbations linéaires, préserver des coupures vertes entre les agglomérations voisines, garder une distance entre les villes et les voies routières structurantes,
- mettre en place des zones d'activités de qualité avec un aménagement suffisamment contraignant pour créer un paysage cohérent,
- favoriser une rénovation des centres des bourgs (voir politique du FAUR ci-contre).

En complément, dans les secteurs urbains actuellement dégradés, d'autres principes doivent être mis en oeuvre :

- réhabiliter les secteurs décousus, en les densifiant, en retraitant et en homogénéisant le design de l'espace de la rue,
- traiter les entrées de villes afin qu'elles assurent leur rôle de limites urbaines bien franches,
- réhabiliter les zones d'activités, etc.,
- gérer les espaces délaissés (verrues paysagères, friches, etc.) et traiter les éléments disparates (panneaux publicitaires, etc.).

Le Plan d'Occupation des Sols (précédé d'une approche paysagère) devrait être l'outil de base d'une telle politique. Peuvent également être engagés des "Contrats pour le paysage" (où l'Etat participe financièrement) qui appuient une politique durable en faveur de la qualité du paysage.



Un hameau traditionnel et patrimonial dans le marais de Dol, avec ses bâtiments serrés les uns aux autres et distribués le long d'une voie.



Au premier plan, on voit un lotissement développé à partir d'un petit hameau traditionnel. Au second plan, on observe le mitage créé par les maisons individuelles (entourées de clôtures de résineux) dispersées dans la nature.

On trouve dans la plaine remembrée au Nord-Ouest de Locminé un paysage (décousu) de maisons isolées dispersées, fréquemment entourées de "néo-bocage" de conifères.



### Une dispersion de l'habitat liée à l'histoire agraire

L'habitat en hameaux est un mode de peuplement présent sur tout le territoire breton, caractéristique de son paysage.

Néanmoins, la densité de cet habitat dispersé varie d'une région paysagère à l'autre, notamment en fonction des conditions plus ou moins favorables au développement des activités agricoles et économiques. Sur le littoral Nord, la présence de loess a favorisé une agriculture intensive et par conséquent une forte densité de population, avec de nombreuses petites fermes dispersées sur les terrains agricoles. A l'inverse, dans le Golfe du Morbihan, le bord de côtes a été favorable à l'installation de bourgs de pêcheurs et d'ostréiculteurs, l'habitat dispersé de grosses fermes ne se développant que dans l'arrière pays.

### Un patrimoine rural souvent affaibli par la médiocre qualité des développements nouveaux

Plusieurs cas de figure peuvent s'observer :

- De nombreux hameaux anciens perdent de leur qualité suite à l'implantation d'un ou plusieurs bâtiments neufs, surtout lorsque ces derniers sont entourés de clôtures végétales en résineux non traditionnelles, qui durcissent le paysage.

- On observe également, dans certaines régions, l'implantation de nombreuses maisons isolées, déconnectées de tout bâti ancien, d'autant plus incongrues dans le paysage qu'elles sont entourées de "néo-bocages" à base de thuyas, particulièrement visibles dans les plaines ouvertes et en bordure de mer.

- Mais de nombreux hameaux traditionnels sont encore de grande qualité, soit qu'ils n'aient pas bougé depuis des décennies, soit que les habitations nouvelles aient respecté le bâti ancien. Il y a là un patrimoine important pour la Bretagne, à préserver absolument.

**Éviter de nouveaux mitages en milieu rural**  
**Sensibiliser les populations et les municipalités aux grandes qualités urbaines de nombreux hameaux et à leur nécessaire préservation**  
**Enrayer le développement des haies de conifères**

Dans une région d'habitat dispersé traditionnel, empêcher tout mitage urbain nouveau, c'est pour certains remettre en cause une logique d'occupation ancestrale. Pourtant, c'est une démarche indispensable si l'on veut éviter que de nombreux paysages ruraux soient affaiblis par ces "nouvelles maisons" qui n'ont rien à voir avec l'exploitation agricole et

## Les hameaux et maisons isolées

qui de plus génèrent des coûts de viabilisation élevés pour la collectivité.

Il faut, au contraire, favoriser des extensions urbaines à partir du bâti existant, à condition qu'elles soient respectueuses, qu'elles suivent des règles d'urbanisme et d'architecture propres au site, qu'elles contribuent à maintenir une qualité patrimoniale en zone rurale.

Il est également essentiel de faire l'inventaire, puis de préserver les très nombreux hameaux patrimoniaux qu'on trouve partout en Bretagne.

Pour cela, les communes peuvent trouver un bon outil dans les Plans d'Occupation des Sols à objet de développement mais également de protection du patrimoine et du paysage. Cet outil de planification urbaine offre aux communes la possibilité d'orienter les extensions urbaines, de préserver certains hameaux de toute nouvelle construction et d'imposer par le biais de son règlement des normes architecturales et urbaines adaptées. Cela implique une sensibilisation des élus et des habitants sur la qualité des hameaux ruraux, impulsée par le niveau régional ou le niveau intercommunal.

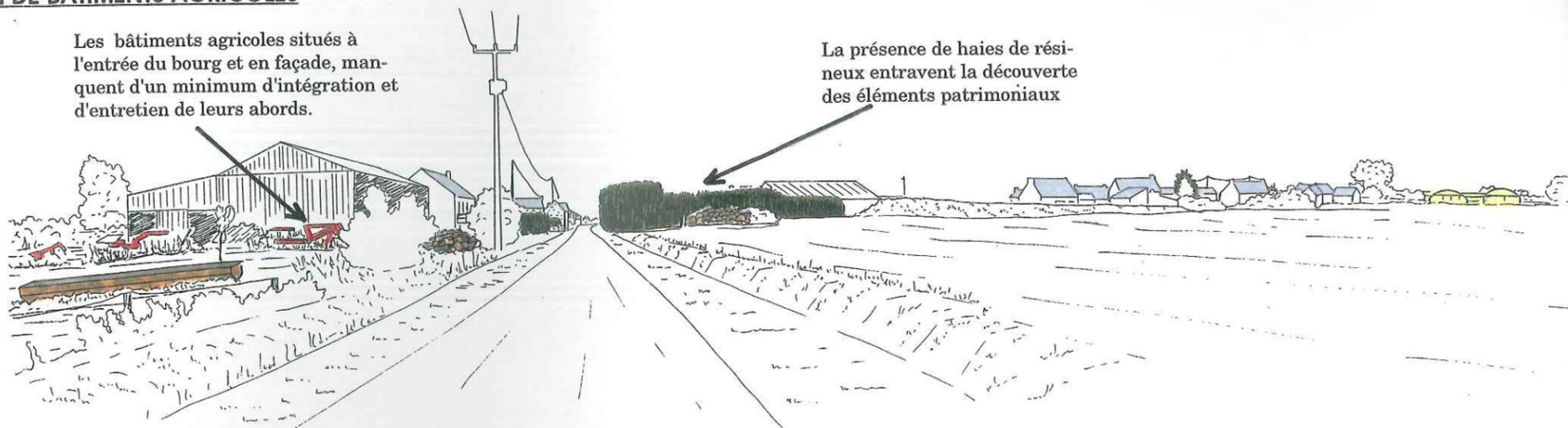
Le développement des clôtures de conifères autour des maisons individuelles doit être enrayer, au profit d'une reconstruction de haies aux essences végétales traditionnelles (feuillues). Une sensibilisation à ce sujet auprès des populations et des pépiniéristes pourrait être engagée par le biais de plaquettes et de guides de plantations.



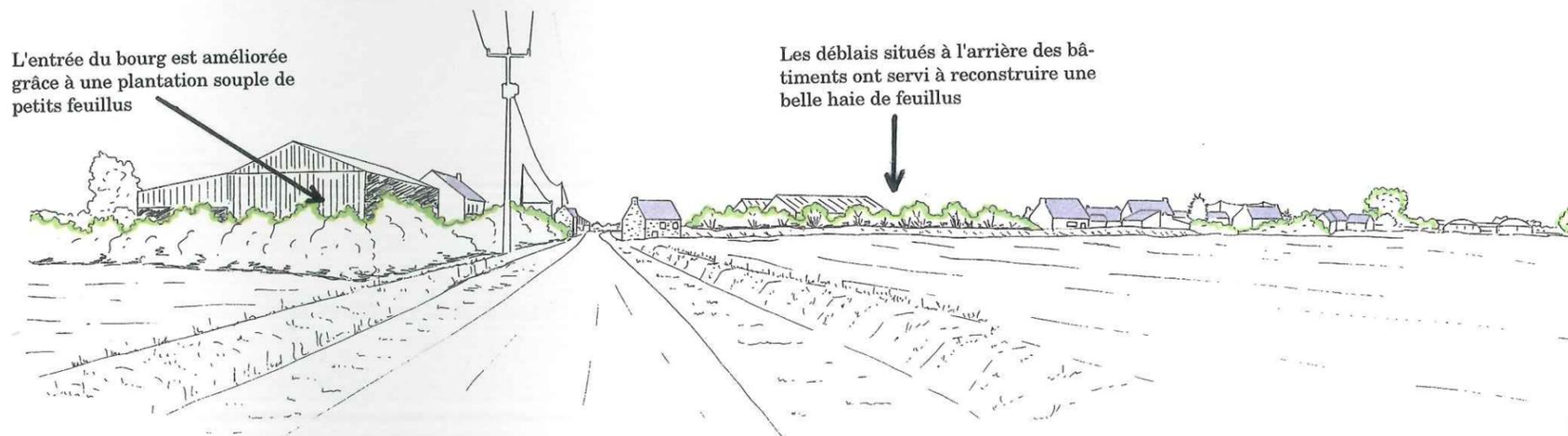
Cette maison isolée au Sud d'Irodouër apparaît comme un élément étranger dans le paysage, sans aucune cohérence avec le milieu dans lequel elle s'est implantée.

## EXEMPLES D'INTÉGRATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES

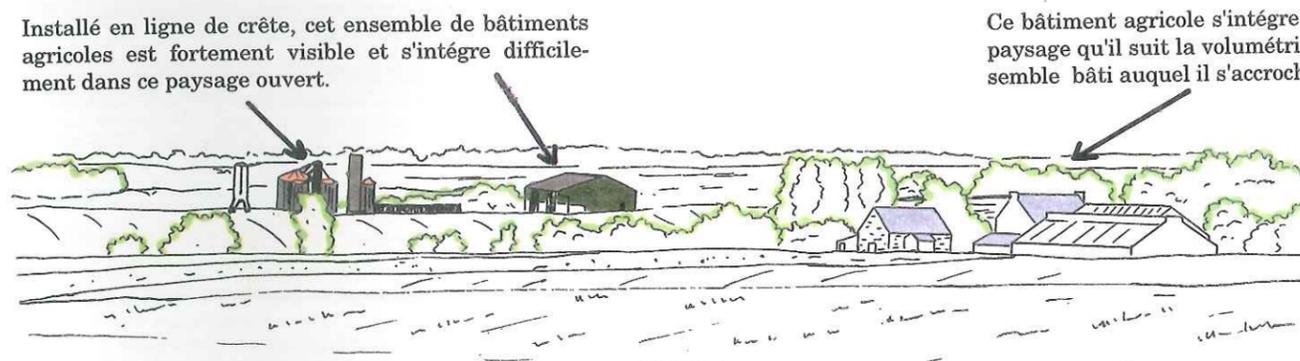
Situation  
actuelle



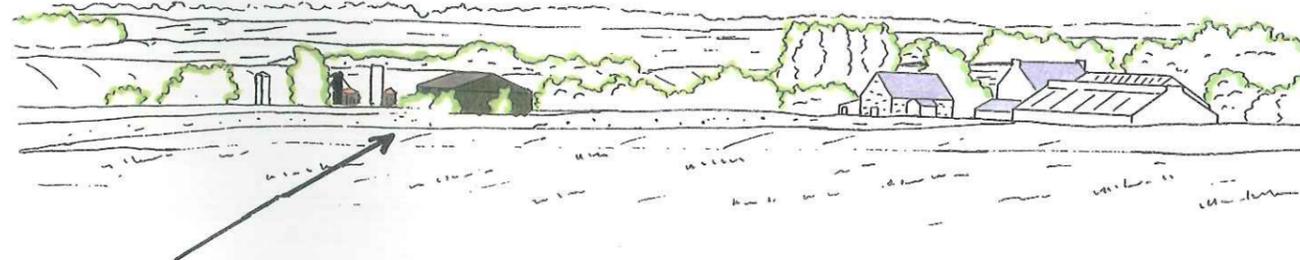
Proposition



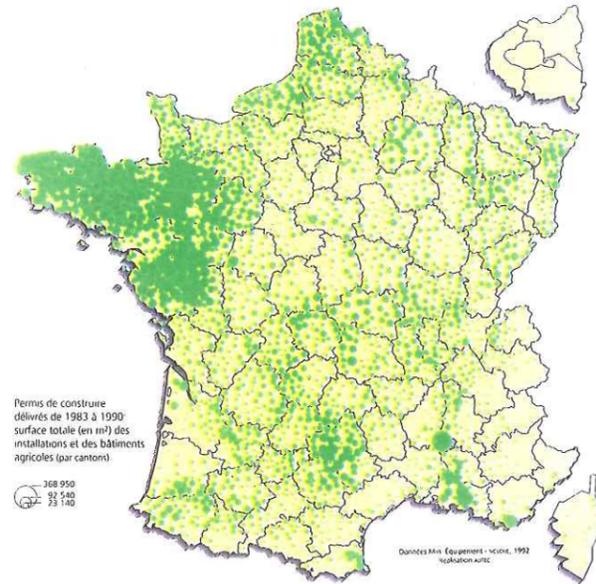
Situation  
actuelle



Proposition



La Bretagne est la région française où sont construits le plus de bâtiments agricoles

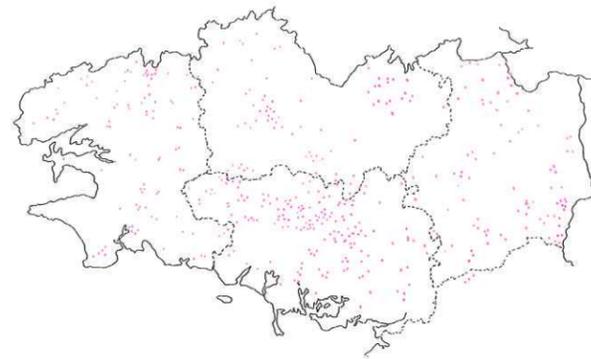


Permis de construire délivrés de 1983 à 1990 : surface totale (en m²) des installations et des bâtiments agricoles (par canton)

368 950  
93 540  
33 140

Datavision Equipement - 1992  
Topolabon Arcis

Localisation des principaux bâtiments agricoles en Bretagne



Source : Cartes IGN au 1/50 000, éditions récentes  
DAT Conseils - Storckensohn - 1995

Source : "Visages de la France", DATAR, Reclus, La Documentation Française, 1993.

Un complexe agro-alimentaire relativement bien intégré dans la trame bocagère, mais qui reste un grand consommateur d'espace. Le cloisonnement des maisons et des bâtiments par des haies non traditionnelles, a un effet négatif dans le paysage.



Dans ce paysage très ouvert (remembré) du sud de Lamballe, on trouve une multitude d'exploitations agricoles très visibles, auxquelles s'ajoutent également des maisons individuelles.

### Caractéristiques générales

Le développement de l'industrie agro-alimentaire et la modernisation de l'agriculture ont engendré un développement conséquent de bâtiments agricoles sur le territoire breton. La Bretagne est d'ailleurs la première région française en nombre de permis de construire délivrés pour ces bâtiments (voir carte ci-contre).

La carte de localisation (situation en 1985), montre que les bâtiments d'élevage hors-sol sont majoritairement localisés dans les régions bretonnes intensives : la plaine de Pontivy, le Sud de Vitré, le haut Léon, etc.

### Des composantes du milieu rural à part entière, mais qui posent des problèmes d'intégration

Ces bâtiments sont caractérisés par de grandes dimensions, une volumétrie imposante et une structure industrialisée, mais ils font désormais partie intégrante du paysage rural breton.

Deux catégories de bâtiments sont identifiables :  
- Les nouveaux complexes agro-alimentaires composés de plusieurs bâtiments de grande taille. Leur impact dans le paysage n'est pas gênant à partir du moment où une cohérence d'ensemble est respectée : implantation en accord avec les composantes du relief, intégration préférentielle au milieu du tissu déjà bâti et consommation d'espace réduite. Par contre, on constate que le masquage des bâtiments par des haies étrangères est souvent plus négatif paysagèrement que les bâtiments dépourvus de ces clôtures.

## Les bâtiments agricoles

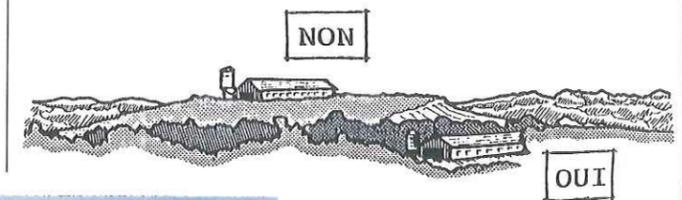
- Les nouveaux bâtiments agricoles attachés aux fermes traditionnelles, formant ainsi un petit hameau. Si ces nouveaux locaux (qui font partie d'un tout : l'activité agricole) sont à peu près bien implantés et s'ils conservent une coloration proche des bâtiments anciens, ils ne posent pas de problèmes paysagers majeurs.

### Premières pistes d'actions

D'une manière générale, pour que ces bâtiments soient intégrés correctement dans le site, il est capital que leur conception et leur implantation prennent en compte l'environnement paysager. Plusieurs travaux de réflexion ont été menés à ce sujet dès la fin des années 1970, sous la forme de document d'aide et de conseils.

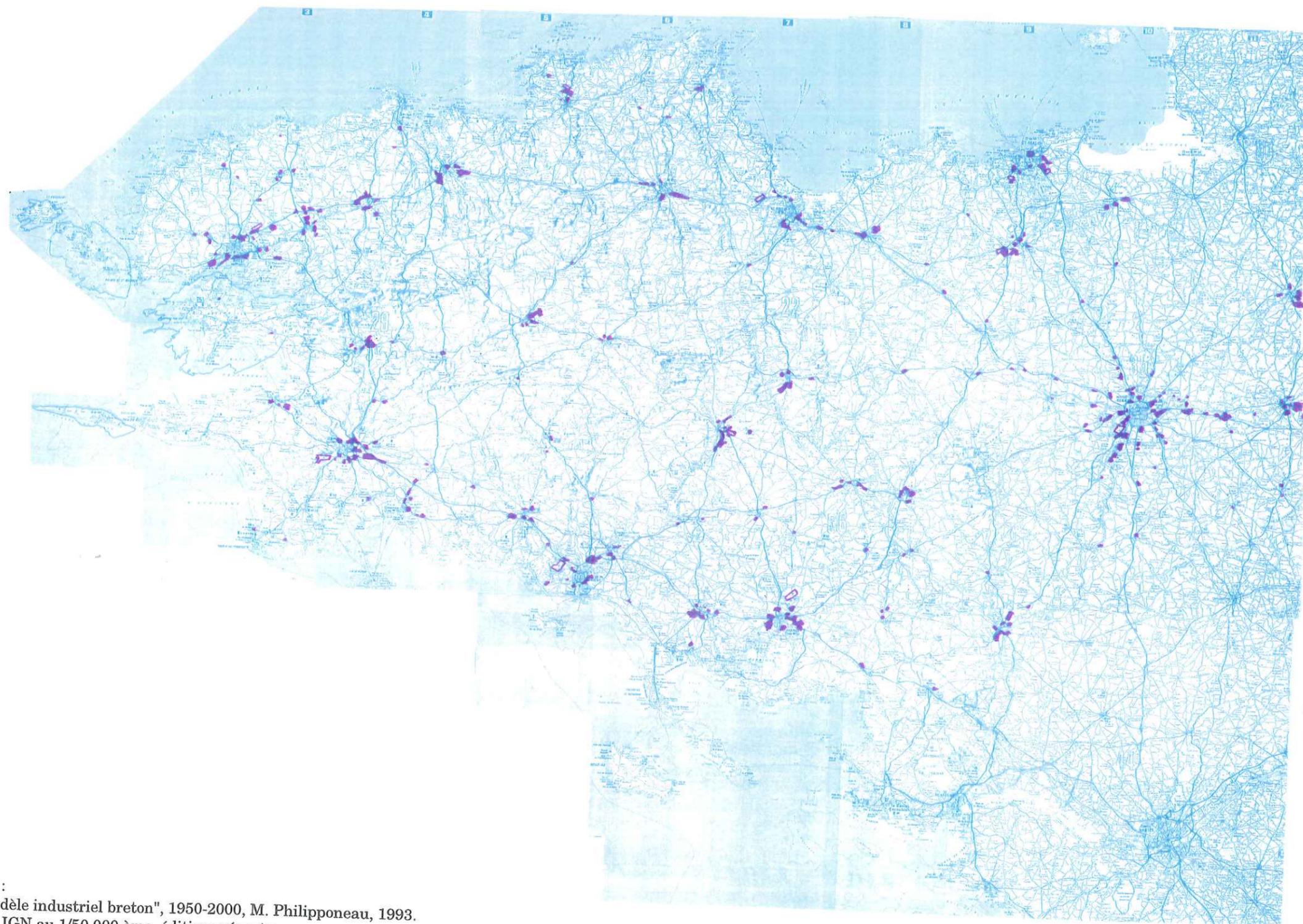
Aujourd'hui, cette réflexion va plus loin avec le Programme Harmonie développé par la Chambre Régionale de l'Agriculture et le Conseil Régional. L'objectif de ce programme est le réaménagement global des exploitations, par le biais d'un embellissement et d'une gestion plus active des cours de fermes et des chemins.

Comme le recommande le document élaboré par la Préfecture et le Parc Régional d'Armorique, les implantations en ligne de crête sont à éviter.



L'insertion des bâtiments agricoles par des haies de thuyas sont à proscrire, au bénéfice de haies de feuillus moins rigides.

**CARTE DE LOCALISATION DE PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITÉ DE LA BRETAGNE**



Sources :

- "Le modèle industriel breton", 1950-2000, M. Philipponeau, 1993.
- Cartes IGN au 1/50 000 ème, éditions récentes.
- Tournées sur le terrain.

## C. LES ZONES D'ACTIVITÉS

*Comme partout en France, les activités artisanales, industrielles et commerciales sont devenues en Bretagne des composantes courantes du paysage vu et vécu au quotidien. Elles se développent autour des villes et à proximité des échangeurs routiers, afin de répondre aux besoins des entreprises, qui veulent de la place, un accès facile et une façade de qualité.*

*La succession de nombreuses zones banales au paysage de faible qualité le long des 4 voies et aux entrées de villes, pose un vrai problème pour le paysage de la Bretagne et pour son image de marque.*

*Il est donc important de promouvoir une politique de qualité dans ce domaine.*



*Zone industrielle au Sud de Quimper, le long de la voie express : un exemple type d'une grande zone, attachée à un échangeur où aucun dénominateur commun entre les différentes parcelles n'apparaît. Cet aspect de zone disparate et confuse est renforcé par la présence toute proche de résidences dispersées et entourées de haies de thuyas.*



*Un bâtiment artisanal isolé en ligne de crête et peu intégré au site*

### Une tradition industrielle récente, un tissu artisanal dense et un développement commercial "classique"

La Bretagne ne s'est jamais présentée ou positionnée comme une région de tradition industrielle forte.

Ce n'est que dans les années 1950 à 1970 que l'industrie bretonne se développe, grâce notamment à un effort de décentralisation à l'échelle nationale, qui impulse la localisation d'usines automobiles (Citroën à Rennes), et d'entreprises électroniques.

À ces deux secteurs privilégiés, vient se rajouter le développement d'une importante industrie agro-alimentaire, appuyée sur la "révolution agricole bretonne". Celle-ci a été le moteur de la croissance industrielle dans les années 1970, et elle représente aujourd'hui 25 % des effectifs industriels. Notons que cette industrialisation se répartit inégalement sur le territoire, le centre de la Bretagne étant peu touché.

L'artisanat quant à lui se répartit de façon un peu plus homogène sur le territoire. L'artisanat de service est lié à la densité de population et celui du bâtiment dépend du marché immobilier, particulièrement actif sur la côte.

Le tissu commercial breton a connu la même évolution que dans toute la France : déclin du commerce rural au profit du commerce de centre-ville, lui-même concurrencé par les grandes surfaces situées le long des voies rapides et aux entrées de villes.

### Des géographies d'implantation particulière qui permettent de définir une typologie des zones

La logique de localisation des entreprises dépend de leur secteur d'activités :

- les entreprises industrielles s'implantent surtout dans des grandes zones d'activités, de surface supérieure à 10 ha, bien accessibles et proches de bassins de population, et donc implantées en périphérie des villes et le long de la voie express

qui contourne la Région ;

- les grandes surfaces commerciales s'implantent aux entrées et sorties des villes, à proximité d'une voie express ;

- les artisans et les petites surfaces commerciales s'implantent aux entrées et sorties des bourgs, dans de petites zones communales implantées partout en Bretagne.

Afin d'approcher plus précisément les pressions liées aux zones d'activités, un fichier photographique a été constitué, qui confirme la typologie des zones d'activités esquissée précédemment :

- la micro-zone artisanale du petit bourg (un à trois bâtiments), visible aux quatre coins de la Bretagne,

- la zone d'activités structurante de "niveau cantonal", située en périphérie de gros bourgs et le long des voies express,

- la zone commerciale, implantée aux entrées et sorties des moyennes et grandes villes,

- et le parc technologique et tertiaire, en périphérie des grandes villes, dont Rennes, Brest, etc.

### Les problématiques générales

Le développement non contrôlé des zones d'activités de qualité médiocre (manquant de cohérence) le long des 4 voies entourant la Bretagne, donne aux habitants et aux touristes, une image à la fois positive (une Bretagne active) et négative (une Bretagne qui se banalise).

De nombreux bâtiments artisanaux isolés apparaissent dans le paysage comme des éléments étrangers, car non intégrés au site.

Le développement des zones commerciales en périphérie des villes crée un paysage peu soigné où se mêlent de façon anarchique, bâtiments, signalétique et publicité. La décentralisation, en donnant des pouvoirs nouveaux aux communes, n'a fait qu'accélérer le processus de création de zones dans tous les sens, sans stratégie d'aménagement à l'échelle intercommunale.

*Paysages marquants des entrées de villes, les zones commerciales mériteraient en général une meilleure conception et un aménagement cohérent en termes de circulation, d'implantation et de plantations végétales.*



Implantés au croisement de la D144 et de la D43, à l'entrée Sud de Pouldergat, ces bâtiments artisanaux sont individuellement assez intéressants. Mais on voit qu'ils ne participent à aucun plan d'ensemble, en matière d'aménagement, volumétrie, architecture, couleur et leur juxtaposition crée un paysage médiocre.



Des bâtiments artisanaux qui trouvent une bonne implantation, au sein même du tissu urbain de Châtillon-en-Vendelais, mais dont la qualité architecturale reste posée.



**Description et localisation : Un aménagement visible aux quatre coins de la Bretagne**

Les micro-zones d'activités qui accueillent des artisans et les petites surfaces commerciales, sont nombreuses aux quatre coins de la Bretagne. Certaines régions paysagères, au fort dynamisme, sont davantage propices à leur développement. Deux types d'implantation ont été observés :

- à l'entrée de bourg,
- ou de façon isolée, au milieu de l'espace rural.

**Problématiques : Une faible intégration dans le site**

Plusieurs problèmes peuvent se rencontrer avec ce type de zone :

- la déconnexion totale des bâtiments avec le tissu urbain existant, formant un impact visuel important qui peut dégrader une entrée ou un front urbain de qualité,
- l'absence d'un plan minimum d'aménagement de la zone,
- la présence de matériaux et de volumétries étrangères au site,
- le manque d'insertion des enseignes publicitaires et parfois l'existence des zones vagues (de stockage, etc.) autour du bâtiment.

**La micro-zone artisanale**

**Recommandations : Favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain des bourgs ou à défaut, les rendre moins prégnant en les intégrant dans la trame végétale rurale**

D'une manière générale, l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain des principaux bourgs et hameaux est à favoriser. Pour cela, des efforts particuliers porteront sur les toitures, la volumétrie des bâtiments, les matériaux des façades afin qu'ils soient cohérents par rapport au tissu bâti existant. Si cela est possible, on encouragera la réutilisation de bâtiments industriels inoccupés. A défaut d'insertion dans le tissu urbain, les bâtiments isolés peuvent être rendus moins prégnant en les intégrant dans la trame végétale rurale (boisage, etc.), en évitant qu'ils soient implantés en sommet de collines. Quant au développement futur de la zone, il peut se poursuivre au coup par coup, mais en restant toutefois limité.

**Les outils réglementaires et incitatifs sont à penser à l'échelle communale et intercommunale**

La commune dispose, avec le POS, d'un outil de planification urbaine adapté pour favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain. Mais il est clair que les règles d'urbanisme et d'architecture correspondantes ne seront acceptées que s'il y a une prise de conscience des entreprises sur cette nécessaire qualité et que si les surcoûts d'aménagement sont en partie pris en charge par la collectivité. Les structures intercommunales de développement (communautés de communes, etc.) ont vocation à mener de telles politiques et peuvent efficacement appuyer les efforts des communes.

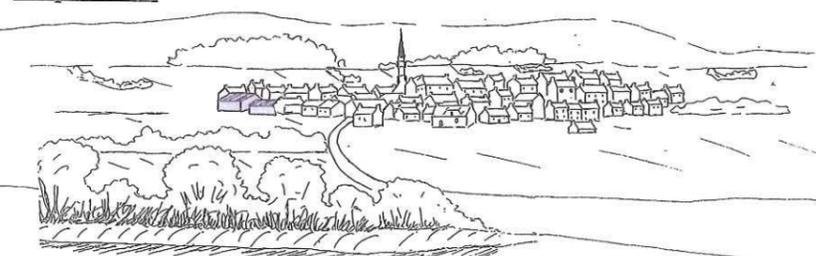
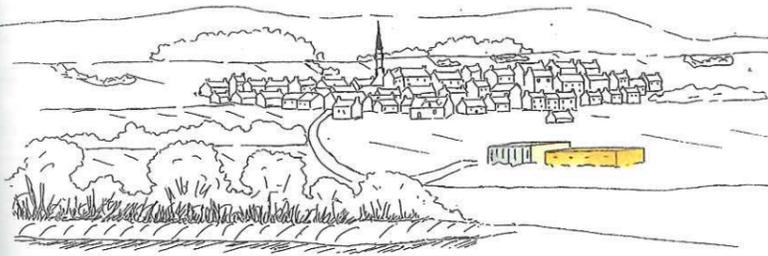


La micro-zone de Pipriac est totalement déconnectée du bourg.

**Principes de localisation attachés à ce type de zone**

Situation actuelle

Propositions



Les bâtiments artisanaux totalement déconnectés du tissu ancien s'intègrent d'autant plus difficilement dans le paysage qu'ils présentent une architecture et une couleur exogènes au site.

On peut favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain ancien, à condition qu'un minimum de règles architecturales (respect d'une volumétrie, d'une morphologie et d'une coloration par rapport au bâti existant) soit suivi.

Les bâtiments artisanaux peuvent être implantés au milieu de l'espace rural, mais ils doivent trouver leur insertion derrière une haie bocagère existante ou à créer.

ou

Implantés au croisement de la D144 et de la D43, à l'entrée Sud de Pouldergat, ces bâtiments artisanaux sont individuellement assez intéressants. Mais on voit qu'ils ne participent à aucun plan d'ensemble, en matière d'aménagement, volumétrie architecture, couleur et leur juxtaposition crée un paysage médiocre.



Des bâtiments artisanaux qui trouvent une bonne implantation, au sein même du tissu urbain de Châtillon-en-Vendelais, mais dont la qualité architecturale reste posée.

**Description et localisation : Un aménagement visible aux quatre coins de la Bretagne**

Les micro-zones d'activités qui accueillent des artisans et les petites surfaces commerciales, sont nombreuses aux quatre coins de la Bretagne. Certaines régions paysagères, au fort dynamisme, sont davantage propices à leur développement. Deux types d'implantation ont été observés :

- à l'entrée de bourg,
- ou de façon isolée, au milieu de l'espace rural.

**Problématiques : Une faible intégration dans le site**

Plusieurs problèmes peuvent se rencontrer avec ce type de zone :

- la déconnexion totale des bâtiments avec le tissu urbain existant, formant un impact visuel important qui peut dégrader une entrée ou un front urbain de qualité,
- l'absence d'un plan minimum d'aménagement de la zone,
- la présence de matériaux et de volumétries étrangères au site,
- le manque d'insertion des enseignes publicitaires et parfois l'existence des zones vagues (de stockage, etc.) autour du bâtiment.

**La micro-zone artisanale**

**Recommandations : Favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain des bourgs ou à défaut, les rendre moins prégnant en les intégrant dans la trame végétale rurale**

D'une manière générale, l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain des principaux bourgs et hameaux est à favoriser. Pour cela, des efforts particuliers porteront sur les toitures, la volumétrie des bâtiments, les matériaux des façades afin qu'ils soient cohérents par rapport au tissu bâti existant. Si cela est possible, on encouragera la réutilisation de bâtiments industriels inoccupés.

A défaut d'insertion dans le tissu urbain, les bâtiments isolés peuvent être rendus moins prégnant en les intégrant dans la trame végétale rurale (bocage, etc.), en évitant qu'ils soient implantés en sommet de collines.

Quant au développement futur de la zone, il peut se poursuivre au coup par coup, mais en restant toutefois limité.

**Les outils réglementaires et incitatifs sont à penser à l'échelle communale et intercommunale**

La commune dispose, avec le POS, d'un outil de planification urbaine adapté pour favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain. Mais il est clair que les règles d'urbanisme et d'architecture correspondantes ne seront acceptées que s'il y a une prise de conscience des entreprises sur cette nécessaire qualité et que si les surcoûts d'aménagement sont en partie pris en charge par la collectivité. Les structures intercommunales de développement (communautés de communes, etc.) ont vocation à mener de telles politiques et peuvent efficacement appuyer les efforts des communes.

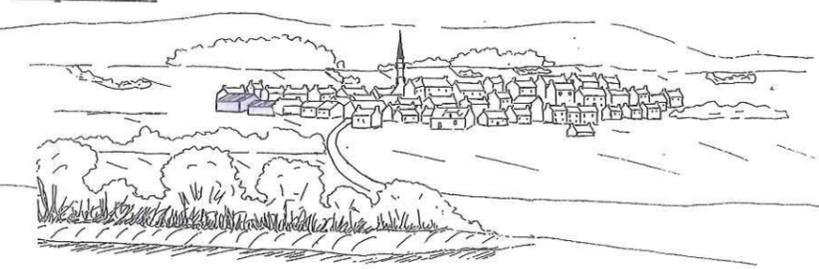
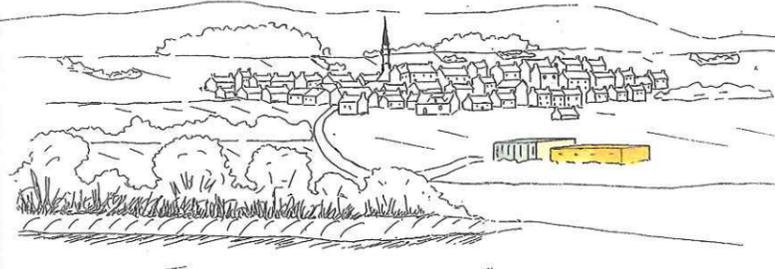


La micro-zone de Pipriac est totalement déconnectée du bourg.

**✓ Principes de localisation attachés à ce type de zone**

Situation actuelle

Propositions

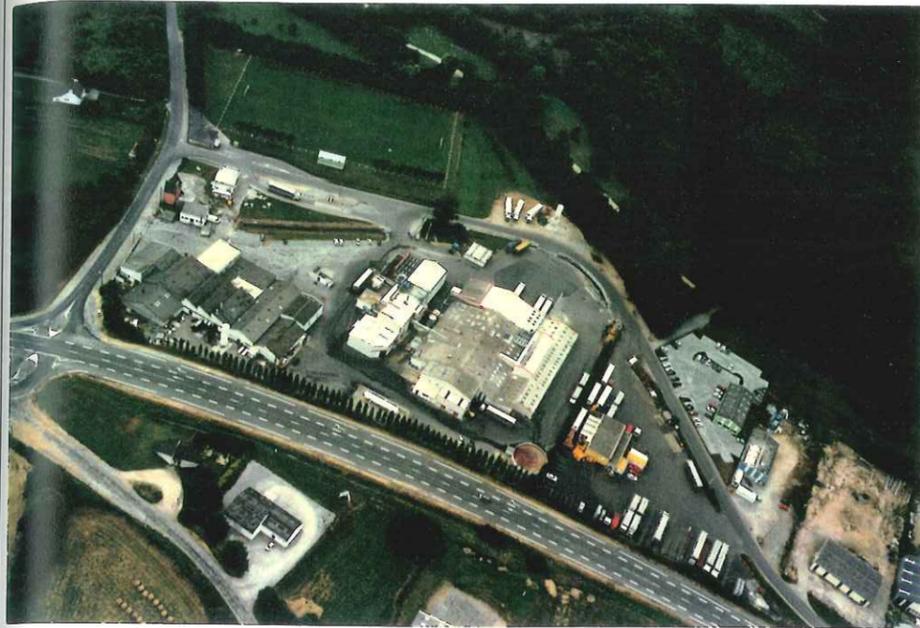


Les bâtiments artisanaux totalement déconnectés du tissu ancien s'intègrent d'autant plus difficilement dans le paysage qu'ils présentent une architecture et une couleur exogènes au site.

On peut favoriser l'insertion des bâtiments artisanaux dans le prolongement du tissu urbain ancien, à condition qu'un minimum de règles architecturales (respect d'une volumétrie, d'une morphologie et d'une coloration par rapport au bâti existant) soit suivi.

ou

Les bâtiments artisanaux peuvent être implantés au milieu de l'espace rural, mais ils doivent trouver leur insertion derrière une haie bocagère existante ou à créer.



Un effort d'embellissement est réalisé à l'avant de la zone industrielle du Faouët, mais l'organisation interne, traduit l'absence de véritable plan d'urbanisme préalable



Le faible taux d'occupation de cette zone industrielle, implantée en plein coeur de l'espace rural, fabrique un paysage industriel de faible qualité



Un paysage de bord de route particulièrement mité par les bâtiments industriels où aucun dénominateur commun n'est présent (volumétrie, couleur, orientation, lignes de relief, etc.)

## La zone d'activités structurante (des villes et des "cantons")

En Bretagne, ce type de zone a deux localisations préférentielles : en périphérie des villes et des bourgs, et le long des voies express

Communales ou intercommunales, les zones d'activités "cantonales" situées près des bourgs ou le long des voies express accueillent en général de petites entreprises locales qui souhaitent s'agrandir et parfois des entreprises nouvelles spécialisées dans l'agro-alimentaire et la production de biens d'équipements.

Les zones industrielles des grandes et moyennes villes accueillent des entreprises plus importantes (par exemple Citroën à Rennes, Michelin à Vannes, Y. Rocher à la Gacilly, Canon à Liffré), des grands noms de l'industrie agro-alimentaire (groupe Bridel, Olida, etc.), et des entreprises de BTP. Ces zones se développent en couronne autour des villes et le long du réseau routier (voies express). En plus des entreprises industrielles, elles accueillent parfois des activités commerciales.

Problématiques : Des zones de faible qualité architecturale et urbaine

Ces zones ont eu en général une faible qualité architecturale et urbaine. Elles sont souvent peu cohérentes par rapport au site ou au tissu urbain existant. Il en résulte une dévalorisation générale de la qualité des paysages aux entrées et sorties des villes et le long des voies express.

Les principaux problèmes rencontrés sont les suivants :

- des implantations mal pensées, un manque d'intégration des zones dans la structure urbaine des villes dans lesquelles elles se trouvent ;
- une multiplication trop importante des zones d'activités en zone rurale le long des voies express, générant un effet de "mitage" qui défigure le paysage breton ;
- une insuffisance dans l'aménagement intérieur des zones (dispersion des bâtiments, architecture disparate, aménagements urbains de faible qualité, etc.).



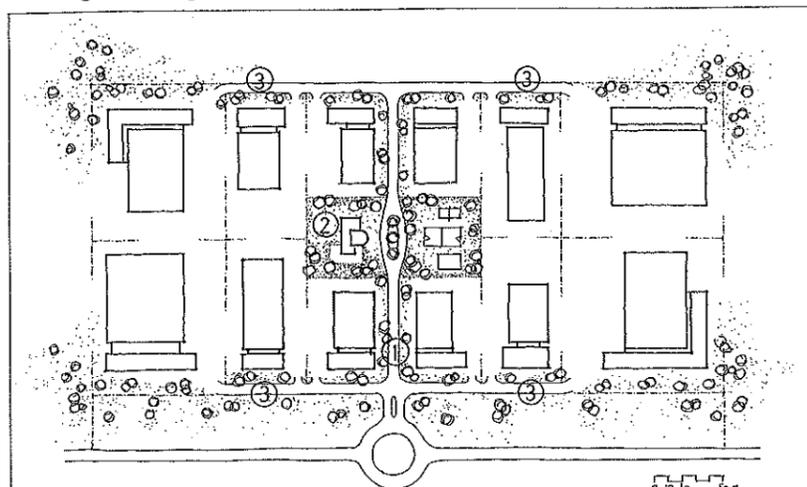
Située en périphérie de la ville, la zone industrielle de Vitré s'étire le long de la contournante D178



## QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES MODES D'AMÉNAGEMENT ET D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ZONES INDUSTRIELLES

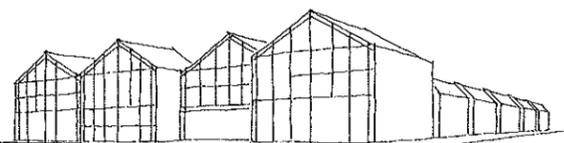
Extrait de l'étude préalable pour la réalisation d'un guide d'implantation des zones d'activités - AUCTOR/DAT Conseils pour le Département du Haut-Rhin.

La création d'une zone industrielle de qualité suppose la réalisation d'un plan d'ensemble qui favorise la cohérence paysagère de la zone et sa bonne insertion dans la topographie locale et dans le tissu urbain environnant.



Plan masse type

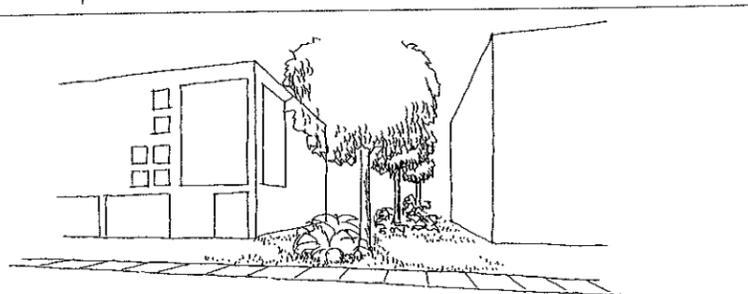
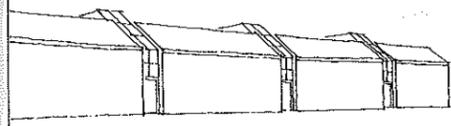
- 1 accès central correspondant à un axe visuel majeur
- 2 espace central intégrant des équipements communs (restaurant, sports)
- 3 façades à forte valeur ajoutée architecturale pour l'ensemble de la zone en vitrine sur les côtés les plus visibles



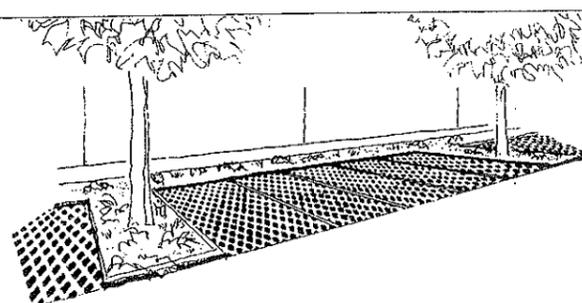
Principes de volumétrie et de traitement des façades

Schéma du haut: façade du bâtiment principal offrant un volume fractionné en plusieurs unités correspondant à l'échelle architecturale de la région; jeux de façade à travers l'emploi de panneaux opaques et vitrés

Schéma du bas: bâtiment de production et de stockage offrant une toiture inclinée à partir de la corniche; emploi d'ouvertures verticales rythmant l'horizontalité de la façade



Clôture: arbustes et haies végétales marquant à la fois la limite du terrain et constituant un signal visuel



Places de stationnement pour véhicules légers: surface non imperméabilisée (dalles à gazon); plantation d'arbres tiges alternant avec les places de stationnement

La cohérence paysagère d'une zone d'activités peut être restituée dans une certaine mesure par le traitement adéquat des espaces extérieurs et des clôtures.

### Premières pistes d'actions

#### \* Encourager des stratégies intercommunales d'accueil économique et de localisation des zones d'activités

Ces zones de "niveau cantonal", ou zone d'activités de bassin de vie devraient être pensées et réalisées dans le cadre de l'intercommunalité. Cela permettrait d'éviter ainsi la dissémination de zones communales au détriment du paysage, et de favoriser, au contraire, une stratégie économique et financière collective.

La logique économique voudrait que ces zones s'implantent de façon privilégiée en périphérie des bourgs et villes-centres des bassins de vie ou à proximité des voies express mais sans qu'il y ait de mitage linéaire.

#### \* Favoriser une bonne intégration des zones dans le site et l'élaboration de plans d'aménagement interne de qualité

En périphérie de grandes villes, la vocation de ce type de zone est d'accueillir des entreprises industrielles de qualité, mais aussi des activités tertiaires. Ce produit s'adresse à des entreprises ayant une forte image de marque et dont les produits ont une forte valeur ajoutée.

Aussi, dans ce cas, mais également dans le cas de zones de bassin de vie, la priorité doit être donnée à une conception globale et à un aménagement de qualité. Cela implique :

- d'établir un **plan masse** qui définisse comme pour un plan de lotissement urbain, les implantations privilégiées pour les bâtiments, en prévoyant notamment des alignements, un accès central sur un axe visuel dominant, des espaces verts ;
- de définir un **schéma viaire et de circulation à l'intérieur** de la zone, qui prévoit notamment, des aires de stationnements privatives, des accès véhicules, des accès piétons, etc. ;
- d'établir enfin, un **schéma de principes de composition des rues et voies** (mobilier urbain, signalétique, clôtures), et éventuellement architecture (hauteur maximale, aménagement paysager de l'espace privatif, traitement des façades, matériaux à employer, etc.).

#### \* Réhabiliter les zones existantes

Pour les zones existantes de faible qualité, la constitution d'un collectif regroupant l'ensemble des entrepreneurs de la zone (mais aussi les CCI, etc.), devrait permettre d'impulser la définition d'un projet de réhabilitation, comprenant un minimum de règles et principes communs d'aménagement et d'intégration paysagère, en vue d'améliorer l'image de marque de la zone.

### Les outils réglementaires ou incitatifs :

Le POS, le permis du lotissement industriel, ainsi qu'un cahier des charges bien précis, peuvent permettre d'inciter la réalisation d'un ensemble de qualité.

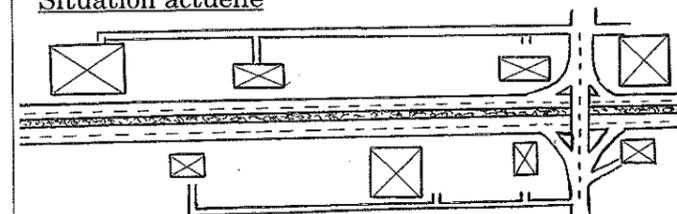
L'État, le Conseil Régional et les Départements pourraient favoriser le développement de zones d'activités intercommunales, tout particulièrement lorsqu'elles suivent des principes d'aménagement de qualité.

Les surcoûts de préverdissement de l'aménagement d'espaces verts publics, et les voiries pourraient être subventionnés.

Pour les zones industrielles attachées au réseau des 4 voies, des **Directives Territoriales** peuvent être mises en place (instituées par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire de 1995), afin de définir des localisations privilégiées et des principes d'aménagement de zones de qualité. Les schémas directeurs peuvent avoir le même effet pour une agglomération.

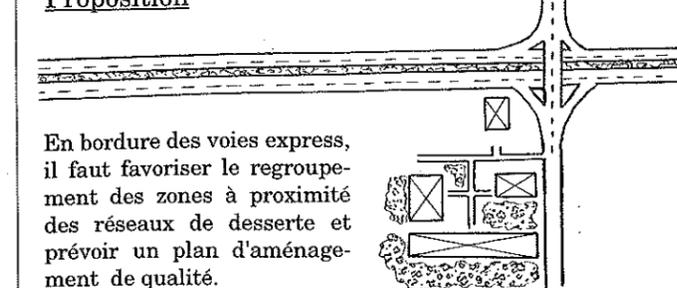
### Schéma illustratif des zones d'activités attachées aux voies express

#### Situation actuelle



Les zones d'activités sont implantées aux quatre coins de l'échangeur, et de manière dispersée le long des voies, ce qui génère une emprise et un réseau de voies et chemins dense.

#### Proposition



En bordure des voies express, il faut favoriser le regroupement des zones à proximité des réseaux de desserte et prévoir un plan d'aménagement de qualité.

## La zone commerciale



### Description et localisation : De grandes zones attachées aux périphéries de villes

Souvent associées aux activités industrielles, les zones commerciales sont particulièrement visibles aux périphéries des villes principales de la région. Cette localisation "défigure" les premiers abords des agglomérations, cela d'autant plus que le style et la taille des bâtiments et leur couleur jurent avec la structure urbaine ancienne.

### Problématiques : Une "pauvre" conception et une architecture urbaine, ajoutées à une signalétique disparate

Comme les zones industrielles, elles souffrent d'un manque d'intégration dans le site, d'une "pauvreté" de la conception urbaine, d'une qualité architecturale bien souvent plus que banale, de la faiblesse des aménagements paysagers des rues et d'un développement incontrôlé de la signalétique publicitaire.

### Recommandations : Améliorer l'intégration des zones commerciales dans les villes et créer de "l'urbanité" et de la cohérence à l'intérieur

Les sociétés qui s'installent dans ces zones souhaitent une bonne accessibilité routière et un impact visuel fort, d'où une logique de "tape à l'oeil".

C'est pourquoi, il convient d'être prudent dans le choix des sites d'implantation, qui se fera dans le respect possible des structures urbaines proches (respect des champs de visions sur un centre ancien, etc.).

Il est également indispensable de créer de "l'urbanité", de la cohérence et de la convivialité à l'intérieur des zones commerciales plus que dans les zones industrielles, à travers :

- la définition de plan d'urbanisme riche et rigoureux ;
- la création d'espaces de rues agréables, comprenant des centres de vie avec des services collectifs (restaurants, etc.) ;
- l'organisation des circulations piétonnes de façon à maintenir les parkings en périphérie de zone ;
- la mise en place d'un type de signalisation commune à la zone (autant directionnelle que publicitaire).

### Les outils réglementaires ou incitatifs

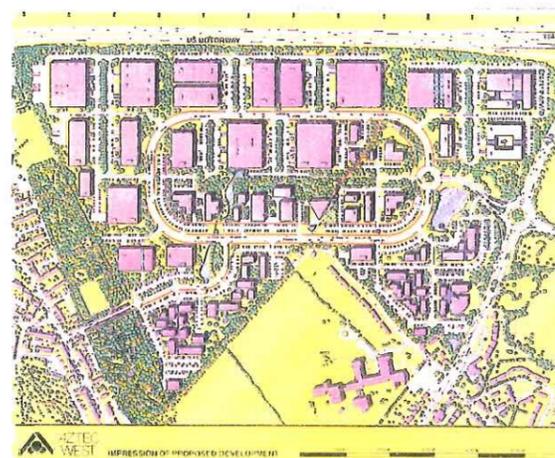
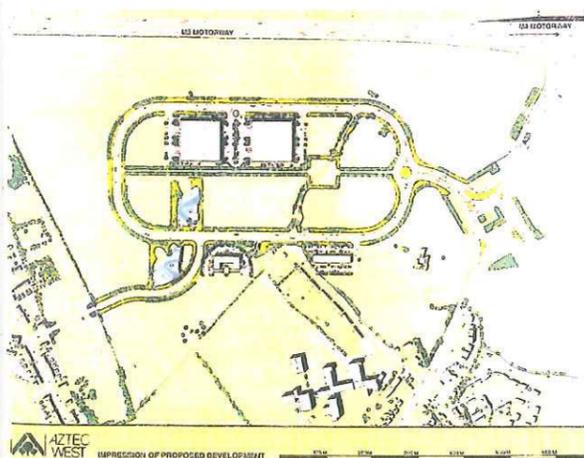
Les schémas directeurs permettent de définir des stratégies d'implantation de zones commerciales à l'échelle de l'agglomération. Le POS, le permis du lotissement ou la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) peuvent être accompagnés d'un cahier des charges paysager bien précis, incitant à la réalisation d'un ensemble de qualité.

On constate un souci d'aménagement de cette zone commerciale à Quimper. Le jeu d'une signalétique publicitaire homogène contribuerait à améliorer sa qualité.

L'emprise foncière de la zone commerciale située à l'Est de Landivisiau est importante et très "éclatée" sur le territoire. Un effort d'aménagement paysager est par contre visible sur certaines aires de stationnement et le long du réseau routier.



### PRÉVERDISSEMENT DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS PUBLICS

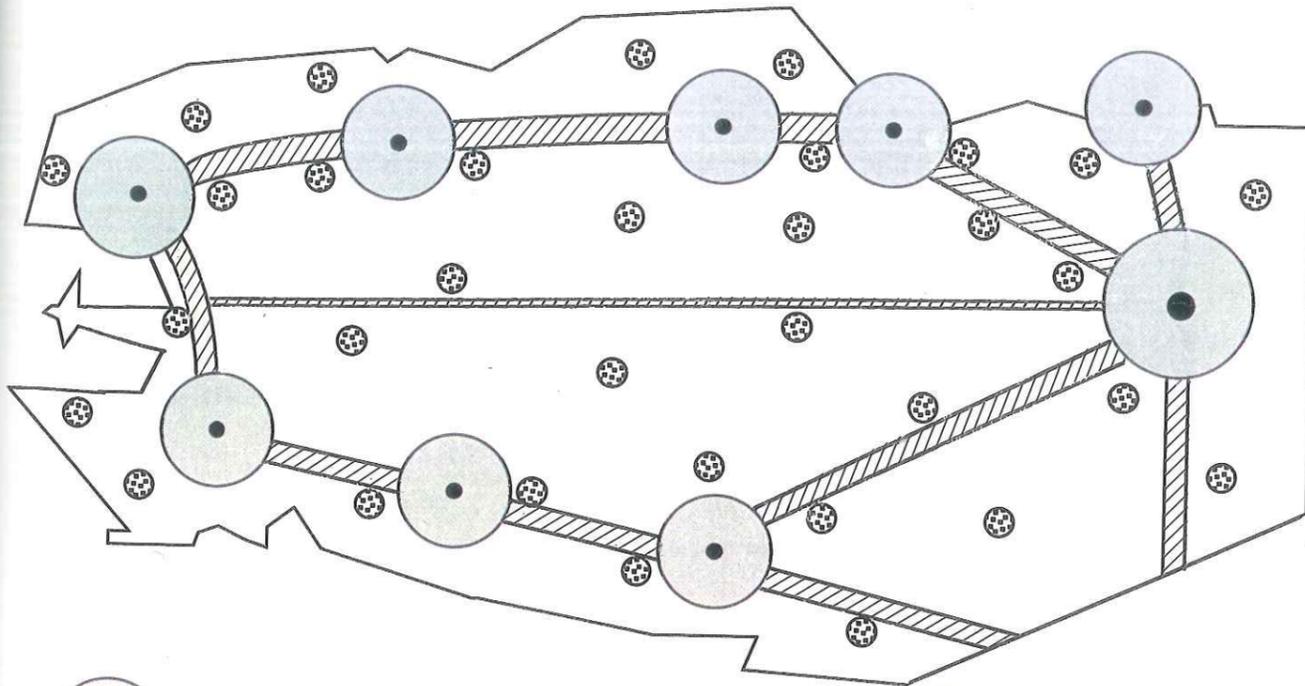


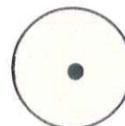
### AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARKING/LIVRAISON/ACCÈS



### SIGNALÉTIQUE/ÉLÉMENTS PUBLICITAIRES HOMOGENES





-  Zones d'influence d'une grande ville où la localisation des zones industrielles et commerciales doit être planifiée dans un schéma directeur.
-  Zones d'activités attachées aux voies express qui pourraient faire l'objet d'une directive territoriale, afin de limiter le mitage linéaire.
-  Zones d'activité liées aux bassins de vie d'une région qui doivent faire l'objet d'une stratégie intercommunale.
-  Micro-zones artisanales situées sur tout le territoire breton, qui doivent faire l'objet d'un aménagement et d'un traitement paysager au cas par cas.

DAT Conseils, Storckensohn, 1995.

## A retenir : les problèmes des différents types de zones et les propositions d'actions

### Les principaux problèmes

#### \* Le produit économique et le concept de la zone d'activités est souvent mal défini au départ

Il est important pour le paysage que les entreprises soient regroupées dans des zones dont la vocation est clairement définie et qui regroupent des entreprises de même envergure économique.

#### \* L'identité du secteur dans lequel s'implante la zone d'activités est rarement pris en compte

Actuellement, les zones d'activités s'implantent de la même façon, qu'elles soient dans le Léon, le bassin de Pontivy, les Monts d'Arrée, etc. Un des principaux critères d'implantation étant la proximité d'un noeud routier ou d'une entrée de bourg. Or, les différents secteurs de la région ne jouissent pas tous du même paysage, comme il a été démontré précédemment. Chaque région paysagère possède des atouts propres et un type de zone peut :

- soit bénéficier d'une synergie avec le paysage du secteur où elle est implantée ;
  - soit être en contradiction avec le paysage, lui nuire et se nuire.
- Une zone qui ne "marche pas" est une future verue dans le paysage.

#### \* Le lieu d'implantation dans le canton ou la commune est rarement choisi avec un souci paysager

Lorsqu'une zone d'activités doit s'implanter dans un bourg, ce sont généralement des considérations foncières qui prévalent aux choix des terrains. D'autres considérations sont prises en compte et sont liées aux exigences individuelles des entreprises. En Bretagne, le réseau dense des voies express a favorisé la concentration de zones d'activités en ses marges, sans que le paysage y soit correctement valorisé.

#### \* L'organisation interne de la zone d'activités fait rarement l'objet d'un plan d'urbanisme et d'aménagement cohérent

Outre les problèmes d'implantation, on remarque que les zones d'activités sont souvent divisées en lots plus ou moins homogènes juxtaposés sans autre forme d'organisation urbaine.

Or, la qualité interne de la zone en pâtit souvent car, avec cette méthode, on retrouve côte à côte des bâtiments de taille variable dont les logiques sont différentes et qui se nuisent.

L'ensemble des entreprises de la zone gagne-

raient à être regroupées suivant un plan d'urbanisme commun avec plan masse et un schéma viaire.

#### \* On observe généralement une certaine anarchie architecturale entre les différents bâtiments de la zone

Dans les zones actuelles dont les vocations sont mal définies, on observe une accumulation des modes architecturaux. Ainsi, par exemple, il n'est pas rare de voir se juxtaposer une entreprise artisanale au bâtiment traditionnel avec un bâtiment de bureau d'étude "High-Tech" puis un hangar massif d'une entreprise de transport.

Le problème réside, non seulement dans le manque d'unité paysagère de la zone, mais aussi dans les nuisances que certaines entreprises occasionnent à leurs voisins.

### Propositions d'actions

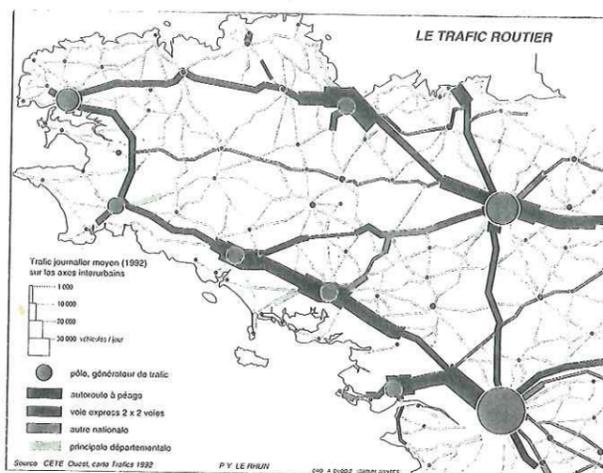
En matière de zones d'activités, force est de constater en Bretagne comme dans le reste de la France, qu'aucune autorité organisatrice n'a la compétence pour veiller à une bonne implantation et intégration paysagère de ces dernières. A cette absence d'institution de régulation et de contrôle, vient s'ajouter une complexité dans la gamme des zones développées. Mais ce problème de mitage industriel peut trouver solution dans ces quatre niveaux d'actions :

- L'aménagement et le traitement paysager au cas par cas des micro-zones artisanales : les communes disposant d'outils réglementaires suffisants pour imposer une qualité paysagère à leurs bâtiments.

- Développer les **stratégies intercommunales pour les zones d'activités** des bassins de vie bretons, qui à terme pourraient être favorisées en matière de financements publics. Cette démarche est en cours en Ille et Vilaine, où seules les zones d'activités intercommunales reçoivent un financement départemental. Ce principe pourrait s'étendre aux financements régionaux.

- Promouvoir des **schémas directeurs** à l'échelle des grandes villes, qui puissent définir les besoins industriels futurs et fixer pour le long terme les zones d'implantation souhaitables. Ces schémas directeurs devront être précédés d'une large concertation, les collectivités locales, départementales, régionales, structures intercommunales, et entrepreneurs réfléchiront à des zones de qualité, favorables à leur bonne image de marque.

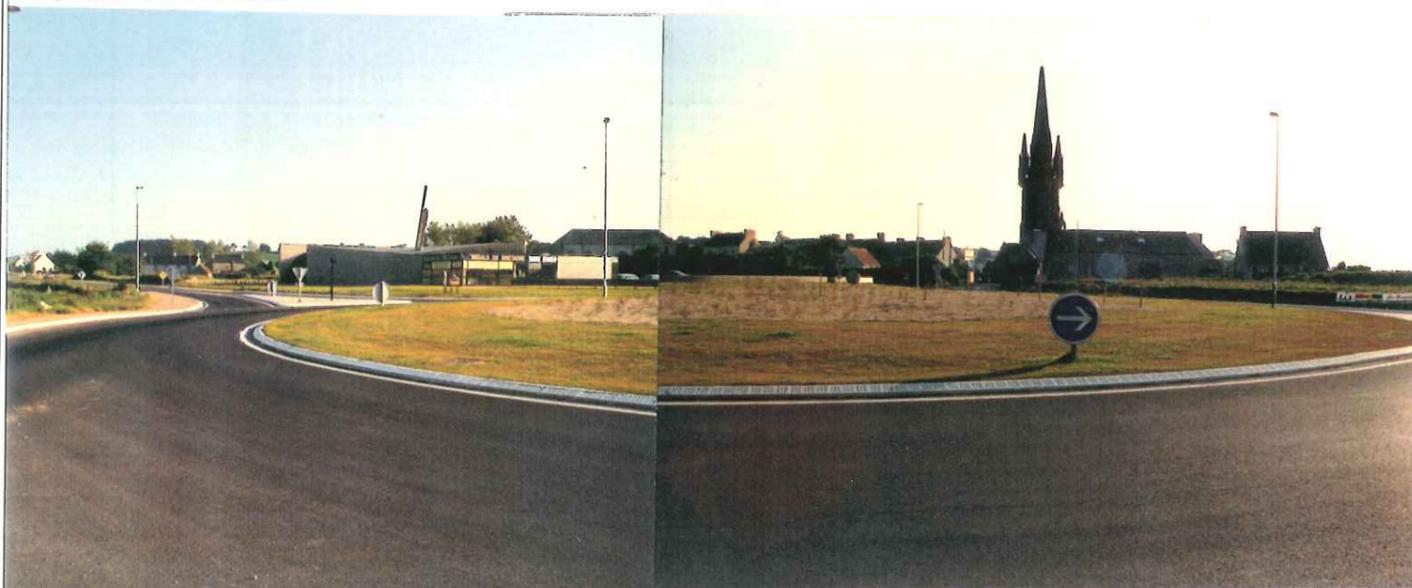
- Et enfin impulser la mise en place de **directives territoriales** le long des voies express, afin que ce problème de mitage industriel soit appréhendé



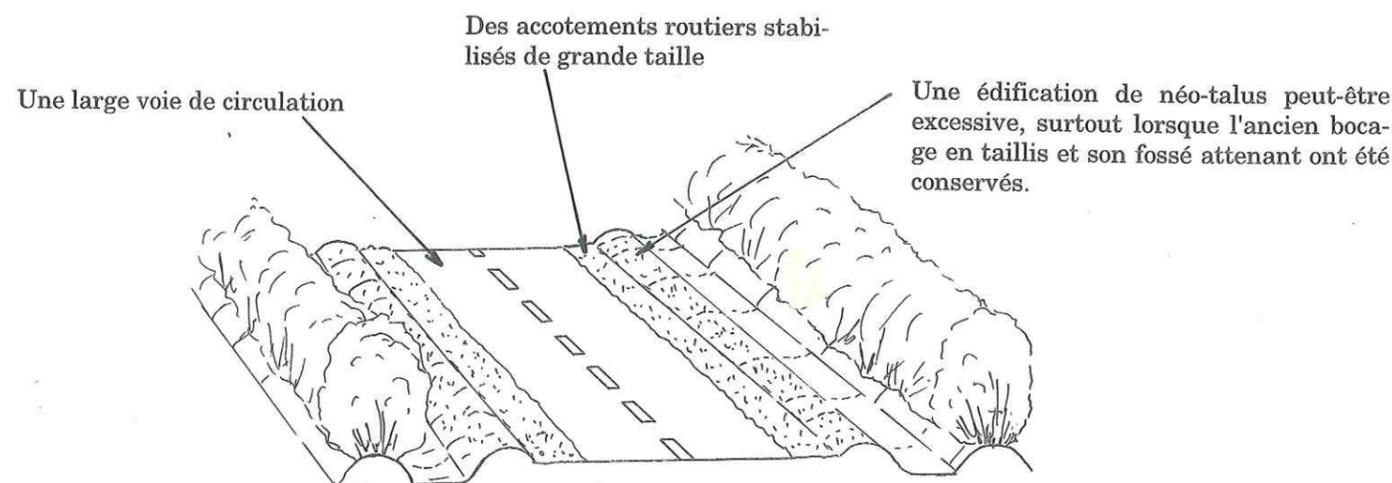
Source : Livre Blanc de l'axe Rennes-Nantes

Source : "Géographie et aménagement de la Bretagne", Skol Vreizh, 1994.

Les nouveaux ronds-points doivent veiller à ne pas être trop démesurés par rapport au site dans lequel ils s'inscrivent.



Coupe routière transversale



## ROUTES ET PAYSAGES

Un réseau routier dense qui s'impose fortement dans le paysage

Eléments structurants auxquels s'attachent les zones d'activités, paysages quotidiens pour la population, les routes sont également au centre du débat paysager. Elles font l'objet de la part des services extérieurs de l'État (DDE) et des Départements de réflexions particulières visant à leur meilleure intégration.

La Bretagne a misé sur un réseau routier de qualité dans le but de désenclaver l'extrémité occidentale et plus récemment le centre Bretagne. En comparaison avec d'autres réseaux routiers français, les routes bretonnes semblent, de par la taille de leurs accotements (bandes d'arrêt), des ouvrages beaucoup plus soignés et de plus grande envergure, même dans les secteurs très ruraux, ce qui produit des impacts paysagers plus ou moins forts.

Dans les Monts d'Arrée par exemple, le passage de la route départementale 764, qui contourne le bourg de la Feuillée, a entraîné la constitution de très hauts remblais entravant totalement la découverte paysagère de ce site. Un aménagement moins prégnant dans le paysage aurait-il pu y être envisagé ?

*Certaines routes génèrent des nouveaux paysages de grands remblais empêchant en partie la découverte paysagère des espaces ruraux concomitants*



Une prise de conscience qui engendre des recherches techniques pour une meilleure intégration

Même si des efforts restent encore à faire dans le domaine de l'intégration paysagère du réseau routier, il faut noter une prise de conscience généralisée des services de l'État (DDE) et des Départements qui mettent en place des démarches expérimentales à ce sujet :

- la mise en oeuvre d'une politique de valorisation paysagère des espaces proches des autoroutes sur l'axe Rennes/Nantes et Rennes/Caen (dans le cadre du 1% paysage),
- une étude paysagère réalisée actuellement par le CETE (centre de l'étude technique de l'équipement) dans le cadre du programme routier breton,
- la réflexion engagée sur une charte d'environnement des axes routiers dans le Finistère,
- la politique "Routes et Paysages" engagée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine (à ce titre plusieurs aménagements ponctuels ont déjà été réalisés).

De ces expériences, on peut tirer des éléments pour une meilleure intégration

Quatre points doivent être pris en compte pour une meilleure valorisation des paysages routiers et de leur environnement proche :

- Le traitement des emprises de la route devra s'appuyer sur une gestion cohérente des hauts remblais et sur des aménagements respectant les ambiances paysagère locales. Cela implique au préalable de comprendre les différents paysages ruraux que traversent les routes et de s'appuyer sur les qualités de ceux-ci pour faire les aménagements routiers.
- Les séquences paysagères devront être mises en valeur, en s'appuyant sur les forces du paysage parcouru et sur les sites remarquables, le long des routes à grand gabarit.
- La conception et l'aménagement des ronds-points et des parkings pourra être plus discrète.
- Il faudra tenter de mieux maîtriser la signalétique routière et publicitaire aux entrées de villes.

## D. LES PAYSAGES REMARQUABLES

*La Bretagne possède une vaste palette de paysages remarquables. Qu'ils soient naturels, littoraux ou urbains, les nombreux ouvrages touristiques en font largement la présentation et la promotion. Par contre, les paysages ruraux remarquables sont nettement moins représentés et connus.*

*Mais en fait qu'entend-t-on par paysage remarquable ? Quels sont les critères de choix qui déterminent ou non ce caractère bien particulier ?*

**Les paysages remarquables au regard des revues et ouvrages touristiques : une bonne reconnaissance des paysages littoraux et monumentaux remarquables au détriment des paysages ruraux**

D'après les ouvrages touristiques et géographiques, les grands paysages remarquables de la Bretagne sont : les grands caps finistériens et la côte Nord, les abers, la côte de granite rose, la baie du Mont St-Michel, les îles, les Monts d'Ar-rée, les alignements de Carnac (vestiges archéologiques), les enclos paroissiaux, les prestigieux châteaux et citadelles de la Bretagne orientale, le canal de Nantes à Brest, et d'autres encore.

Par contre, il est étonnant de constater qu'aucun ouvrage géographique, ou même touristique, et que très peu de cartes postales ne présentent les paysages ruraux de la Bretagne, alors qu'ils comportent une richesse naturelle, agraire et villageoise particulièrement représentative de certains terroirs bretons. Est-ce parce que le bocage rend la prise de photographies plus difficile ?

**Les paysages remarquables au titre d'une histoire naturelle, sociale, économique riche et cohérente**

Les paysages sont remarquables lorsqu'ils cumulent les critères de qualité suivants :

- lorsque la structuration des milieux naturels est particulièrement riche et marquée (géomorphologie remarquable et unique, présence de cours d'eau, de lacs ou d'étangs bien typés, milieux écologiques spécifiques ayant donné lieu à des paysages particuliers tels que les zones humides, les secteurs de landes littorales et montagnardes, etc.;
- lorsque l'organisation des paysages agraires est de qualité (espaces agricoles bien entretenus et animés d'éléments tels que le bocage, les vergers, etc. ;
- lorsque les hameaux et bourgs ont conservé un urbanisme, une architecture, un patrimoine artisanal, marin de grande qualité ;
- lorsque l'organisation globale des espaces est bien lisible, et représentative d'une région paysagère type ;

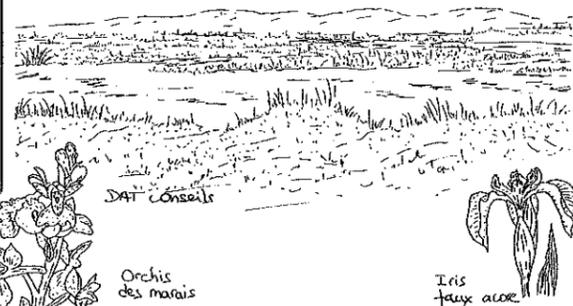
- et enfin, lorsque les points de vue et les perspectives permettent la découverte paysagère.

Ces paysages remarquables n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif. Par contre, une telle démarche pourrait être impulsée par le niveau régional, en tant que fédérateur de la connaissance des paysages bretons.

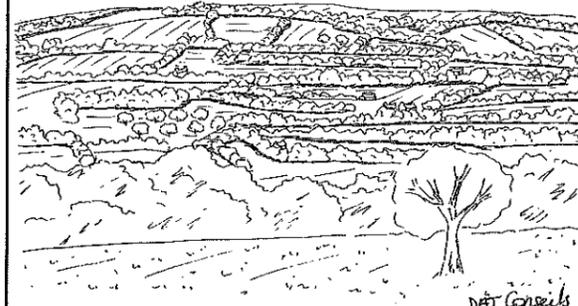
Depuis le 2 février 1995, la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement prévoit la mise en place de Comités régionaux de l'environnement qui pourront établir, en liaison avec les départements, un inventaire paysager des régions.

Il y a là un outil intéressant qu'il faudrait promouvoir rapidement.

**Valeurs liées aux milieux naturels**  
(dunes, crêtes rocheuses, etc.)



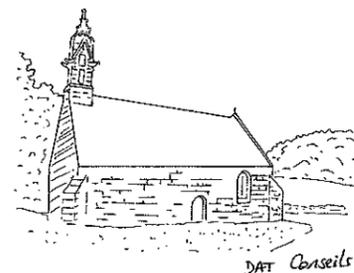
**Valeurs liées à la qualité des espaces agricoles et ruraux**



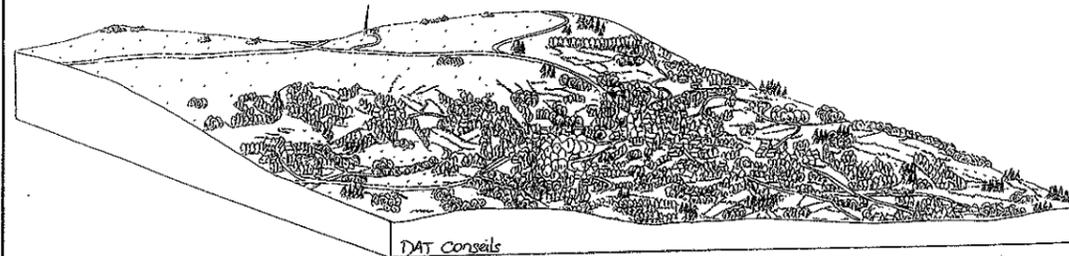
**Valeurs liées à l'organisation urbaine, à l'architecture et au mobilier urbain**



**Valeurs liées au patrimoine historique et religieux**



**Valeurs liées à l'organisation globale de l'espace**



**UN PAYSAGE REMARQUABLE  
ET MAJEUR  
POUR UNE GRANDE RÉGION**

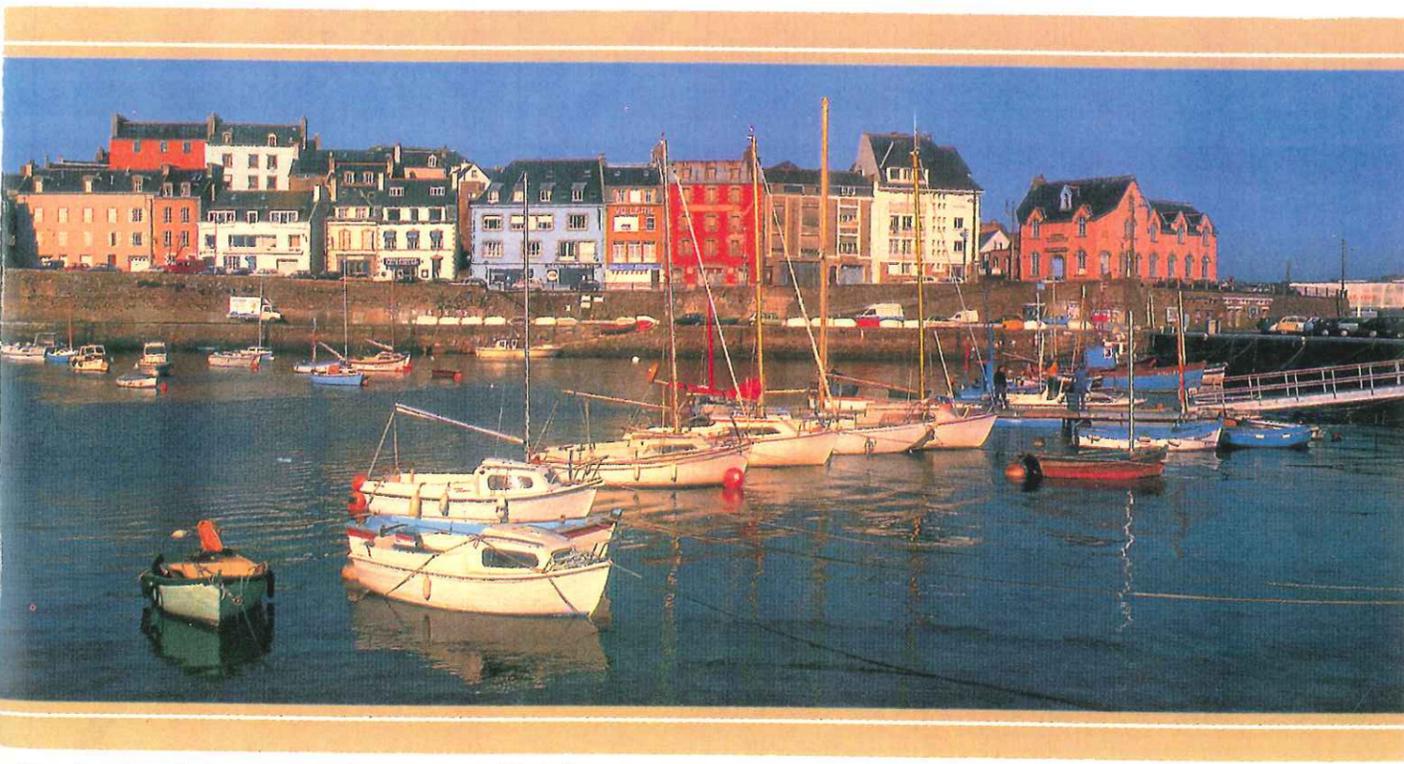
**QUELQUES TYPES DE PAYSAGES REMARQUABLES**



*Le paysage remarquable des Monts d'Arrée*



*Le paysage remarquable des falaises sauvages*



*Une façade urbaine et portuaire remarquable à Douarnenez*

**Premier essai de typologie**

Les multiples tournées effectuées sur le terrain, ainsi que les précédentes analyses, permettent de proposer des premières pistes pour l'élaboration d'une typologie des paysages remarquables de la Bretagne.

Une première typologie reposera sur les deux grands ensembles de paysage de la région, à savoir l'Armor (pays littoral) et l'Argoat (pays de l'intérieur).

**\* Sur la frange littorale, cinq types de paysages remarquables sont parfaitement identifiables :**

- Les grands paysages naturels littoraux, qui associent des formes géomorphologiques et des éco-systèmes particuliers. Les secteurs de grandes falaises (caps finistériens), les massifs dunaires, les zones marécageuses (Dol), les côtes rocheuses (côte de granite rose), sont autant de paysages remarquables dont la protection est déjà engagée et pourrait être développée.

- Les paysages littoraux caractérisés par une activité agricole qui garantit un entretien permanent du bord de côte et une ouverture très riche de l'espace.

- Les façades urbaines et portuaires des villes de vieille tradition maritime, quand l'architecture des bâtiments et des équipements portuaires y est particulièrement riche et bien soignée. Ces paysages sont pour les voyageurs maritimes la première image de la région.

- Le paysage des abers et des estuaires témoignent de la longue histoire géologique et géomorphologique qui a façonné ses côtes. Répartis sur l'ensemble du littoral, ces micro-paysages s'animent au rythme des marées.

- Les paysages attachés aux activités d'exploitation de la mer. Il s'agit des activités aquacoles (ostréiculture, mytiliculture, etc.) où la relation homme-nature est très forte et identitaire d'un lieu et d'une population.

**\* A l'intérieur des terres, trois grands types de paysages remarquables sont repérables :**

- Les paysages qui allient à la fois un milieu naturel exceptionnel et une occupation humaine très largement dépendante des atouts et contraintes du site. Il s'agit ici, des paysages des Monts d'Arrée où la végétation étagée a influé sur les modes d'occupation du sol ; des paysages des grandes vallées, etc.

- De riches paysages ruraux qui cumulent un certain nombre de valeurs naturelles, agraires, et architecturales, etc. La région du Faouët apparaît comme une région remarquable au titre des éléments paysagers qu'elle réunit : bocage dense, hameaux patrimoniaux, etc.

- Les paysages de l'intérieur qui allient monuments historiques ou religieux avec un espace rural de qualité. Il s'agit des nombreux édifices religieux (chapelles, enclos paroissiaux, croix, etc.) dispersés dans la campagne bretonne occidentale et des paysages de citadelles, manoirs et châteaux de la Bretagne orientale (Fougères, Vitré, etc.).

Parmi tous ces paysages remarquables, certains sont davantage connus et reconnus que d'autres. Les fréquentations touristiques sont des indicateurs partiels de cet état de fait et confirment apparemment l'intérêt plus grand qu'a une majorité de gens pour le paysage littoral, contrairement au paysage rural de l'intérieur. Est-ce parce que la promotion touristique des campagnes est moins développée ?

Aussi, dans un souci de développement équilibré des territoires, il est important qu'un effort de préservation et de mise en valeur, soit entrepris pour les paysages ruraux remarquables moins connus (comme la région du Faouët).



*Le paysage remarquable des abers*

. Interventions visant à  
une meilleure sensibi-  
lisation et connaisan-  
ce des paysages

. Interventions pour  
une gestion territoriale  
des paysages

. Interventions sur les  
thématiques  
paysagères

#### IV. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS RÉGIONALES POUR LA GESTION DES PAYSAGES BRETONS

## LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION RÉGIONALE

### LES INTERVENTIONS VISANT A UNE MEILLEURE SENSIBILISATION ET CONNAISSANCE DES PAYSAGES

- Sensibiliser, mobiliser et former les acteurs et le grand public,
- Favoriser la connaissance des paysages et des outils de gestion,
- Engager un large débat d'idées qui définisse les qualités paysagères que la Bretagne souhaite préserver.



### LES INTERVENTIONS ET LES ACTIONS POUR UNE GESTION TERRITORIALE DES PAYSAGES

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Paysages ruraux courants                       | → | POS paysagers / Plans de paysage intercommunaux / Prise en compte du paysage dans les programmes de développement des EPCI.   |
| Paysages patrimoniaux                          | → | Directives Paysagères / Schémas de références paysagers / Gestion des Grands Sites / Poursuite des politiques de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Sites (Classements, ZPPAUP). |
| Paysages soumis à de fortes pressions urbaines | → | Schémas Directeurs / Stratégies paysagères des Districts et des Communautés Urbaines.   |
| Paysages littoraux                             | → | Mettre en oeuvre les articles relatifs à l'urbanisation de la loi littoral / Directives territoriales d'aménagement (DTA).  |



### LES INTERVENTIONS SUR DES THÉMATIQUES PAYSAGÈRES

- Préserver, entretenir ou reconstituer un maillage de talus et de bocage,
- Maîtriser le développement urbain et préserver les éléments identitaires du bâti breton,
- Maîtriser le développement industriel et promouvoir une insertion paysagère des zones d'activités,
- Veiller à une bonne insertion paysagère des infrastructures lourdes.

Le Conseil Régional et la DIREN, dans le cadre de leurs compétences respectives, peuvent favoriser une meilleure prise en compte des paysages, en agissant notamment à trois niveaux :

- au niveau de la sensibilisation et de la connaissance des paysages bretons,
- au niveau de la gestion territoriale des paysages, adaptée aux atouts et problèmes de chaque région paysagère,
- et au niveau de certaines thématiques paysagères, communes aux différentes régions paysagères de la Bretagne.

Il apparaît nécessaire de développer la sensibilisation des acteurs (aux enjeux du paysage), d'améliorer les connaissances en ce qui concerne les paysages patrimoniaux et quotidiens, d'améliorer et de former les différents acteurs aux méthodes d'investigation et aux outils de gestion, de construire des références paysagères communes aux différents intervenants, et de coordonner leurs actions.

L'enquête menée durant la première phase de cette étude a mis en évidence les nombreuses demandes en ce sens :

- Les acteurs du monde de l'aménagement et du développement (DDE, DRIRE, CCI, etc.) manifestent le plus fréquemment la volonté de progresser dans la connaissance objective des paysages. Leurs attentes en matière de consensus paysager régional, d'information et de formation paysagère ont été largement exprimés.
- Les acteurs du monde universitaire et scientifique pensent qu'il manque une sensibilisation et une formation plus large vis à vis du paysage en vue de sa prise en compte dans les aménagements. Ils expriment l'idée d'un débat régional sur les paysages, tout comme les professionnels libéraux de l'aménagement et du paysage.
- Au sein des structures intercommunales enquêtées, les attentes sont nombreuses, en terme de sensibilisation et d'outils (juridiques, financiers ou incitatifs) à mettre en oeuvre pour une bonne gestion.

## LES INTERVENTIONS VISANT A UNE MEILLEURE SENSIBILISATION ET CONNAISSANCE DES PAYSAGES

### Engager des politiques de sensibilisation et de concertation démocratiques

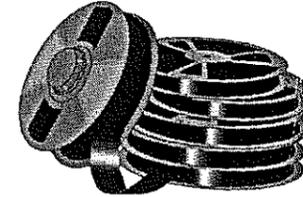
Il est souhaitable d'adapter les stratégies de sensibilisation et de concertation à chaque catégorie d'acteurs : responsables politiques et techniques de l'État, de la Région et des Départements ; élus locaux des communes et des EPCI ; techniciens et professionnels ; associations et grand public.

☞ Ainsi, **des groupes de travail** peuvent être organisés à l'échelon régional avec les responsables politiques et techniques de l'État (Directions de l'Environnement, de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Industrie), de la Région (divers services concernés par les paysages et par le développement local) et des Départements (services de l'aménagement rural, de l'environnement, des routes par exemple), afin d'harmoniser les conceptions en matière de paysage et d'étudier les possibilités de coopération.

☞ Afin d'apporter des réponses concrètes aux questions que se posent notamment les élus, mais aussi les agents de développement des groupements intercommunaux qui engagent des projets territoriaux pour la gestion des paysages et pour le développement de leur territoire, afin également de sensibiliser davantage d'élus, **des colloques ou des rencontres régionales** sur différents thèmes concernant la gestion des paysages pourraient être organisés (des colloques ont été organisés sur le thème du bocage, plus récemment sur le littoral, d'autres pourraient traiter de la qualité des extensions urbaines résidentielles ou de zones d'activités, de la prise en compte du paysage dans les programmes de développement ou encore des Contrats de Paysage, etc...).

☞ Face au constat généralisé de la connaissance insuffisante des paysages et de leurs outils de gestion, il serait souhaitable de mettre en place des sessions de **formation** à l'attention des techniciens, mais également à l'attention des élus, des agents de développement et des associations (concernant par exemple l'identité paysagère de la Bretagne, les méthodes d'investigation, les outils juridiques, réglementaires, financiers, etc.). Des formations particulières pourraient également être mises en place à l'attention de certains professionnels, tels que les pépiniéristes, les artisans du bâtiment, afin de les sensibiliser au patrimoine bâti, agricole et naturel spécifique à la région.

☞ La diffusion de "messages" sensibilisant le grand public au patrimoine paysager de la Bretagne et à l'intérêt de sa mise en valeur pourrait être réalisé au travers de différents **supports audio-visuels**, tels que la création d'expositions itinérantes, la diffusion de montages vidéo ou d'affiches représentant les paysages qui fondent l'identité de la Bretagne, des animations scolaires, etc.



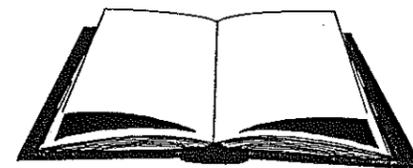
### Mettre en place des outils de connaissance paysagère

Il s'agit notamment de réaliser des inventaires paysagers, des recherches sur les outils de connaissance des paysages et sur les outils nécessaires à leur gestion adéquate, ainsi qu'une évaluation de l'efficacité des actions entreprises.

☞ Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (février 1995), un **inventaire** départemental des sites, paysages et milieux naturels, devra être établi par l'État.

☞ Pour appuyer leur prise de position et leur engagement en faveur du paysage, le Conseil Régional et la DIREN pourront impulser des analyses scientifiques des paysages, soutenir les **recherches** sur les méthodologies d'approche et sur les outils pertinents de leur gestion. Ainsi, ils contribueront à améliorer la compréhension des systèmes paysagers et des activités qui les produisent, et ils faciliteront les réalisations pratiques qui doivent normalement faire suite aux études préalables.

☞ Il est souhaitable que le niveau régional réalise également chaque année un **bilan** des actions paysagères entreprises, afin de repérer celles qui sont le plus efficaces.



### Engager des réflexions régionales qui produisent des référents paysagers communs

Des rencontres régionales, la réalisation d'une charte des paysages bretons ou l'édition d'une revue paysagère régionale pourraient favoriser la construction de références paysagères communes aux différents acteurs.

☞ En effet, un **débat d'idées** peut être lancé dans le cadre de rencontres régionales, afin de définir les qualités paysagères de la Bretagne souhaitées par tous. Ce débat général auquel doivent être conviées l'ensemble des collectivités locales, les administrations d'État, les socio-professionnels et les associations d'usagers, devrait avoir pour but de définir les qualités architecturales et paysagères que l'on souhaite préserver, à la fois pour les habitants et pour les visiteurs, tant pour conserver un patrimoine et que par souci de renforcer l'image de marque de la Bretagne.

☞ Il appartient au niveau régional d'afficher un discours clair en matière de paysage, pour soutenir et légitimer l'action des institutions, des collectivités et des associations qui sont sur le terrain. L'élaboration et la diffusion d'une **charte régionale paysagère** pourraient concrétiser ce discours.

☞ Le niveau régional peut être un animateur de réseaux, favorisant des échanges entre tous les acteurs concernés par les paysages, favorisant la **diffusion** des connaissances en matière de gestion des paysages (par exemple par la création d'une revue régionale). En raison de la multiplicité des intervenants sur les paysages, il serait souhaitable que les travaux réalisés soient recensés dans le cadre de fichiers (fichiers "études paysagères" ou fichiers "actions paysagères") qui pourraient également faire l'objet d'une diffusion.



## LES INTERVENTIONS POUR UNE GESTION TERRITORIALE DES PAYSAGES

*C'est en effet au niveau d'un territoire que les interventions des différents acteurs de l'aménagement se rencontrent, se concrétisent et ont à s'harmoniser en vue de construire des paysages cohérents et respectueux des identités locales.*

*L'élaboration de projets globaux de gestion d'un territoire apparaît souhaitable, afin que les atouts paysagers soient valorisés et que le développement agricole et forestier, urbain et industriel, et touristique, puisse se réaliser sans porter préjudice aux valeurs de base du paysage.*

### Encourager des projets paysagers adaptés aux différents types de territoires

#### Les paysages ruraux courants

Paysages du quotidien pour une part importante de la population, les espaces ruraux courants méritent une préservation et une gestion adaptées à leurs caractéristiques. Mais les acteurs locaux ayant compétence et matière à agir sur ces territoires ont besoin d'outils de connaissance de leur paysage pour intervenir et les gérer.

Plusieurs outils sont mobilisables, notamment à l'échelle communale avec la réalisation de POS paysagers.

Néanmoins, l'échelle intercommunale apparaît comme la plus pertinente pour une plus juste approche et gestion des paysages. Car il existe à la fois des structures intercommunales ayant compétences en matière de gestion et d'aménagement de leur territoire (Communautés de Communes, Communautés de Villes) et un outil opérationnel, le plan de paysage intercommunal (ou Contrats de paysage reconnus par l'État).

L'enquête menée dans la première phase de l'étude a mis en évidence l'intérêt des structures intercommunales pour la gestion globale de leurs paysages.

Deux types de structures ont répondu : celles où une démarche paysagère est déjà en cours, il s'agit essentiellement des grands districts urbains (Brest, Rennes), et celles, rurales, soucieuses de leur environnement paysager mais qui sont confrontées à des problèmes de méthodes, de formation, etc.

Il y a donc là une opportunité (au niveau régional) pour impulser la mise en oeuvre de plans ou contrats intercommunaux de paysage par le biais notamment de financement et de soutien au développement local (programmes locaux de développement).

#### Les paysages patrimoniaux

Il est souhaitable de promouvoir des projets paysagers à une échelle plus vaste que la commune ou que le groupement de communes, pour les régions paysagères à fort caractère patrimonial, qui portent l'identité de la Bretagne.

Il peut s'agir de Directives Paysagères à l'initiative de l'État. De telles directives pourraient être envisagées par exemple pour la région des Monts d'Arrée.



Plus généralement, il pourrait s'agir de schémas de références paysagers proposés par le Département la Région ou l'Etat, dont le rôle serait essentiellement incitatif et informatif, localisant les différentes richesses paysagères et proposant une gestion territoriale qui permette leur préservation et leur mise en valeur.

#### Les paysages soumis à de fortes pressions urbaines

La procédure des Schémas Directeurs apparaît adaptée pour la gestion des paysages des secteurs soumis à de fortes pressions urbaines, à condition qu'ils soient précédés par la réalisation de plans paysagers. De même, il serait souhaitable que l'ensemble des Districts Urbains ou les Communautés Urbaines se dotent de stratégies claires de gestion de leurs paysages (comme à Brest et à Rennes).

#### Le cas particulier du territoire littoral

Au regard de son contenu, la loi littoral apparaît comme une réponse large aux problèmes rencontrés sur les côtes bretonnes. La protection des espaces naturels et paysages remarquables, des espaces agricoles forestiers et maritimes, la maîtrise de l'urbanisation et le maintien de coupures vertes sont autant de dispositions qui concourent à la préservation d'un paysage de qualité.

Mais, 10 ans après la promulgation de la loi, son application reste essentiellement environnementaliste (article L146-6). L'ensemble des espaces littoraux remarquables ont été portés à la connaissance des municipalités, mais à ce jour seulement 30% des POS les prennent en compte. Quant aux articles relatifs à l'urbanisation (articles L146-2 et 4), ils tardent à être appliqués alors qu'ils sont un des fondements de base pour éviter la banalisation et la dégradation des paysages littoraux.

Il s'agit donc de mobiliser au plus vite les crédits nécessaires pour mettre en oeuvre ces procédures au niveau de chaque commune littorale.

Pour une meilleure acceptation de ces dispositions, une grande campagne de sensibilisation auprès des communes devrait être réalisée. Celle-ci devrait mettre en évidence les différents enjeux attachés à leur paysage par le biais de simulations visuelles des tendances d'évolution néga-

tives (urbanisation non contrôlée, développement touristique à outrance, etc.).

Les directives territoriales d'aménagement (DTA), créées par la loi du 04 Février 1995, pourraient également être un outil intéressant pour permettre une vision globale et cohérente de protection et de développement du littoral, pour mieux le gérer.

#### Place du niveau régional dans une telle politique

La Région et la DIREN peuvent intervenir dans la gestion territoriale des paysages selon quatre modes :

- en élaborant des schémas de références paysagers dans les secteurs patrimoniaux majeurs et en mettant en oeuvre des Directives Paysagères (DIREN) ;

- en réorientant les crédits de gestion territoriale pour encourager la réalisation de plans de paysage préalables à des procédures d'aménagement (POS, remembrements, etc.) ou à des protocoles de développement de groupements intercommunaux (Région) ;

- en intervenant dans des cas exemplaires de mise en valeur des paysages (Région) ;

- en poursuivant les politiques de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Grands Sites (Contrat de plan Etat-Région).

Ces différentes interventions supposent, au préalable et en parallèle, la mise en place d'actions de sensibilisation et de concertation avec les différents partenaires (collectivités locales, services techniques, etc.).



## LES INTERVENTIONS SUR LES THÉMATIQUES PAYSAGÈRES

Plusieurs grandes thématiques paysagères ont été identifiées et étudiées dans le cadre de l'étude :

- la préservation, l'entretien ou la reconstitution du bocage ;
- la maîtrise du développement urbain et la préservation d'éléments identitaires du bâti breton ;
- l'insertion paysagère des zones d'activités.

Ces thématiques sont communes à l'ensemble des territoires régionaux même si elles s'expriment selon des modes et selon des intensités variables.

Les problématiques qui leur sont attachées ne s'exercent pas non plus uniformément dans chaque région paysagère.

Mais, des principes et des orientations globaux de gestion peuvent être proposés au niveau régional.

Cela d'autant plus que ces thématiques concernent les enjeux capitaux de la préservation de l'identité paysagère de la Bretagne.

### La préservation, l'entretien ou la reconstitution de trames de talus et de bocage

#### En résumé :

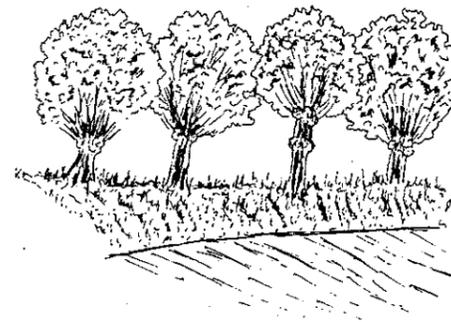
Nous avons trois cas de figure. Dans les régions encore traditionnelles et témoins d'un patrimoine local il faudra, non seulement préserver la structure générale de la trame bocagère, mais également favoriser la reconstitution d'un linéaire bocager dans les endroits stratégiques. Dans les régions en mutation, il faudra préserver les éléments bocagers encore présents, en maintenant ou en reconstituant un maillage bocager de grande taille mais complet. Et enfin, dans les régions "nouvellement ouvertes" où se raccrocher à la structure et au système traditionnels est désormais impossible, il faudra s'appuyer sur les forces naturelles du territoire pour enrichir le paysage.

#### Les outils existants :

Une palette de dispositions juridiques existe (protection de certains types de haies), de même que quelques fonds (Fond de Gestion de l'Espace Rural, 5b, FEOGA, Fond Forestier National, etc.) et de politiques départementales visant à la préservation, à l'entretien et à la reconstitution du linéaire de bocage.

#### Les interventions régionales possibles :

Le niveau régional pourrait tenter de définir une stratégie globale de conservation du bocage. Cette dernière devra notamment prévoir une cohérence territoriale (qui tienne compte des diversités régionales bocagères) et devra veiller à ce que les différents outils mobilisables (modes de gestion des haies, procédures d'aménagement foncier, plans ou contrats de paysage et fonds divers) dans cette thématique s'articulent bien.



### La maîtrise du développement urbain et la préservation d'éléments identitaires du bâti breton

#### En résumé

Il est essentiel de continuer à promouvoir le savoir-faire urbain actuellement observé en plusieurs endroits de la Bretagne. Un savoir-faire peut-être meilleur qu'ailleurs en France, mais qui n'empêche pas des développements urbains de faible qualité.

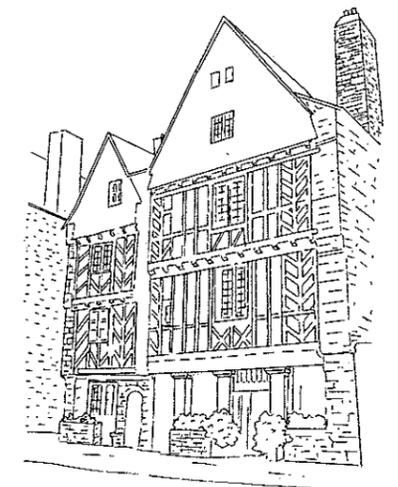
Il s'agit donc de mettre en exergue les exemples positifs et valorisants pour la région (bourgs aux fronts urbains de qualité, aux lotissements et bâtiments agricoles bien intégrés, etc.), et d'en faire des modèles de développement à suivre dans l'avenir.

#### Les outils existants :

Les outils de gestion et de planification urbaine ne manquent pas. POS, Schémas Directeurs, Règlements de Lotissements sont des documents complets mais trop peu souvent utilisés au maximum de leurs possibilités en matière de réglementation interne aux zones.

#### Les interventions régionales possibles :

Engagée par le Conseil Régional, la politique du FAUR (Fond d'Aménagement Urbain Régional) doit être poursuivie, mais surtout complétée par une réflexion en matière d'extensions urbaines (en relation avec les services extérieurs de l'État ayant compétence), qui s'appuie sur le savoir-faire existant. Le Programme Harmonie en faveur de l'intégration des exploitations agricoles est une démarche exemplaire, qu'il faut poursuivre.



### L'insertion paysagère des zones d'activités

#### En résumé

Si en matière d'extensions urbaines la Bretagne possède des savoir-faire de bonne qualité, en matière de développement des zones d'activités, elle connaît les mêmes problèmes que les autres régions françaises. Une grande partie du territoire breton risque d'être banalisée et dégradée si ce mouvement de mitage le long des voies routière se poursuit.

Aussi, il s'agira à l'avenir :

- de veiller à une implantation et une intégration paysagère de qualité des nouvelles zones,
- de développer des stratégies intercommunales pour les zones d'activités,
- et de restructurer ou réhabiliter les zones de faible qualité.

#### Les outils existants :

Il s'agit en grande partie des mêmes outils que pour le développement urbain : POS, Schéma Directeur, directives territoriales d'aménagement (DTA), règlement de zones, auxquels viennent s'ajouter les instruments financiers régionaux et départementaux (aides ou primes à l'implantation). Il s'agit d'optimiser ces instruments pour une meilleure intégration paysagère.

#### Les interventions régionales possibles :

Le niveau régional apporte un soutien financier à l'implantation des entreprises dans le cadre de l'actuel contrat de plan État-Région.

Dans ce cadre, des critères de qualité pour les zones industrielles pourraient être inclus dans les conditions d'attribution des primes :

- les dossiers de demande d'aides financières pourraient notamment comporter des indications quant à la bonne insertion de la zone et des bâtiments qui la composent dans son site (volumétrie et colorimétrie, insertion dans la topographie locale et dans le tissu urbain environnant, ...);
- des incitations financières nouvelles, à l'attention des collectivités locales ou des entreprises, pourraient favoriser l'élaboration de projets globaux de qualité paysagère dans des zones futures (intercommunales) ou existantes;
- un mémento sensibilisant les entrepreneurs et les collectivités locales aux différents modes d'insertion de leurs bâtiments dans le site pourrait être fourni avec l'aide financière.

### L'insertion des infrastructures lourdes

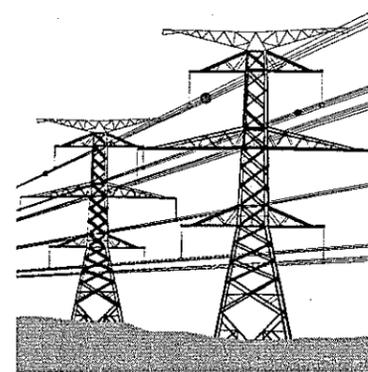
#### En résumé

Infrastructures routières, réseau de lignes à haute tension, zones d'extraction, etc., sont des éléments prégnants dans le paysage breton comme ailleurs en France. Il faudrait donc, à l'avenir, tenter de les intégrer au mieux et de prévoir certaines réhabilitations ou améliorations pour l'existant.

#### Les outils existants et les interventions régionales possibles :

Des efforts de prise en compte du paysage sont déjà en cours, avec la mise en souterrain de lignes EDF, avec la mise en oeuvre du 1% paysage le long des voies rapides, etc. Ces efforts doivent être poursuivis et d'autres engagés (dans le domaine des zones d'extraction des Schémas d'Orientation des Carrières peuvent être réalisés).

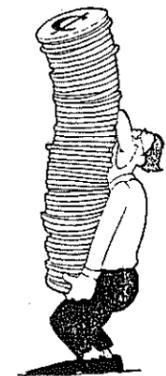
Un bilan de ces diverses démarches devrait être effectué, afin de mettre en avant les actions réellement positives pour la qualité des paysages.



### Sont communs à nos quatre thématiques : Les soutiens financiers, les mémentos thématiques, et le partenariat

Quatre types d'actions peuvent être entreprises à l'échelon régional afin de faciliter la prise en compte de ces thématiques dans les projets territoriaux :

- des critères paysagers peuvent être intégrés dans les lignes thématiques budgétaires du Conseil Régional et des services de l'État (contrat de plan, FGER, 5B, FAUR, etc.) ;
- des mémentos pratiques sur des thèmes tels que la réfection et la reconstruction de haies traditionnelles, la réalisation d'extensions urbaines résidentielles ou industrielles de qualité, etc. peuvent être édités et fournis aux bénéficiaires d'aides et de primes, afin de servir de base à la réflexion d'aménagements de qualité et bien insérés ;
- des rencontres peuvent être organisées avec des responsables départementaux, afin que la qualité des paysages soit prise en compte dans les politiques de gestion des routes et des espaces ruraux (ex : remembrements) ;
- des accords contractuels peuvent être passés avec des organismes parapublics pour renforcer les actions en faveur des paysages (ex : convention EDF pour la mise en souterrains de réseaux aériens supplémentaires, convention avec des professionnels du bâtiment ou des pépiniéristes par exemple, afin qu'ils mettent sur le marché des matériaux ou des plans compatibles avec le respect de l'identité bretonne).



## TABLEAU DE SYNTHÈSE SUR LES THÉMATIQUES PAYSAGÈRES

| THÉMATIQUES  | PRINCIPES PAYSAGERS   | OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS   | RÔLE DU NIVEAU RÉGIONAL  |
|--|---|---|--|
| <p><b>* LE BOCAGE</b></p> <p>Différents types de régions bocagères en Bretagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les régions encore traditionnelles,</li> <li>- les régions en mutation,</li> <li>- les régions "nouvellement" ouvertes.</li> </ul>                                 | <p>A chaque type de région des principes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver/réhabiliter des secteurs stratégiques et témoins,</li> <li>- reconstituer un maillage plus large,</li> <li>- enrichir le paysage en s'appuyant sur les forces du territoire.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lois sur le paysage.</li> <li>- Les récents décrets qui reconnaissent les haies d'utilité publique.</li> <li>- Aides nationales ou européennes pour l'entretien et le reboisement des haies : Fond National Forestier, Fond de Gestion de l'Espace Rural, du FEOGA, crédits attribués dans le cadre des politiques départementales de "reconstitution de haies", etc.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une stratégie globale de conservation et de reconstitution du bocage.</li> <li>- Favoriser une meilleure connaissance des structures bocagères en Bretagne, en engageant des recherches et des études dans ce domaine.</li> <li>- Organiser des rencontres sur ces thèmes avec les acteurs concernés.</li> <li>- Réaliser des mementos pratiques sur ces thèmes.</li> </ul>   |
| <p><b>* L'URBANISME ET L'HABITAT EN MILIEU RURAL</b></p> <p>Différents types de "tissus urbains" en Bretagne rurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les extensions urbaines des bourgs,</li> <li>- les hameaux et maisons isolées,</li> <li>- les bâtiments agricoles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les savoir-faire existants et mettre en avant les réussites en matière d'aménagement de centre-bourg, d'extensions urbaines, d'intégration des maisons isolées et des bâtiments agricoles dans le paysage.</li> <li>- Engager des réhabilitations et des restructurations des secteurs dégradés.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- P.O.S.</li> <li>- Schémas Directeurs.</li> <li>- Règlement de lotissements.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir le F.A.U.R aux extensions urbaines,</li> <li>- Poursuivre le programme Harmonie.</li> <li>- Organiser de rencontres sur ces thèmes avec les acteurs concernés.</li> <li>- Réaliser des mementos pratiques sur ces thèmes.</li> </ul>  |
| <p><b>* LES ZONES D'ACTIVITÉS</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une stratégie régionale d'implantation des zones d'activité le long des voies autoroutières.</li> <li>- Veiller à l'implantation et à l'intégration des futures zones d'activités en élaborant des plans d'aménagement interne.</li> <li>- Développer des stratégies intercommunales d'accueil économique et de localisation des zones.</li> <li>- Engager des restructurations et des réhabilitations des zones d'activités "critiques".</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directives Territoriales d'Aménagement (DTA), créées par la loi du 04 Février 1995.</li> <li>- P.O.S.</li> <li>- Schémas Directeurs.</li> <li>- Règlement de zones.</li> <li>- Aides financières départementales et régionales.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une Directive Territoriale d'Aménagement.</li> <li>- Poursuivre l'attribution d'aides financières à l'implantation d'entreprises, sous réserve d'un dossier portant indication de la bonne insertion de la zone et des bâtiments. Engager des incitations financières nouvelles aux communes ou aux syndicats pour des projets globaux d'aménagement des zones.</li> <li>- Réaliser des mementos de sensibilisation pour les entrepreneurs et les collectivités locales.</li> </ul> |
| <p><b>* LES INFRASTRUCTURES LOURDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- routes,</li> <li>- lignes à hautes tensions,</li> <li>- zones d'extraction.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à leur meilleure intégration dans le paysage.</li> <li>- Engager certaines réhabilitations ou réaménagements de l'existant.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'enfouissement d'EDF et Télécom.</li> <li>- Schémas d'Orientation des Carrières.</li> <li>- 1 % paysage le long des voies routières.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un bilan des démarches entreprises afin d'évaluer les effets réels sur le paysage.</li> <li>- Organiser des rencontres sur ces thèmes avec les acteurs concernés.</li> </ul>  |

# TABLEAU DE SYNTHÈSE SUR LES PROPOSITIONS DE GESTION TERRITORIALES

| NIVEAUX DE TERRITOIRES                                      | ACTIONS ET OUTILS A METTRE EN PLACE   | RÔLE DU NIVEAU RÉGIONAL  | <p><i>DES ACTIONS DE<br/>SENSIBILISATION ET<br/>DE CONCERTATION<br/>AVEC<br/>LES DIFFÉRENTS<br/>PARTENAIRES<br/>DEVRONT<br/>PRÉCÉDER<br/>ET<br/>ACCOMPAGNER<br/>CES INTERVENTIONS</i></p> |
|---|---|--|---|
| * <u>LES PAYSAGES RURAUX COURANTS</u>                       | POS paysagers / Plans de paysage intercommunaux / Prise en compte du paysage dans les programmes de développement des EPCI.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser la mise en oeuvre de plans ou contrats intercommunaux de paysage par le biais de financement et de soutien au développement local.</li> <li>- Réorienter des crédits de gestion territoriale pour encourager la réalisation de plans de paysage préalables à des procédures d'aménagements (POS, remembrements, etc.).</li> </ul>                        |   |
| * <u>LES PAYSAGES PATRIMONIAUX</u>                          | Directives Paysagères / Schémas de références paysagers / Gestion des Grands Sites / Poursuite des politiques de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Sites (Classements, ZPPAUP). | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des Directives Paysagères à l'initiative de l'Etat.</li> <li>- Mettre en place des Schémas de Références Paysagers localisant les différentes richesses et leur mode de gestion respectif.</li> <li>- Poursuivre les politiques de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Grands Sites par le biais du XIème Contrat de plan État-Région.</li> </ul> |   |
| * <u>LES PAYSAGES SOUMIS À DE FORTES PRESSIONS URBAINES</u> | Schémas Directeurs / Stratégies paysagères des Districts et des Communautés Urbaines.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser la mise en oeuvre de ces schémas et stratégies.</li> </ul>   |   |
| * <u>LES PAYSAGES LITTORAUX</u>                             | Loi littoral / Directives territoriales d'aménagement (DTA).  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre les articles relatifs à l'urbanisation de la loi littoral.</li> <li>- Mettre en place une DTA pour la gestion globale du paysage littoral.</li> </ul>  |   |